

See discussions, stats, and author profiles for this publication at: <https://www.researchgate.net/publication/374506062>

Revue interdisciplinaire Era Novum (Vol. 3)

Research · June 2023

DOI: 10.13140/RG.2.2.14269.44006

CITATIONS

0

READS

324

4 authors:



Era Novum Revue Académique

Université Laval

3 PUBLICATIONS 0 CITATIONS

SEE PROFILE



Savannah Dubé

Université Laval

1 PUBLICATION 0 CITATIONS

SEE PROFILE



Sabrina Lavallee

Université Laval

1 PUBLICATION 0 CITATIONS

SEE PROFILE



Audrey Laberge

Université Laval

1 PUBLICATION 0 CITATIONS

SEE PROFILE

ERA NOVUM

La revue interdisciplinaire d'enjeux
sociaux et environnementaux



L'ÉQUIPE | *The Team*

ÉDITRICE EN CHEF | *Editor-in-Chief*

Sabrina Lavallée

DIRECTRICE DES OPÉRATIONS |
Head of Operations

Savannah Dubé

COMITÉ ÉDITORIAL | *Editorial Board*

Audrey Laberge

Savannah Dubé

Justine Auclair

Amélie Zarir

DIRECTRICE DE L'ÉDITION MISE
EN PAGE | *Layout Director*

Sabrina Lavallée

ÉDITRICES DE MISE EN PAGE |
Layout Editors

Savannah Dubé

Audrey Laberge

ÉDITRICES DE RÉVISION | *Peer Review Board*

Maggy Berthelot

Amélie Zarir

Kaite Vinet

Dhora Tarusha

Léa Spooner-Couillard

COUVERTURE | *Cover Artwork*

Élodie Leblanc

DIRECTRICE DES
COMMUNICATIONS |
Communications Director

Amélie Zarir

ATTACHÉE AUX
COMMUNICATIONS - MÉDIAS
SOCIAUX | *Communications
Officer - Social Medias*

Sabrina Lavallée

ATTACHÉE AUX
COMMUNICATIONS -
RAYONNEMENT ET RELATIONS
PUBLIQUES | *Communications
Officer - Outreach and Public
Relations*

Audrey Laberge

Le journal académique *Era Novum* est une publication de l'EUMC-Laval.

ISSN 2563-9854

©2023

Politique de publication et de révision

Publication and Review Policy

Era Novum est une revue affiliée au comité local de l'EUMC (Entraide universitaire mondiale du Canada) à l'Université Laval, Québec, Canada. Elle est dirigée par des étudiant-e-s de l'Université Laval et les articles qui y sont publiés sont révisés par les pair-e-s. Il s'agit d'une revue interdisciplinaire bilingue (français et anglais) qui accueille les publications d'étudiant-e-s de premier, deuxième et troisième cycles de partout au Canada. La revue se concentre sur les trois principaux thèmes au cœur du comité local de l'EUMC: la migration, le genre et les problématiques environnementales. La revue est publiée en ligne une fois par an.

Les manuscrits peuvent être soumis en format Microsoft Word à l'adresse électronique suivante: era.novum.journal@gmail.com. Chaque manuscrit soumis fait d'abord l'objet d'une évaluation approfondie par le comité éditorial. Les manuscrits acceptés sont ensuite soumis à un processus anonyme d'évaluation par les pair-e-s. Étant donné qu'*Era Novum* valorise l'inclusion et la diversité, les étudiant-e-s ayant peu d'expérience en édition sont bienvenu-e-s à prendre part au processus d'évaluation par les pair-e-s, mais ils sont encadré-e-s par des professionnel-le-s, des professeur-e-s et/ou des étudiant-e-s gradué-e-s de la discipline concernée par le manuscrit qui leur est assigné.

Era Novum se conforme au style de citation APA 7e édition et au *Manuel d'écriture inclusif*. L'utilisation des tirets est privilégiée par rapport aux points médians dans l'écriture inclusive afin d'être plus inclusive pour les personnes qui utilisent des systèmes de synthèse vocale. La revue accepte deux types de publications: les articles et les réflexions. Les articles doivent compter approximativement entre 3000 et 8000 mots, tandis que les réflexions doivent contenir entre 2000 et 4000 mots. Dans des cas exceptionnels, la revue accepte également des critiques de livres ainsi que des articles de qualité qui ne correspondent pas directement aux thèmes de la revue en vue de les publier dans une section "hors thème".

Era Novum is a peer-reviewed and student-run journal affiliated to the local WUSC committee (World University Service Canada) in Université Laval, Québec City, Canada. It is a bilingual (French/English) interdisciplinary journal that welcomes publications from undergraduate and graduate students from all over Canada. The journal focuses on the three main themes at the heart of the local WUSC committee: migration, gender, and environmental issues. The journal is published online once a year. A limited number of printed copies is also available.



Manuscripts can be submitted in a Microsoft Word format at the following e-mail address: era.novum.journal@gmail.com. Every manuscript submitted is first thoroughly evaluated by the editorial committee. Accepted manuscripts then undergo an anonymous process of peer-reviewing. Because Era Novum values inclusion and diversity, students with little experience in editing are welcomed to take part in the peer-reviewing process but are mentored by professionals, professors and/or graduate students from the given discipline of the manuscript.

Era Novum follows the APA 7th edition citation style and the Manuel d'écriture inclusive. The use of dashes is prioritized over midpoints in inclusive writing as to be more inclusive towards people who use text-to-speech synthesis systems. The journal accepts two types of publications: articles and reflections. Articles should be approximately 3000 to 8000 words in length while reflections should contain approximately 2000 and 4000 words. Strong articles that do not fit the themes of the journal and critical book reviews may also be considered for publication.





TABLE DES MATIÈRES | *Table of Contents*

Note de l'éditrice <i>Editor's note</i>	7
---	---

ENJEUX DE GENRE | *Gender Issues*

Quelle place pour les personnes transféminines et non binaires dans les organismes de lutte contre la violence conjugale adressés aux femmes ? Maxime Plante, Heidi Thériault et Anna-Belle Beaudin	9
Écoféminisme, hydroféminisme et art: de l'importance des émotions face aux changements climatiques Laëtitia Marc	31
Fluidité du genre au sein de la tradition wicca: étude de cas d'une pratiquante wiccane éclectique trans à Québec Clara Gargon	41
Violences sexuelles et judiciarisation: repenser « l'expertise » à la lumière des théories féministes du savoir situé Rose Moisan-Paquet	58

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX | *Environmental Issues*

Les activités écotouristiques à Rio Lagartos: un « modèle vertueux » ? Maggy Berthelot	75
La situation agricole de la Polynésie française: un double contexte particulier ? Amélie Zarir	87

ENJEUX MIGRATOIRES | *Migration Issues*

Innovation et mobilisation: la mise à l'essai des nouvelles politiques migratoires canadiennes durant la crise des réfugiés de la mer (1975-1980) Geneviève Fournier	103
Les obstacles bureaucratiques à l'immigration au Québec: quelles sont les stratégies déployées par les personnes migrantes pour les contourner ? Roxane Guay	119



Note de l'éditrice

C'est avec une immense fierté que je vous présente la troisième édition de la revue interdisciplinaire *Era Novum*. J'aimerais tout d'abord remercier toute l'équipe éditoriale sans qui cette édition n'aurait eu lieu. Bien entendu, un immense remerciement se doit aussi aux auteur-ice-s qui ont contribué à rendre cette édition aussi exceptionnelle.

Les textes contenus dans cette troisième édition mettent en lumière l'incertitude de notre avenir causée par des enjeux tels que le changement climatique, l'accessibilité, la crise des réfugié-e-s et bien plus encore. Ces questions sont au cœur du combat auquel les générations actuelles sont confrontées dans l'espoir de trouver des solutions qui mèneront à un avenir meilleur. Je crois qu'à travers le partage des connaissances, nous pouvons recréer la collectivité dont notre société a besoin afin de développer des outils qui aideront les générations actuelles et futures à créer un monde meilleur.

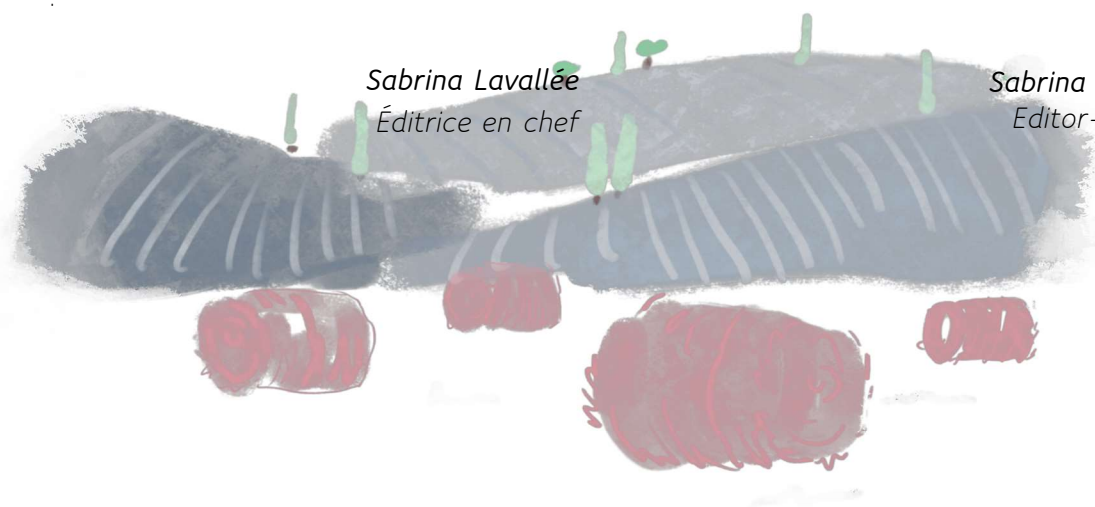
Editors note

It is with immense pride that I present to you the third edition of the interdisciplinary journal Era Novum. I would first like to thank the entire editorial team without whom this edition would not have taken place. Of course, a huge thank you is also due to the authors who have contributed to making this edition so exceptional.

The texts contained in this third edition highlight the uncertainty of our future caused by issues such a climate change, accessibility, the refugee crisis and much more. These issues are at the core of the fight current generations are facing in hopes of finding solutions that will lead to a better future. I believe that through the sharing of knowledge, we can recreate the collectivity our society needs in order to develop tools that will help current and future generations create a better world.

Sabrina Lavallée
Éditrice en chef

Sabrina Lavallée
Editor-in-chief



ENJEUX DE GENRE



GENDER ISSUES

Quelle place pour les personnes transféminines et non binaires dans les organismes de lutte contre la violence conjugale adressés aux femmes ?

Maxime Plante

Candidataire à la maîtrise en travail social

Heidi Thériault

Candidate à la maîtrise en sociologie et au microprogramme de deuxième cycle en études du genre à l'Université Laval

Anna-Belle Beaudin

Candidate à la maîtrise en études internationales - relations internationales

RÉSUMÉ

Est-ce que les personnes transféminines et non binaires ont leur place dans les espaces réservés aux femmes ? Plus spécifiquement, est-il justifié de les inclure dans les organismes de lutte contre la violence conjugale ? Cette question soulève différents enjeux, mais également de fortes réactions. Si plusieurs de ces organismes s'opposent à cette mixité, d'autres assouplissent progressivement leurs critères d'éligibilité. De fait, les personnes trans rapportent avoir vécu près de deux fois plus de violence conjugale au cours de leur vie que les femmes cisgenres. Ainsi, le présent essai explore les façons dont les débats entourant la prise en compte des personnes transféminines et non binaires dans les espaces féminins influencent les pratiques des organismes de lutte contre la violence conjugale adressés aux femmes (LVCAF). À cette fin, les enjeux soulevés par cette question sont exposés plus en détail. Deuxièmement, les visions essentialistes et non-essentialistes qui tendent à justifier les critères de mixité ou de non-mixité sont soulevés. Troisièmement, un recours aux théories de transféminisme et de l'intersectionnalité est effectué afin de dépeindre diverses limites associées aux critères de non-mixité. Guidé par cette analyse, l'essai se conclut en présentant diverses pistes d'actions pour favoriser l'inclusion des personnes transféminines et non binaires au sein des organismes de LVCAF.

Mots clés: violence conjugale, personnes transféminines, intersectionnalité

ABSTRACT

Do transfeminine and non-binary people have a place in women-only spaces? More specifically, is it justifiable to include them in organizations fighting domestic violence? This question raises different issues, but also strong reactions. While several of these organizations oppose this mix, others are gradually relaxing their eligibility criteria. In fact, trans people report having experienced nearly twice as much domestic violence in their lifetime as cisgender women. Thus, this essay explores the ways in which the debates surrounding the consideration of transfeminine and non-binary people in feminine spaces influence the practices of organizations combating domestic violence addressed to

women (LVCAF). To that end, the issues raised by this question are set out in more detail. Second, the essentialist and non-essentialist visions that tend to justify the criteria of mixedness or non-mixedness are raised. Third, recourse to the theories of transfeminism and intersectionality is made in order to depict various limits associated with the criteria of non-mixedness. Guided by this analysis, the essay concludes by presenting various courses of action to promote the inclusion of transfeminine and non-binary people within LVCAF organizations.

Key words: domestic violence, transfeminine, intersectionality

Quelle place pour les personnes transféminines et non binaires dans les organismes de lutte contre la violence conjugale adressés aux femmes ?

Introduction

L'inclusion des personnes transféminines¹ et non binaires² (TNB) au sein des espaces réservés aux femmes tend à soulever différents enjeux. À cet effet, il n'y a qu'à penser aux débats ayant entouré la nomination de Gabrielle Bouchard – une femme trans – à la présidence de la Fédération des femmes du Québec (Bombardier, 2017). Des polémiques similaires ont également cours dans d'autres milieux, tels que les organismes de lutte contre la violence conjugale adressés aux femmes (LVCAF). Alors que plusieurs s'opposent à l'inclusion des personnes TNB, d'autres assouplissent progressivement leurs critères d'éligibilité. Cet essai porte sur cet enjeu spécifique. Pour ce faire, il explore la question suivante: *Comment les différents débats entourant la prise en compte des personnes transféminines et non binaires dans les espaces féminins influencent les pratiques des organismes de lutte contre la violence conjugale adressés aux femmes ?*

En ce sens, la première portion de l'essai expose plus en détail la nature de l'enjeu. La seconde présente certains débats qui y sont reliés; à savoir l'opposition entre les visions essentialistes et non-essentialistes qui justifient les critères de non-mixité ou de mixité de plusieurs organisations de LVCAF. La troisième section est une discussion qui s'appuie sur les théories du transféminisme et de l'intersectionnalité pour dépeindre diverses limites associées aux justifications essentialistes. Guidée par cette analyse, la quatrième section soulève différentes pistes d'actions que notre équipe a retenues pour adresser l'enjeu en question.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, notre équipe juge néanmoins nécessaire de mentionner que son point de vue est socialement situé (Harding, 2004). En effet, la sélection des arguments qui sont relevés peut-être influencée par nos identités de genre respectives (équipe composée d'une personne non binaire et de deux personnes cisgenres), mais également par le fait que notre adéquation aux approches

¹ La transféminité est le spectre référant aux personnes assignées hommes à la naissance qui s'identifient davantage à la féminité qu'à la masculinité.

² Terme parapluie référant à diverses figures de cas : personne s'identifiant à la fois comme une femme et un homme ; personne dont l'identité de genre est située entre ces deux catégories ; personne dont l'identité fluctue entre différentes options, ou encore ; personne s'identifiant en dehors des identités de genre populaires.

transaffirmatives (Hidalgo et al., 2013) nous amène à considérer que l'identité de genre affirmée par les personnes TNB est valide et doit être reconnu comme tel.

1. La nature de l'enjeu

Cette première section permet de dresser un portrait entourant les difficultés d'intégration des personnes TNB dans les ressources de LVCAF. Pour ce faire, nous explorons quelques définitions associées à la violence conjugale, quelques statistiques de cette problématique qui concernent spécifiquement les personnes TNB, et finalement, nous présentons quelques difficultés auxquelles les personnes TNB font régulièrement face dans leur accès aux ressources de LVCAF.

1.1. Violence conjugale: quelques définitions

Nos recherches nous ont permis de faire ressortir différentes définitions accordées au concept de violence conjugale. Pour le Gouvernement du Canada, « la violence familiale se définit par toute forme de mauvais traitements ou de négligence infligée à [un-e] enfant ou à [un-e] adulte par un membre de la famille ou par quelqu'un avec qui [cette personne] a une relation intime. Il s'agit d'un abus de pouvoir afin de contrôler ou de blesser quelqu'un qui a confiance envers l'[agresseur-seuse] et qui [en dépend] » (Gouvernement du Canada, 2014). Plus particulièrement, « le terme violence conjugale définit un préjudice physique, sexuel ou psychologique causé par [un-e partenaire ou un-e conjoint-e (actuel-le ou ancien-ne)] » (Gouvernement du Canada, 2014).

Par ailleurs, nous avons également constaté l'utilisation de l'expression « violence entre partenaires intimes ». Cette appellation – qui nous apparaît la plus inclusive des différents types de relations sortant de la monogamie hétérocisnormative – se retrouve plus particulièrement dans les sources scientifiques écrites par des personnes TNB (p. ex. Asselin-Mailloux, 2020).

1.2. Statistiques associées à la violence conjugale chez les personnes TNB

La recension des écrits que nous avons effectués nous a amené-e-s à réaliser qu'il y avait un nombre très limité de recherches concernant la violence conjugale vécue par les personnes TNB, et ce, particulièrement à grande échelle. En ce sens, il a été nécessaire de recourir à des études publiées il y a quelques années, dont une provenant des États-Unis.

Premièrement, les résultats d'un sondage pancanadien mené en 2014 auprès de 8429 personnes (âgées de 15 ans et plus), sont fort pertinents pour notre essai (Wathen et al., 2014). Cette enquête visait à explorer l'expérience que ce groupe avait de la violence conjugale et les répercussions que ce vécu avait sur leur vie professionnelle. Le sondage a permis d'apporter des comparatifs entre l'expérience des personnes transgenres et celle des personnes cisgenres. De fait, les personnes transgenres rapportaient avoir vécu au cours de leur vie presque deux fois plus de violence conjugale que les femmes cisgenres (64,9% vs 37,6%). En outre, les personnes transgenres ont mentionné vivre actuellement quatre fois plus de violence conjugale que les femmes cisgenres (29,7% vs 7%).

Pour sa part, le *National Center for Transgender Equality* a mené en 2015 une enquête auprès de 27 715 adultes trans et non binaires provenant de l'ensemble des 50 états des États-Unis (James et al., 2016). Le rapport, intitulé *2015 U.S. Transgender Survey*, visait à examiner les expériences de cette population sur différents sujets. Interrogé sur les types de violence vécus, plus de la moitié de l'échantillon (54%) a révélé avoir vécu une forme de violence par un-e partenaire intime. Plus spécifiquement, 44% ont mentionné avoir subi un contrôle coercitif (pouvant inclure de l'intimidation et des préjudices émotionnels ou financiers). En outre, 42% de l'échantillon rapportait avoir vécu au cours de sa vie des blessures physiques ou des menaces de violence physique par leur-s partenaire-s intime-s. D'autres tactiques déshumanisant les conjoint-e-s TNB pouvaient également être employées dans ce contexte: renier leur transidentité, menacer de révéler leur identité de genre, les empêcher de prendre leurs hormones, etc. En somme, force est de constater que les personnes TNB ont des besoins criants face à la violence conjugale, et que ceux-ci justifient le soutien des organismes spécialisés à ce propos.

1.3. Difficultés d'accès aux ressources de lutte contre la violence aux femmes

En 2018, le Canada comptait plus de 530 maisons d'hébergement offrant des services résidentiels aux femmes fuyant la violence (Hébergement femmes Canada, 2018). Or, nos recherches nous ont amené-e-s à constater que peu de maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale affirment explicitement accueillir les personnes TNB, que ce soit sur leur site web ou dans leur documentation. Plus encore, les sites web et les documents officiels utilisent presque exclusivement un

langage et des images cisnormés. Ainsi, il semble que les maisons d'hébergement ne ciblent pas les personnes TNB comme potentielles usagères de leurs services. Nous reconnaissons dès lors qu'il apparaît extrêmement fastidieux, pour les personnes TNB, d'avoir accès à de l'aide spécifique en ce qui a trait à la violence conjugale. De plus, une aide spécifique aux personnes non binaires ne semble tout simplement pas répertoriée.

L'organisme Hébergement femmes Canada a réalisé en 2017-2018 la première enquête pancanadienne concernant le profil des maisons d'hébergement (incluant des maisons de deuxième étape et des maisons mixtes pour femmes victimes de violence) (Hébergement femmes Canada, 2019b). Ce sondage a réussi à obtenir un taux de réponse considérable (78%, n = 401). De ce nombre, 281 maisons d'hébergement ont complété les questions reliées aux personnes transgenres. Parmi ces maisons, 50% (n = 140) rapportaient avoir appuyé des personnes trans, fluides entre les genres, ou intersexuées. Qui plus est, seulement 57% (n = 79) de ces maisons mentionnaient « toujours » être en mesure de les accommoder, alors que 42% (n = 58) rapportaient « parfois » pouvoir les accommoder. Tandis que ces taux exposent le faible nombre de maisons accueillant les personnes TNB, d'autres aspects pourraient compromettre l'accès, ou même la sécurité de ces lieux, pour cette population. En effet, parmi les 27 715 adultes trans et non binaires interrogé-e-s par le *2015 U.S. Transgender Survey*, 2% mentionnaient ne pas s'être rendu-e-s à de telles maisons durant l'année précédente par crainte d'y subir de mauvais traitements en raison de leur transidentité (James et al., 2016). De fait, seulement 1% des adultes questionné-e-s par l'enquête partageait avoir visité ou utilisé les services d'une maison d'hébergement pour violences domestiques ou liées aux agressions sexuelles au cours de la dernière. De ce nombre, 59% estimaient que le personnel était au courant de leur transidentité. Parmi ces dernières, 22% ont confié qu'on leur avait refusé des traitements équitables, ou encore, qu'ils avaient été agressé-e-s physiquement ou verbalement en raison de leur transidentité. Les femmes trans représentaient d'ailleurs le groupe qui était le plus à risque (28%) d'avoir vécu une expérience négative en ces lieux.

2. La nature des débats soulevés

Différents défis sont associés à l'inclusion des personnes TNB au sein des milieux d'hébergement pour femmes (Dupras-Leduc, 2021). Afin de mieux comprendre pourquoi

les femmes trans ont historiquement été exclues des milieux de femmes et des milieux féministes, il semble important d'analyser comment les transidentités sont perçues selon les différentes conceptions féministes des notions de sexe/genre. Pour notre part, nous nous intéresserons à deux visions opposées qui interprètent différemment les notions de sexe/genre; soit la vision essentialiste et la vision non-essentialiste.

2.1. La vision essentialiste

Premièrement, la vision essentialiste appréhende le sexe et le genre comme étant des données naturelles et indistinctes. D'ailleurs, ce serait l'innéité biologique qui déterminerait les comportements sexués masculins et féminins. En ce sens, « le sexe et le genre entretiennent un rapport causal, où le sexe est la cause et le genre est son effet ou sa conséquence directe » (Baril, 2015, p. 124). Ainsi, selon la vision essentialiste, les hommes naissent avec un pénis et sont de genre masculin, et les femmes naissent avec un vagin et sont de genre féminin. Considérées ainsi, les catégories binaires de sexe/genre sont donc exclusives et invariables (Baril, 2015).

Dès lors, les féministes qui adhèrent à la vision essentialiste et au paradigme du déterminisme biologique tendent à considérer que les femmes possèdent des valeurs, des comportements et des qualités qui les différencient des hommes, et qu'elles font donc partie d'une catégorie cohérente et homogène. Une personne née avec un pénis n'est donc pas une femme et ne pourrait être considérée comme telle, puisque selon cette vision, le sexe détermine le genre. Envisagé de cette manière, « les personnes trans sont conceptualisées selon leur sexe [assigné à la] naissance, fondateur de leur identité » (Baril, 2015, p. 125).

Il n'est donc pas étonnant que plusieurs féministes qui se rallient à la vision essentialiste adoptent un point de vue transphobe et cisgenriste. C'est d'ailleurs le cas des *Gender-critical feminists*, plus communément appelées *TERFs* (*Trans-exclusionary radical feminists*). Ces féministes, qui rejettent l'affirmation selon laquelle les femmes trans sont des femmes, vont notamment vouloir exclure les personnes transféminines des espaces féminins. Afin de justifier cette exclusion et cette discrimination, les féministes essentialistes anti-trans ont régulièrement recours à quatre arguments (Baril, 2014): 1) les femmes trans ne sont pas des femmes, mais des hommes; 2) les femmes trans ont reçu une socialisation masculine; 3) les femmes trans jouissent de privilèges

masculins; 4) les femmes trans représentent une menace à la sécurité des femmes cisgenres. Ces quatre arguments, qui sont fondés sur des mythes et des préjugés, seront discutés et démystifiés dans la section « Discussion » de cet essai.

2.2. *La vision non-essentialiste*

Deuxièmement, la vision non-essentialiste appréhende le sexe et le genre comme des construits sociaux. Christine Delphy, féministe matérialiste, affirmait d'ailleurs que « le genre précède le sexe; dans cette hypothèse, le sexe est simplement un marqueur de la division sociale; il sert à reconnaître et identifier les dominants des dominés [...] » (Delphy, 2001, p. 251). Ainsi, le sexe ne serait pas une donnée fixe et naturelle: « l'interprétation et le sens donnés à des caractéristiques anatomiques représentent des choix sociaux, culturels et politiques. En ce sens, le genre et sa catégorisation binaire déterminent le 'sexe' qui est social, comme le genre » (Baril, 2007, p. 67).

Judith Butler, philosophe féministe et théoricienne queer, va mettre de l'avant, à l'aide d'un cadre épistémologique constructiviste, le concept de performativité. Selon elle, le genre est un performatif: c'est dans la répétition que les actes et les énoncés performatifs reproduisent les normes et les rôles de genre. En effet, « la performativité n'est pas un acte unique, mais une répétition et un rituel, qui produit des effets à travers un processus de naturalisation qui prend corps [...] » (Butler, 2005, p. 36). C'est donc dans la répétition que le genre apparaît stable, cohérent et naturel.

Ainsi, les concepts de performativité et de performatif permettent de mettre en lumière comment le genre, qui nous semble naturel et inné, comme une essence intérieure, est plutôt construit à travers une série d'actes continus. Selon cette perspective, les identités de genre n'ont donc rien de fixe et sont plutôt issues de conventions, de répétition et de discours. Conséquemment, la vision non-essentialiste permet de concevoir comment les assignations identitaires peuvent être subverties, contestées et transformées. En ce sens, la vision non-essentialiste s'apparente au paradigme constructiviste social subversif qui propose la prolifération et le respect des multiples sexualités et identités de genre (Baril, 2015). Les féministes qui adhèrent au paradigme constructiviste social subversif et à la vision non-essentialiste vont généralement accueillir les transidentités de manière favorable et les estimer comme légitimes. Le cas échéant, les femmes trans sont donc considérées comme des femmes

et devraient ainsi être autorisées à accéder aux espaces féminins autant que les femmes cisgenres.

3. Discussion

Cette troisième section présente les théories du transféminisme et du féminisme intersectionnel afin d'alimenter l'analyse des limites associées à la vision essentialiste. En effet, ce paradigme est souvent utilisé pour justifier la non-mixité de plusieurs organisations de LVCAF.

3.1. Théories retenues

3.1.1. Transféminisme. S'inscrivant dans une vision non-essentialiste, le transféminisme participe à déconstruire la notion de féminité, notamment en reconnaissant l'authenticité des identités affirmées par les personnes TNB (Koyama, 2001). Alliant le féminisme et l'activisme trans, le transféminisme est à la fois un cadre théorique et une forme de militantisme. Koyama (2001) dénonce d'ailleurs les systèmes hiérarchiques qui favorisent les personnes cisgenres au détriment des personnes trans. Plus spécifiquement, le transféminisme répond aux questions suivantes: « *How should we understand and address transphobia ? And how might this require a re-thinking of feminism?* » (Bettcher, 2017, p. 10). Par ailleurs, le transféminisme se réalise régulièrement en collaboration avec des groupes militants LGBTQ+, anti-sexistes et anti-racistes (Espineira, 2017). En ce sens, il tend à adopter une approche intersectionnelle.

3.1.2. Féminisme intersectionnel. En cohérence avec les valeurs de notre équipe et celle du transféminisme, la visée que nous associons au féminisme intersectionnel est celle évoquée par l'organisme Divergenres, soit: « l'égalité et l'équité entre les personnes de tous les genres, tout en reconnaissant l'invisibilisation et la marginalisation qui touchent les groupes de personnes vivant à l'intersection de plusieurs systèmes d'oppression » (Divergenres, 2022). En effet, l'intersectionnalité est particulièrement pertinente « pour comprendre et répondre aux multiples façons dont les rapports de sexe entrent en interrelation avec d'autres aspects de l'identité sociale et, d'autre part, pour voir comment ces intersections mettent en place des expériences particulières d'oppression et de privilège » (Corbeil et Marchand, 2006, p. 46).

À ce sujet, Julia Serano (2007) distingue deux types de sexisme: un traditionnel et un oppositionnel. Le premier réfère à la hiérarchisation du masculin face au féminin, tel que les privilèges accordés aux hommes cisgenres. Le second fait référence à la division binaire effectuée entre les femmes et les hommes, et ce, à partir d'éléments comme l'apparence physique. Ce dernier type de sexisme ouvre d'ailleurs la voie à la cisnormativité (essentialisme biologique déniait l'existence de la transidentité), mais également à la transnormativité (système hiérarchique privilégiant les personnes trans qui s'identifient à travers la binarité homme/femme et qui procèdent à une transition médicale visant à ce que leurs corps correspondent aux stéréotypes de ces deux genres) (Bradford et Syed, 2019; Johnson, 2016). En somme, force est de reconnaître que plusieurs personnes TNB vivent à l'intersection de plusieurs systèmes d'oppression (Bettcher, 2017; Scott-Dixon, 2009).

3.2. *Certaines limites de la vision essentialiste justifiant la non-mixité*

3.2.1. **Exclure selon l'argumentaire des « privilèges masculins ».** Un argument justifiant parfois l'exclusion des personnes TNB au sein des espaces féminins est que les personnes assignées hommes à la naissance (AHAN) jouiraient davantage de privilèges, ou que leur socialisation masculine les empêcherait de partager l'expérience des oppressions systémiques vécues par les femmes cisgenres (Baril, 2014). Tout en reconnaissant que des privilèges sont accordés aux personnes AHAN, force est tout de même de reconnaître que des facteurs comme la « race », la classe, les capacités, l'orientation sexuelle ou l'expression de genre peuvent fortement influencer leur distribution (Baril, 2014). Dirait-on d'un homme homosexuel qu'il jouit des mêmes privilèges que ceux des hommes hétérosexuels ? De façon similaire, plusieurs femmes trans expriment une féminité les ayant amenées de façon répétée à être victimes de sexisme, d'homophobie, de transphobie, et ce, que ce soit, avant, pendant ou après une potentielle transition. Par conséquent, celles-ci n'ont pas les mêmes privilèges que ceux accordés aux hommes cisgenres (Baril, 2014). En ce sens, la question suivante se pose: l'expérience des oppressions vécues par les personnes TNB est-elle complètement différente de celle des femmes cisgenres ?

3.2.2. Exclure selon des critères cisnormatifs ou liés à l'expression de genre.

L'adhésion à une vision essentialiste peut également participer à ce que certains organismes excluent les personnes TNB selon un argumentaire cisnormatif (les personnes TNB ne seraient pas de « vraies femmes ») (Baril, 2014). Or, comment s'assurer que les organismes n'accueillent que de « vraies femmes » ? En vérifiant leur taux hormonal ou leurs chromosomes ? En vérifiant l'ensemble de leurs pièces d'identité ? En abaissant leur pantalon pour examiner leurs organes génitaux ?

De même, certaines organisations peuvent exclure des personnes TNB ayant une apparence jugée trop « masculine » (celles qui ne « passent » pas pour des femmes cisgenres) (Namaste, 2010). Pourtant, certaines femmes cisgenres ont une expression de genre très « masculine » (longueur des cheveux, choix vestimentaire, comportements, etc.), alors que certaines personnes TNB en ont une qui est très « féminine » (Anderson, 2020).

3.2.3. Exclure selon l'argument de la sécurité

3.2.3. Exclure selon l'argument de la sécurité. L'exclusion des personnes TNB à l'intérieur des organismes de LVCAF est également parfois justifiée par le fait que certaines femmes hébergées expriment ne pas se sentir en sécurité auprès des personnes AHAN. La pilosité, la grandeur ou le ton de voix de ces personnes représenteraient des éléments menaçant leur sécurité (Baril, 2014). Pourtant, ce sont les personnes TNB qui risquent davantage d'être opprimées dans de tels espaces: de la même façon que la sécurité d'une femme de couleur peut être compromise lorsqu'elle est entourée de femmes blanches, une personne TNB est particulièrement à risque d'agressions lorsqu'elle est minoritaire au sein d'un groupe cisgenre (Baril, 2014).

Par ailleurs, les femmes trans sont encore régulièrement associées à des personnes commentant des agressions sexuelles (Pyne, 2015). Or, la généralisation de cet argument relève du mythe. De fait, le même argument était précédemment employé envers les homosexuels: ils étaient souvent tous vus comme de potentiels prédateurs sexuels et ce préjugé était utilisé pour ne pas les employer comme enseignants (Vaillancourt, 2021). D'ailleurs, l'orientation sexuelle est maintenant un motif interdit de discrimination (LégisQuébec, 2022).

Certaines ressources de LVCAF pourraient répliquer qu'elles manquent de ressources pour éduquer leur clientèle qui vivent de telles craintes, d'autant plus que ces personnes arrivent souvent en contexte d'urgence. De même, il peut arriver que le personnel n'intervienne pas – ou le fasse de façon inadéquate – lorsqu'une femme trans vit des discriminations cisgenristes par d'autres usager-ère-s (Corbeil et al., 2018). Sans dénier les contraintes liées au manque de ressources, est-il néanmoins possible de faire des parallèles avec la ségrégation selon la couleur de peau, précédemment réalisée aux États-Unis ? De fait, comment un organisme de LVCAF réagirait-il aujourd'hui face à une utilisatrice de service qui exigerait qu'une femme de couleur n'y soit pas accueillie, et ce, parce que cette première jugerait que les personnes de couleur sont « différentes » ou qu'elles sont d'une autre « race » ?

4. Piste d'actions

Ainsi, il est évident que l'exclusion des personnes TNB dans les espaces féminins, les organismes de LVCAF et les maisons d'hébergement est fortement liée au discours essentialiste nommément porté par certaines féministes. Afin de favoriser l'inclusion des personnes TNB dans ces milieux, il semble indispensable que les féministes cisgenres fassent preuve d'introspection face à leurs propres perceptions et représentations. Selon Baril, le refus d'inclure les femmes trans dans les espaces féminins non mixtes s'appuie sur « des stéréotypes, des préjugés, des généralisations, de la désinformation, et sur des privilèges cissexuels et cisgenres que détiennent les féministes majoritaires et desquels ne jouissent pas les femmes trans [...] » (Baril, 2014, p. 41). L'auteur invite donc les féministes à prendre conscience des privilèges qu'elles possèdent et à reconnaître le rôle qu'elles jouent dans les différentes oppressions dont sont victimes les femmes trans. En ce sens, il les incite à adopter des attitudes d'alliées à l'égard des personnes trans, de la même manière qu'elles ont appris à le faire envers les femmes appartenant à d'autres groupes sociaux marginalisés (p. ex. les femmes racisées).

Puis, afin de rendre possible l'inclusion des personnes TNB dans les maisons d'hébergement et les organismes de LVCAF, nous croyons qu'il est primordial que ces derniers adoptent une pratique anti-oppressive. Dalrymple et Burke (2006) la définissent ainsi: « *Anti-oppressive practice is a critical social work approach that draws on critical social science theories and is informed by humanistic and social justice values, taking*

account of the experiences and views of oppressed people » (Dalrymple et Burke, 2006, cité dans Healy, 2014, p. 192).

Dans son mémoire « Violence entre partenaires intimes et maisons d'hébergement: qu'en est-il des femmes trans*³ ? », Asselin-Mailloux (2020) formule trois recommandations aux maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale (VVC) afin de rendre leurs espaces plus accessibles aux femmes trans.

Premièrement, l'autaire propose, dans une visée féministe transinclusive, que les maisons d'hébergement **s'engagent dans une réflexion collective**. En ce sens, il est important que les organismes entreprennent une discussion sur les réalités des femmes trans et sur l'impact que peuvent avoir les pratiques des intervenant-e-s, qui peuvent parfois être violentes à l'égard des personnes TNB. S'adresser à des professionnel-le-s ou des organismes LGBTQ+ est également une piste pour entamer cette discussion. D'ailleurs, l'empathie et l'écoute de ce que la communauté trans a à dire sont primordiales afin que s'opère un réel changement dans la culture de l'organisme.

Deuxièmement, Asselin-Mailloux propose aux maisons d'hébergement de **s'éduquer à travers des formations rémunérées offertes par les communautés trans**. En effet, « s'éduquer sur le cisgenrisme et la cisnormativité peut permettre de prendre conscience de ses propres préjugés et des privilèges cis que détiennent les féministes cisgenres, ce qui permet d'atténuer le rapport de pouvoir entre les intervenant-e-s et les femmes » (Asselin-Mailloux, 2020, p. 100). De plus, Asselin-Mailloux encourage les intervenant-e-s, l'équipe de travail et le conseil d'administration à faire preuve d'autoréflexion sur leurs pratiques afin d'être capable de reconnaître les pratiques qui sont problématiques.

Troisièmement, l'autaire recommande aux maisons d'hébergement **d'établir un plan d'action**. Il est possible, entre autres, d'implanter des politiques sur les embauches en favorisant l'embauche de personnes trans. Il est également nécessaire d'établir des politiques sur les interventions avec les femmes trans, notamment en s'engageant à respecter les pronoms genrés et l'autoidentification des femmes trans, et en révisant tout type de documentations utilisées par la maison d'hébergement afin de veiller à ce que ceux-ci ne soient pas cisnormatifs. De plus, il est possible d'établir des politiques d'évaluation de l'approche trans-affirmative. Asselin-Mailloux conseille ainsi de former ou

³ Asselin-Mailloux utilise le terme « trans* » afin d'aborder la diversité des identités transgenres

d'évaluer les compétences et les interventions du personnel en ce qui a trait aux questions trans. Qui plus est, il est possible pour les maisons d'hébergement d'établir des politiques permettant d'évaluer ou de transformer l'architecture afin qu'elles soient plus inclusives. Il peut dès lors être important de se demander, entre autres, comment sont conçues les salles de bain, s'il est possible d'offrir des toilettes neutres ou encore comment rendre les espaces plus accessibles aux femmes trans.

Finalement, l'autaire évoque la possibilité d'élaborer des stratégies de promotion des pratiques trans-inclusives. En questionnant le cisgenrisme et la cisnormativité, les maisons d'hébergement peuvent ainsi améliorer leurs pratiques et s'afficher comme de véritables alliées. Asselin-Mailloux (2020) encourage dès lors les organismes à dénoncer les violences et les crimes haineux faits aux femmes trans et également à « s'afficher comme allié[s] en ajoutant un drapeau trans*, des dépliants sur les enjeux trans* et en créant des liens avec les organismes et la communauté trans* de la région » (p. 104). Enfin, notons que ces recommandations trouvent écho dans les pratiques prometteuses relevées par le document *Communauté de pratique: Soutenir les femmes trans dans les maisons d'hébergement* (Hébergement femmes Canada, 2019), mais également dans les pistes d'interventions proposées par le *Guide pratique pour améliorer l'accès des personnes de la pluralité des genres dans les milieux d'hébergement* produit par l'Alliance Arc-en-ciel de Québec (2023).

Conclusion

Cet essai visait à explorer les enjeux, débats et pratiques associées à l'inclusion des personnes TNB au sein des organismes de LVCAF. Ancrée dans des théories transféministes (Bettcher, 2017; Espineira, 2017; Koyama, 2001) et intersectionnelles (Corbeil et Marchand, 2006; Divergenres, 2022), notre analyse des thématiques soulevées nous amène à juger qu'il est effet préférable que les organisations de LVCAF accueillent également les personnes TNB.

Par ailleurs, ces pistes de réflexion apparaissent particulièrement pertinentes lorsque l'on prend en considération que l'identité de genre et l'expression de genre ont été ajoutées comme des motifs de discrimination interdits par la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (LégisQuébec, 2022). Dans cet ordre d'idée, la question suivante se pose: est-ce qu'exclure des organismes de LVCAF les personnes TNB

selon leur identité affirmée représente une forme de discrimination interdite au Québec ? Qui plus est, force est de se demander si les motifs d'exclusion basés sur des critères cisnormatifs sont imposés à l'ensemble de la clientèle des organismes de LVCAF, ou seulement aux personnes qui sont reconnues comme étant trans (Namaste, 2010) ? Ces motifs, présentés lors de la discussion, exposent en effet leur aspect incertain, intrusif et arbitraire.

Références⁴

- Alliance Arc-en-ciel de Québec (2023). *Guide pratique pour améliorer l'accès des personnes de la pluralité des genres dans les milieux d'hébergement*. <https://arcencielquebec.ca/wp-content/uploads/2023/01/AAEC-Boite-a-outils-E1.pdf>
- Anderson, Steph M. (2020). Gender matters: the perceived role of gender expression in discrimination against cisgender and transgender LGBTQ individuals. *Psychology of Women Quarterly*, 44(3), 323-341. <https://doi.org/10.1177/0361684320929354>
- Asselin-Mailloux, Vanessa (Sam) (2020). *Violence entre partenaires intimes et maisons d'hébergement: qu'en est-il des femmes trans*?* [Mémoire de maîtrise]. Université d'Ottawa. https://ruor.uottawa.ca/bitstream/10393/40076/1/Asselin-Mailloux_Vanessa_2019pdf.pdf
- Baril, Audrey (Alexandre). 2007. De la construction du genre à la construction du « sexe »: les thèses féministes postmodernes dans l'œuvre de Judith Butler. *Recherches féministes*, 20(2), 61-90. <https://doi.org/10.7202/017606ar>
- Baril, Alexandre (2014). Quelle place pour les femmes trans au sein des mouvements féministes ? *Spirale*, 247, 39-41. <https://id.erudit.org/iderudit/71100ac>
- Baril, Alexandre (2015). Sexe et genre sous le bistouri (analytique): interprétations féministes des transidentités. *Recherches féministes*, 28(2), 121-141. <https://doi.org/10.7202/1034178ar>
- Bereni, Laure; Chauvin, Sébastien; Jaunait, Alexandre et Revillard, Anne (2012). *Introduction aux études sur le genre (2^e édition revue et augmentée)*. Ouvertures politiques, De Boeck Supérieur.
- Bettcher, Talia Mae (2017). Trans feminism: recent philosophical developments. *Philosophy Compass*, 12(11), 1-11. <https://doi.org/10.1111/phc3.12438>
- Bombardier, Denise (2017, 1^{er} décembre). Une transgenre préside la FFQ. *Le Journal de Montréal*. <https://www.journaldemontreal.com/2017/12/01/une-transgenre-preside-la-ffq>
- Bradford, Nova J. et Syed, Moin (2019). Transnormativity and transgender identity development: a master narrative approach. *Sex Roles*, 81(5-6), 306-325. <https://doi.org/10.1007/s11199-018-0992-7>

⁴ C'est dans une visée féministe et pour visibiliser le précieux travail des autrices, que notre équipe a choisi d'inclure le prénom au sein des références, et ce, en ajoutant un point-virgule lorsqu'il y avait plus de trois personnes autrices.



- Butler, Judith. (2005). *Trouble dans le genre: le féminisme et la subversion de l'identité*. La découverte.
- Corbeil, Christine et Marchand, Isabelle (2006). Penser l'intervention féministe à l'aune de l'approche intersectionnelle: Défis et enjeux. *Nouvelles pratiques sociales*, 19(1), 40-57. <https://doi.org/10.7202/014784ar>
- Corbeil, Christine; Harper, Élisabeth; Marchand, Isabelle et Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (2018). L'intersectionnalité tout le monde en parle! Résonnance et application au sein des maisons d'hébergement pour femmes (Rapport de recherche). *Fédération des maisons d'hébergement pour femmes. Services aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal*. https://reqef.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/23/rapport_intersectionnalite_corbeil_harper_marchand_fede_final.pdf
- Delphy, Christine (2001). *L'ennemi principal* (tome 2). Édition Syllepse
- Divergenres. (2022). À propos. <https://diverggenres.org/index.php/a-propos/>
- Dupras-Leduc, E. (2021). *La cohabitation entre femmes trans et femmes cisgenres : défis et réalités des intervenantes oeuvrant dans un centre d'hébergement pour femmes en situation d'itinérance accueillant les femmes trans* [mémoire de maîtrise]. Université du Québec à Montréal. <https://archipel.uqam.ca/16110/1/M17330.pdf>
- Espineira, Karine (2017). Un transféminisme ou des transféministes ? Réflexions sur l'émergence d'un mouvement transféministe en France. Dans K. Bergès, F. Binard et A. Guyard-Nedelec (dir.), *Féminismes du XXIe siècle* (p. 147-158). Presses Universitaires de Rennes.
- Gouvernement du Canada (2014, 7 août). *Qu'est-ce que la violence familiale?* <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/promotion-sante/arretons-violence-familiale/violence-familiale.html>
- Gouvernement du Canada (2018). *Violence familiale: Quelle est l'ampleur du problème?* <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/promotion-sante/arretons-violence-familiale/violence-familiale-quelle-est-ampleur-probleme.html>
- Harding, Sandra G. (2004). *The feminist standpoint theory reader: intellectual and political controversies*. Routledge.
- Healy, Karen (2014). *Social Work Theories in Context, Creating Framework for Practice* (2e éd.). Palgrave Macmillan.
- Hébergement femmes Canada. (2018). *Cartographie des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence: Résultats préliminaires d'un sondage pancanadien*.



<https://endvaw.ca/wp-content/uploads/2018/10/Cartographie-des-maisons-2018.pdf>

Hébergement femmes Canada. (2019a). *Communauté de pratique: Soutenir les femmes trans dans les maisons d'hébergement*. <http://endvaw.ca/wp-content/uploads/2019/05/Communauté-de-pratique-femmes-trans.pdf>

Hébergement femmes Canada. (2019b). *Plus qu'un lit : Portrait pancanadien des maisons d'hébergement pour femmes violentées*. <https://endvaw.ca/wp-content/uploads/2019/04/Plus-quun-lit.pdf>

Hidalgo, Marco A.; Ehrensaft, Diane; Tishelman, Amy C.; Clark, Leslie F.; Garofalo, Robert; Rosenthal, Stephen M.; Spack, Norman P. et Olson, Johanna (2013). The gender affirmative model: what we know and what we aim to learn. *Human Development*, 56(5), 285-290. <https://doi.org/10.1159/000355235>

James, Sandy E.; Herman, Jody L.; Rankin, Susan; Keisling, Mara; Mottet, Lisa et Anafi, Ma'ayan (2016). *The report of the 2015 U.S. transgender survey*. National Center for Transgender Equality. <https://transequality.org/sites/default/files/docs/usts/USTS-Full-Report-Dec17.pdf>

Johnson, Austin H. (2016). Transnormativity: A new concept and it's validation through documentary film about transgender men. *Sociological Inquiry*, 86(4), 465-491. <https://doi.org/10.1111/soin.12127>

Koyama, Emi (2001). *The transfeminist manifesto*. <https://eminism.org/readings/pdf-rdg/tfmanifesto.pdf>

LégisQuébec (2022). *Charte des droits et libertés de la personne*. Publications Québec. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/c-12>

La Maison des femmes de Québec (2022). *La Maison*. <https://maisondesfemmesdequebec.com/la-maison/>

Multi-femmes pour les femmes victimes de violence conjugale (2022). *Rapport d'activité 2021-2022*. <http://multifemmes.com/wp-content/uploads/Rapport-2021-2022-version-finale-Web.pdf>

Namaste, Viviane K. (2000). *Invisible lives: The erasure of transsexual and transgender people*. University of Chicago Press.

Pyne, Jake (2011). Unsuitable bodies: Trans people and cisnormativity in shelter services. *Canadian Social Work Review/Revue canadienne de service social*, 28(1), 129-137.

Scott-Dixon, Krista (2009). Public health, private parts: a feminist public-health approach to trans issues. *Hypatia*, 24(3), 33-55.

Serano, Julia (2007). *Whipping girl a transsexual woman on sexism and the scapegoating of femininity*. Berkeley Seal Press.

Vaillancourt, Emily (2021). *Le mouvement queer contre Goliath: changement de paradigme dans les médias canadiens face à la croisade d'Anita Bryant* [Mémoire de maîtrise]. Université du Québec à Montréal.
<https://archipel.uqam.ca/16008/>

Wathen, Nadine C.; MacGregor, Jennifer C. D.; MacQuarrie, Barbara J. et le Canadian Labour Congress (2014). *Peut-on être en sécurité au travail quand on ne l'est pas à la maison?* Centre for Research & Education on Violence Against Women and Children. <https://congresdutravail.ca/wp-content/uploads/2019/11/Survey-Report-2014-FR.pdf>



Écoféminisme, hydroféminisme et art: de l'importance des émotions face aux changements climatiques

Laëtitia Marc

Candidate au doctorat en anthropologie à l'Université Laval

RÉSUMÉ

Cet article de réflexion propose une analyse écoféministe et hydroféministe de l'importance de l'art, et plus largement des émotions, dans les réflexions sur les changements climatiques. Tout d'abord, je suggère d'abandonner les multiples dualismes présents dans la pensée occidentale. En effet, ces dualismes contribuent non seulement à la subordination des femmes et des minorités, mais aussi à une conception erronée de la raison qui, isolée des émotions, nous conduit vers une forme de déni écologique. Ensuite, j'expose la théorie hydroféministe qui perçoit l'eau comme l'élément commun du monde. J'illustre cette analyse de quelques exemples concrets d'art écoféministe ou hydroféministe. À travers cet article, mon objectif est de proposer une autre façon d'être au monde.

Mots-clés: écoféminisme, hydroféminisme, art, changements climatiques

ABSTRACT

This reflective article offers an ecofeminist and hydrofeminist analysis of the importance of art, and more broadly of emotions, in climate change thoughts. First, I suggest abandoning the multiple dualisms found in Western thought. Indeed, those dualisms contribute not only to the subordination of women and minorities, but also to an erroneous conception of reason, which, isolated from emotions, is leading us towards a form of ecological denial. Then, I introduce the hydrofeminist theory which perceives water as the common element of the world. I illustrate this analysis with a few concrete examples of ecofeminist or hydrofeminist art. Through this article, my goal is to offer another way of being in the world.

Key Words: ecofeminism, hydrofeminism, art, climate change

Écoféminisme, hydroféminisme et art: de l'importance des émotions face aux changements climatiques ?

Introduction

« La forme dominante de la raison est-elle dangereuse pour la survie ? » (Plumwood, 2002). Cette question de Val Plumwood m'interpelle dès le début de ma recherche doctorale en anthropologie en 2019¹. La philosophe écoféministe défend l'idée que notre conception occidentale de la raison est non seulement erronée, mais qu'elle a participé à la construction d'une forme dangereuse de déni écologique (Plumwood, 2002). Et, en effet, n'êtes-vous pas surpris-e-s par le sentiment d'apathie qui semble s'emparer de la population après la publication de chaque nouveau rapport du GIEC ? Alors que le dernier en date, publié en trois volets (IPCC, 2021, février 2022, avril 2022), conclut que les impacts des changements climatiques s'intensifient, il semble régner une sorte de déni au sein de la classe politique, un déni non de la réalité des changements climatiques, mais plutôt de l'urgence d'agir.

Quelle est l'origine de ce déni ? Le dualisme raison/émotions, caractéristique de nos sociétés occidentales, participe-t-il au sentiment d'apathie de la classe politique et d'une partie de la population ? L'art provoque des émotions chez le public: constitue-t-il un initiateur de changement face à la crise environnementale ? Quel lien l'art entretient-il avec les théories écoféministes ?

Cet article de réflexion n'a pas la prétention de fournir un tour d'horizon complet de l'art écologique ou de son importance dans les réflexions face aux changements climatiques, mais plutôt de présenter une analyse écoféministe et hydroféministe de la pratique artistique afin de mieux comprendre les liens entre art, genre et changements climatiques. L'objectif est ici de présenter les nouvelles visions sensibles du monde introduites par ces théories. Je commencerai par analyser les dualismes de la pensée occidentale, puis j'introduirai quelques éléments sur l'art écoféministe. Dans un second temps, je présenterai l'hydroféminisme, puis je l'illustrerai de deux exemples.

¹ Ma recherche doctorale porte sur l'engagement environnemental des femmes autochtones de l'Arctique, et interroge les liens entre la construction de l'engagement environnemental, le discours des femmes autochtones de l'Arctique et les théories écoféministes anticoloniales.

Abandonner l'opposition raison/émotions: une proposition écoféministe

La pensée occidentale est empreinte de dualismes: homme/femme, culture/nature, ou encore, raison/émotions. La science apparaît comme une activité masculine associée à la raison et la culture ; tandis que l'art apparaît comme une activité féminine associée aux émotions et à la nature (Plumwood, 2002). Ces oppositions favorisent la subordination des femmes, mais aussi de la nature. Là se situe d'ailleurs le cœur de la pensée écoféministe qui perçoit « une connexion entre l'exploitation et la dégradation du monde naturel et la subordination et l'oppression des femmes » (Mellor, 1997, p. 1).

Dans son livre *Environmental Culture: The ecological crisis of reason*, Val Plumwood, présente l'argument qui constitue le cœur de cette réflexion: la pensée raisonnée, éloignée de toute émotion, est en réalité irrationnelle (Plumwood, 2002). Elle la qualifie de « sado-impassible² », terme référant à une personne qui ne ressent rien là où elle devrait ressentir quelque chose, et qui perçoit les émotions comme dangereuses, car incontrôlables (Plumwood, 2002). Pour le bien des êtres de la terre, elle propose de rejeter ces formes écologiques sado-impassibles pour des formes « rationnelles et sociales communicative et bienveillantes [...] qui affirment et nourrissent la terre » (Plumwood, 2002, p. 42).

Il est ainsi suggéré que la raison et les émotions ne seraient pas des opposés incompatibles (Plumwood, 2002), mais devraient agir en tandem (Kretz, 2017). La philosophe Sarah Ahmed (2004) propose également d'abandonner le dualisme raison/émotions. Il ne s'agit alors pas de défendre le féminisme comme rationnel plutôt qu'émotionnel: un tel argument reviendrait à affirmer l'opposition entre les deux, opposition qui participe à la subordination des femmes (Ahmed, 2004). Il s'agit plutôt de percevoir la rationalité dans les émotions et les émotions dans la rationalité (Ahmed, 2004). Les deux sont intrinsèquement liés, car la connaissance ne peut être séparée des sensations (Ahmed, 2004).

L'art en tant que vecteur d'émotions est indissociable de la connaissance rationnelle. L'art participe à se reconnecter à ses émotions, à retrouver ce que Lisa Kretz appelle une « honnêteté émotionnelle », c'est-à-dire un état dans lequel les émotions ne sont pas réprimées, niées ou ignorées (Kretz, 2017). Là où le rationalisme sado-

² « Sado -dispassionate » en anglais, j'adopte la traduction de Layla Raïd (2015).

impassible est rhétoriquement insuffisant pour inspirer l'action face aux changements climatiques (Gaard, 2017), l'art est perçu par les écoféministes comme un catalyseur essentiel du changement au lieu d'une simple activité parallèle à l'activité politique (Orenstein, 1990). L'art participe aussi à célébrer l'interconnexion de toutes les choses (Orenstein, 1990), c'est-à-dire à dépasser les dualismes inhérents à la culture occidentale.

En cela, l'art propose une voie plus inclusive (Branagan, 2005). Et, en effet, l'art parle universellement en proposant une communication au-delà des frontières: l'art touche un large public, directement ou grâce à l'attention médiatique qu'il peut susciter (Branagan, 2005).

Art écoféministe et changements climatiques

Si les écoféministes sont convaincues de l'importance d'intégrer les émotions – et donc l'art – dans les réflexions sur les changements climatiques, les artistes parmi elles ne se contentent pas d'énoncer des théories, mais s'inscrivent dans un mouvement d'art écologique: l'art écoféministe.

Toute œuvre d'art écologique relève-t-elle de l'art écoféministe ? L'art écologique est une évolution du courant de l'art environnemental qui témoigne de l'évolution des préoccupations écologiques. L'art écologique s'empare du sujet des changements climatiques, mais se distingue « par un profond respect de l'environnement lors des créations artistiques » (Clavel, 2012, p. 440). L'art écologique casse aussi les codes traditionnels de l'art: il se développe le plus souvent à l'extérieur par le biais d'installations qui se veulent universelles. De fait, il se vend difficilement (Ardenne, 2018). Il s'éloigne alors de la logique capitaliste qui domine l'univers artistique.

L'art écoféministe est un genre d'art écologique. Il partage les caractéristiques ci-dessus, mais les combine avec les théories écoféministes (Wildy, 2011). Les artistes de l'art écoféministe contemporain s'intéressent à la façon dont régénérer la terre, et guérir la planète qu'elles considèrent détruite par le patriarcat (Orenstein, 2003). Elles établissent une relation avec la nature, notamment en entamant des réflexions sur la façon dont l'artiste peut collaborer avec la terre pour créer un visuel qui permet de nous

faire comprendre de notre position *au sein* de la nature (Orenstein, 2003), non comme *maître* de la nature.

L'art écoféministe diffère de l'art écologique en ce qu'il propose une nouvelle voie résolument tournée vers les vivants et les non-vivants: il abandonne lui aussi les catégories dualistes de la pensée occidentale. Il ne milite pas seulement pour la protection de la nature, mais pour une vision de la nature ontologique. Gloria Feman Orenstein (2003), spécialiste de l'art écoféministe, offre quelques exemples de formes artistiques chères aux artistes écoféministes: « aménagements artistiques, sites de purification d'eau, sculptures de terre, et projets de régénération de la terre » (p. 105). Elle illustre son propos de nombreux exemples, dont l'œuvre *Duck Island* (1998) de Lynne Hull, une sculpture flottante qui peut accueillir plusieurs espèces aquatiques (Orenstein, 2003). Dans l'art écoféministe de Lynne Hull, les animaux deviennent partie intégrante de l'œuvre. Son travail permet de tisser des liens entre les espèces, de les préserver, et de sensibiliser à leur préservation (Orenstein, 2003). Les écoféministes, plus que de proposer des arguments pour l'importance de l'art dans les changements climatiques, ont donc développé un mouvement artistique en écho avec les théories qu'elles défendent. Elles se réapproprient aussi un mouvement d'art écologique généralement dominé par les hommes (Wildy, 2011).

[De l'écoféminisme à l'hydroféminisme: vers un art transnational, anticapitaliste et anticolonial](#)

Face au nombre croissant d'artistes écoféministes qui s'emparent de la question de l'eau dans leurs œuvres, l'hydroféminisme vient apporter de nouvelles clés de lecture. Il propose notamment de repousser encore plus loin les frontières entre les vivants et les non-vivants à travers un élément commun: l'eau. « We are all bodies of water »: ces six petits mots constituent la première phrase de l'essai *Hydrofeminism: Or, On Becoming a Body of Water* d'Astrida Neimanis (2012), dans lequel la philosophe introduit le concept d'« hydroféminisme ». Ils constituent aussi le cœur de son argument: l'eau compose soixante à quatre-vingt-dix pour cent de notre matière corporelle (Neimanis, 2012), elle compose le vivant et le non-vivant, les animaux, les plantes, comme l'environnement. Nous sommes connectés corporellement par l'eau, nous sommes une communauté

aqueuse au sein de laquelle la distinction entre les humains et les non-humains devient floue: nous vivons dans un commun aquatique, où le nourrisson boit la mère, la mère avale le réservoir, le réservoir est reconstitué par la tempête, la tempête imprègne l'océan, l'océan nourrit les poissons, les poissons sont consommés par la baleine. La transmission de notre eau à un autre est nécessaire à la conservation de ce commun (Neimanis, 2012).

Pour Astrida Neimanis, c'est dans ce commun situé aux confins du confortable, que nous pouvons nous ouvrir à l'altérité, c'est-à-dire à d'autres manières d'être au monde (Neimanis, 2012). Et, en effet, l'eau participe à effacer les catégories des domaines de la pensée sociale, politique, philosophique, environnementale et féministe (Neimanis, 2012). Il ne s'agit pas pour autant de nier les différences entre les vivants, entre les non-vivants et entre les vivants et les non-vivants. En nous affirmant comme des « corps d'eau », plutôt comme de « l'eau » informe, Astrida Neimamis reconnaît la différence des corps. En d'autres termes, nous sommes liés dans une relation aqueuse entre des corps de différence (Denning, 2022). L'hydroféminisme cherche à mettre en avant notre connectivité malgré et avant nos différences intersectionnelles (Denning, 2022).

L'hydroféminisme est lié au concept d'« écotone ». L'écotone réfère à une zone de transition entre deux écosystèmes adjacents, par exemple un estuaire où la terre rencontre l'eau (Neimanis, 2012). Astrida Neimanis perçoit l'écotone comme plus qu'une simple séparation ou connexion: c'est une zone « de fécondité, de créativité, de transformation ; de devenir, d'assembler, de multiplier ; de diverger, de différencier, d'abandon » (Neimanis, 2012, p. 108). L'écotone représente la zone où se rencontrent nos corps d'eau. Cette zone représente notre maison, c'est un « entre deux » (Neimanis, 2012, p. 108). C'est dans cet entre-deux que l'hydroféminisme rejoint l'écoféminisme dans sa proposition d'abandonner les dualismes de la pensée occidentale. Pour Astrida Neimanis (2012), nous devons apprendre à vivre dans cet entre-deux, « entre nature et culture, entre biologie et philosophie, entre l'humain et tout ce à quoi nous nous heurtons, tout ce dont nous nous protégeons désespérément, tout ce que dont dans quoi nous nous jetons, naufragés et téméraires, regardant fascinés nos peaux devenir plus fines » (p. 108). En d'autres termes, l'hydroféminisme connecte les vivants et les non-vivants dans

des zones de rencontre où nos corps d'eau, malgré leurs différences, apprennent à vivre ensemble jusqu'à ce que les frontières de ces mêmes corps s'affinent. L'hydroféminisme nous définit comme partie de la nature, non comme maître de la nature. En cela, l'hydroféminisme est transnational, transspéciste, transcorporel, anticapitaliste et anticolonial. Ce n'est pas un concept fixe (Denning, 2022), mais une façon de devenir au monde.

Art hydroféministe et changements climatiques

L'art hydroféministe s'inscrit ainsi dans les théories développées ci-dessus. L'eau est perçue comme « le plus vital des matériaux, une figure centrale de l'ère de la crise climatique » (Bailey-Charteris, 2021, p. 431). De nombreuses artistes développent des méthodes collaboratives avec l'eau (Bailey-Charteris, 2021) ou s'emparent de l'eau dans leurs œuvres.

Une des premières installations que l'on peut considérer comme hydroféministe est l'œuvre *Ocean Landmark* (1978-1980) de Betty Beaumont. L'artiste originaire de Toronto, mais résidant à New York s'associe en 1978 avec une équipe de scientifiques pour transformer les déchets d'une centrale hydroélectrique en blocs de charbon, ensuite transportés à 40 miles du port de New York (Kemp, 2004). La particularité de l'œuvre est qu'elle n'est pas directement visible par le public – elle est sous-marine – mais, selon l'artiste, elle peut être « visualisée » (2004). L'œuvre s'est transformée au fil des années en un écosystème riche, elle est même qualifiée de « paradis des poissons » (2004). *Ocean Landmark* participe au recyclage de déchets, réinvente un habitat pour les poissons et continue de nourrir les humains. L'œuvre participe aux connexions entre corps d'eau décrites par la théorie hydroféministe tout en proposant des alternatives écologiques.

Un second exemple d'art hydroféministe est le poème *Rise: From One Island to Another* (2018) d'Aka Niviâna, Inuk du Groenland, et Kathy Jetñil-Kijiner, poète des Îles Marshals. Le poème sous forme de performance vidéo (6 min 31 s) est une initiative d'une organisation non gouvernementale climatique, *350.org*, fondée en 2007 par le journaliste Bill McKibben. Jamey Hamilton Faris, professeure d'art contemporain, en propose une analyse hydroféministe détaillée (Faris, 2019). Elle démontre notamment que les deux jeunes femmes sont parvenues à créer un poème qui aborde le colonialisme,

mais aussi les représentations contemporaines du climat, tout en démontrant leur agencéité en tant que femmes autochtones et artistes (Faris, 2019). Et, en effet, la vidéo met en scène les deux poètes, l'une s'adressant à l'autre depuis un glacier qui fond, l'autre depuis une île menacée par la montée des eaux. Plutôt que de se poser en victimes de l'eau, les deux jeunes femmes se définissent comme faisant partie de leur environnement dans lequel l'eau occupe une place dominante. Jamey Hamilton Faris qualifie cette perspective d'hydro-ontologique (Faris, 2019). La vidéo illustre aussi la sororité entre les deux femmes qui se rencontrent malgré leurs différences. Là encore, l'hydroféminisme est très présent: elles sont originaires de deux peuples différents, l'une au Nord, l'autre au Sud, mais sont liées par l'eau, qui les unit dans une solidarité translocale.

Conclusion

Les théories écoféministes proposent de s'éloigner des dualismes dommageables de la pensée occidentale, de reconnecter raison et émotions et de s'ouvrir à l'art. Il existe une pluralité de formes d'art écoféministe et hydroféministe. Les exemples développés ci-dessus ne constituent qu'une brève introduction à ces œuvres qui, plus que des vecteurs d'émotions, nous apprennent de nouvelles façons d'être au monde. Être parmi les vivants et non-vivants. Être un corps d'eau, vers une unité salvatrice. Être dans des écotones, zones de rencontres des différences. Être inconfortable parfois, être sensible toujours. Être pour pouvoir espérer, pour pouvoir rêver, pour pouvoir imaginer un autre monde, respectueux de l'environnement et des différences. Parce que de notre capacité de changer notre rapport au monde, dépend notre avenir.

Références

- Ahmed, S. (2004). *The cultural politics of emotion*. Edinburgh University Press.
- Ardenne, P. (2018). L'art de l'anthropocène est un art de combat. *Le blog de Paul Ardenne*.
- Bailey-Charteris, B. (2021). Revealing the hydrocene: Reflections on watery research. *Przegląd Kulturoznawczy*, 2(48), 431-445.
- Clavel, J. (2012). L'art écologique : une forme de médiation des sciences de la conservation ? *Natures, Sciences, Sociétés*, 20(4), 437-447.
- Denning, L. R. (2022). *Developing a hydrofeminist art practice: Bodies, spaces, Practices* [Thèse en sciences humaines]. Bath Spa University.
- Faris, J. H. (2019). Sisters of ocean and ice: On the hydro-feminism of Kathy Jetñil-Kijiner and Aka Niviâna's Rise: From one island to another. *Shima, The International Journal of Research into Island Cultures*, 13, 76-99.
- Gaard, G. (2017). *Critical Ecofeminism*. Lexington Books.
- IPCC, (2021). *Climate change 2021: The physical science basis*.
https://report.ipcc.ch/ar6/wg1/IPCC_AR6_WGI_FullReport.pdf
- IPCC, (2022). *Climate change 2022: Impacts, adaptation, and vulnerability*.
https://report.ipcc.ch/ar6/wg2/IPCC_AR6_WGII_FullReport.pdf
- IPCC, (2022). *Climate change 2022: Mitigation of climate change*.
https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg3/downloads/report/IPCC_AR6_WGIII_FullReport.pdf
- Kemp, M. (2004). Betty Beaumont's Ocean landmark is in deep water. *Nature*, 431, 1039.
- Kretz, L. (2017). Emotional solidarity: Mourning environmental loss and empowering positive change. Dans A. Cunsolo et K. E. Landman (dir.), *Mourning nature: Hope at the heart of ecological loss and grief* (p. 258-291). McGill-Queen's University Press.
- Martin, B. (2005). Environmental education, activism and the arts. *Convergence*, 4(38), 33-50.
- Mellor, N. (1997). *Feminism and ecology*. Chichester, John Wiley & Sons.



- Neimanis, A. (2012). Hydrofeminism: Or, on becoming a body of water. Dans H. Gunkel, C. Nigianni et F. Söderbäck (dir.), *Undutiful daughters: Mobilizing future concepts, bodies, and subjectivities in feminist thought and practice*. Palgrave Macmillan.
- Orenstein, G. F. (1990). Artists as healers: Envisioning life-giving culture. Dans Diamond et G. F. Orenstein (dir.), *Reweaving the world: The emergence of ecofeminism*. Sierra Club Books.
- Orenstein, G. F. (2003). The greening of Gaia: Ecofeminist artists revisit the garden. *Ethics & the Environment*, 8(1), 103-111.
- Plumwood, V. (2002). *Environmental culture: The ecological crisis of reason*. Routledge.
- Raid, L. (2015). Val Plumwood: la voix différente de l'écoféminisme. *Cahiers du Genre*, 2(59), 49-72.
- Wildy, J. (2011). The artistic progressions of ecofeminism: The changing focus of women in environmental art. *The International Journal of the Arts in Society*, 6, 54-65.

Fluidité du genre au sein de la tradition wicca: étude de cas d'une pratiquante wiccane éclectique trans à Québec ?

Clara Gargon

Candidate au doctorat en anthropologie, Université Laval

RÉSUMÉ

La wicca est une tradition magico-religieuse qui présente une cosmologie singulière où s'ancrent les relations entretenues entre l'identité genrée des pratiquant-e-s et leurs pratiques rituelles et magiques. L'identité genrée dans la wicca à Québec est définie comme l'expression choisie d'une énergie masculine ou féminine en fonction d'une situation donnée dans la vie quotidienne, ce qui permet de réévaluer les notions de masculin et de féminin. Cet article examine l'histoire de vie spécifique d'une femme trans s'identifiant wiccane éclectique à Québec. La construction et l'expression fluide de son identité genrée à travers la pratique de la wicca mettent en avant le potentiel subversif de la spiritualité dans une société où des normes de genre binaires favorisant la domination des hommes sur les femmes et l'hétéronormativité dominant toujours.

Mots-clés: genre, religion, sorcière, identité, Québec

ABSTRACT

Wicca is a magical-religious tradition that presents a unique cosmology in which the relationships maintained between the gender identity of practitioners and their ritual and magical practices are anchored. Gender identity in Wicca in Quebec City is defined as the chosen expression of male or female energy depending on a given situation in daily life, which allows for a reassessment of notions of masculine and feminine. This article examines the specific life story of an identifying eclectic Wiccan trans woman in Quebec City. The construction and fluid expression of one's gender identity through the practice of Wicca highlights the subversive potential of spirituality in a society where binary gender norms favoring male dominance over women and heteronormativity still dominate.

Keywords: gender, religion, witch, identity, Quebec

Fluidité du genre au sein de la tradition wicca: étude de cas d'une pratiquante wiccane éclectique trans à Québec ?

La tradition wicca peut être abordée selon plusieurs conceptions distinctes. Elle peut être une religion néopaïenne, un mode de vie, un mode de pensée (Adler, 1986), ou encore une tradition magico-religieuse (Gagnon, 2013). L'appellation « religion néopaïenne » permet notamment de faire référence au lien toujours solide existant entre la wicca et le paganisme ancien, tout en n'excluant pas l'idée d'une reconstruction dogmatique. Cette branche de la wicca entretient un lien privilégié avec la nature, tant au niveau de la cosmologie qu'à celui de la pratique rituelle, à travers le « dieu cornu », symbolisant la masculinité, et la « déesse-mère » ou « triple déesse », symbolisant la féminité (Gagnon, 2013). Lors de certains rites wiccans, les pratiquant-e-s sont reconnu-e-s pour utiliser divers symboles ou outils associés au féminin (déesse) ou au masculin (dieu). Ces associations symboliques peuvent également faire l'objet d'une association genrée entre l'outil ou le symbole rituel, la déité choisie pour le rituel et l'identité du pratiquant-e en soi.

Dans un contexte contemporain, les communautés qui n'adhèrent pas au modèle de l'identité genrée hétéronormative, telles que les communautés LGBTQI (lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queer et intersexes), amènent une reconsidération des enjeux autour de ces associations au sein de la wicca. C'est pourquoi, afin de mieux comprendre les différentes perceptions de l'identité de genre dans la wicca contemporaine, je propose dans cet article d'examiner le cas spécifique de Lily¹, une pratiquante wiccane s'identifiant « éclectique » trans, rencontrée à Québec dans le cadre d'une étude ethnographique plus large portant sur la pratique de la wicca à Québec.

D'abord, je situerai le contexte historique autour de l'apparition et l'expansion de la wicca depuis l'Europe dans les années 1950 jusqu'en Amérique du Nord aujourd'hui. Les différentes perceptions de l'identité de genre émanant de deux traditions importantes de la wicca seront mises en évidence. La première s'apparente majoritairement à la tradition wiccane d'origine, c'est-à-dire la tradition britannique gardnérienne. La seconde est plus présente aujourd'hui dans la ville de Québec et correspond à la wicca éclectique.

¹ Pseudonyme.



Ensuite, je présenterai l'approche théorique adoptée, où les concepts d'identité genrée, de sexualité et d'orientation sexuelle sont mobilisés. Je terminerai cette partie en précisant la place du féminisme dans la tradition wicca à Québec. Après, j'évoquerai brièvement le déroulement de mon terrain ethnographique incluant ma rencontre avec Lily. Enfin, dans la section analytique, je proposerai une discussion sur le cas de Lily qui permet d'offrir de nouvelles perspectives autour d'un espace subversif des normes binaires et hétéronormatives dans la wicca.

Contexte historique

La tradition wicca est un mouvement religieux apparu dans la sphère publique au cours des années 1950 en Angleterre avec les publications de Gardner (Gagnon, 2003). Aujourd'hui, celui-ci est considéré comme le fondateur de la wicca contemporaine, notamment à travers la tradition gardnérienne, considérée comme la tradition originaire de cette religion néopaienne.

Or, les recherches sur le mouvement wiccan en Europe diffèrent grandement de celles menées en Amérique du Nord. De ce fait, deux variantes cosmologiques importantes émergent selon les différents contextes culturels et historiques. Afin de mieux comprendre les perceptions axées sur l'acceptabilité du genre dans la wicca en Amérique du Nord, je présenterai d'abord l'influence de la tradition gardnérienne issue du contexte britannique des années 1950.

Dans un premier temps, la tradition gardnérienne a permis de poser certains principes fondamentaux pour la plupart des traditions wiccanes présentes aujourd'hui en Amérique du Nord, notamment le caractère divin inhérent en toute chose². Toutefois, que cela soit pour les pratiques rituelles ou la vie quotidienne, la tradition gardnérienne possède une vision très binaire du genre. Les wiccan-e-s gardnérien-ne-s accordent une grande importance aux différences physiologiques et psychologiques entre homme et femme. Aussi, lors des pratiques rituelles, iels procèdent à une codification beaucoup plus réglementaire concernant l'utilisation d'outils magiques et l'invocation de déités. Même s'ils reconnaissent l'existence et la complémentarité du dieu et de la déesse, il convient

² Même si l'on reconnaît l'importance de l'apport cosmologique de ce groupe wiccan traditionnel, il ne représente pas le groupe majoritaire en Amérique du Nord.

qu'un homme utilise seulement des outils rituels associés au masculin et invoque des déités considérées masculines. Il en est de même pour les femmes. Les énergies masculines et féminines sont ici distinctes et complémentaires: « The British Traditional Wicca of the 1950s and 1960s saw masculine and feminine energies as wholly distinct from each other, yet complementary » (Hoff Kraemer, 2012, p. 391). Sous cet angle, la tradition wicca suppose une vision essentialiste du genre avec une dualité genrée particulièrement marquée (Harper-Bisso, 2006). Par extension, cette polarité genrée entraîne un processus de construction de rôles sociaux et sexués très stricte dans la communauté gardnérienne.

Dans un second temps, la wicca exportée en Amérique du Nord dans les années 1970 fait face à un nouveau contexte politique et sociohistorique. D'abord, nous pouvons citer l'influence des recherches académiques et du féminisme politique: « Today, influenced by academic gender studies and by academic and political feminism, many in the community are moving away from gender essentialism » (Oboler, 2010, p. 160). En effet, lors du passage de la wicca aux États-Unis, celle-ci a absorbé l'influence culturelle et politique, avec notamment le mouvement féministe de la seconde vague. Ce mouvement s'est développé majoritairement grâce aux travaux de la philosophe Judith Butler (2019)³. Elle met en avant l'idée que les identités genrées peuvent être « comprises comme des performances et en proposant de ne plus fonder le féminisme a priori sur le sujet femme » (Bessin et Dorlin, 2005, cité dans Pavard, 2018, p. 6). Le genre est alors envisagé comme un construit complexe de comportements sociaux.

Ensuite, les travaux de Jung auraient influencé de nombreux-euses néopaïen-ne-s pendant les années 1970 et 1980 à construire le genre sur le plan d'énergies féminines et masculines présentes en chaque individu (Hoff Kraemer, 2012). Dans la tradition jungienne, ces énergies s'intituleraient « animus » (masculin) et « anima » (féminin), et seraient effectivement présentes à différents niveaux en chaque pratiquant-e néopaïenne (Kalinay, 2014). L'identité genrée se définit alors comme l'expression d'« énergies » féminines ou masculines. Chaque individu possède ces deux formes d'énergies, mais avec des degrés variables selon la personnalité, les propriétés biologiques et la situation donnée

³ Judith Butler est à la fois une féministe postmoderne et poststructuraliste, mais également une théoricienne *queer*, bien qu'elle ne s'affirme pas comme telle (Pagé, 2017).



(Lepage, 2017). Le genre est dorénavant compris comme un continuum entre la masculinité et la féminité, et l'identité de genre se présenterait comme un spectre et non comme une polarité: « In talking about human gender and gender relations, however, NeoPagans are more likely to talk about gender as a continuum rather than a polarity » (Harper-Bisso, 2006, p. 206). D'autre part, l'aspect du sexe biologique assigné peut également faire pencher la balance des énergies en soutenant qu'une femme peut posséder davantage d'énergies féminines, et inversement pour un homme. Il est même envisageable de penser le genre en matière de pourcentage entre les énergies masculines et féminines (Harper-Bisso, 2006). Cette argumentation permettra l'émergence d'un modèle de pensée queer sur la notion de genre afin de trouver une place politique aux catégories de populations marginalisées par le modèle hétérosexuel dominant (Handman, 2008), comme c'est le cas dans la wicca. Autant pour les hommes que pour les femmes (ou autre), le néopaganisme encourage une sexualité ouverte. D'ailleurs, quelques recherches ont été menées plus spécifiquement sur la bisexualité ou l'homosexualité (Harper-Bisso, 2006; Orion, 1995; Pike, 2004)⁴.

Cadre conceptuel – une approche anthropologique

1. Genre et identité de genre

Dans un premier temps, le genre constitue l'un des objets d'étude les plus complexes en anthropologie. Je propose de résumer l'évolution de la conception du genre selon deux voies principales, très étroitement liées aux relations entre le genre et le féminisme. D'une part, l'établissement d'une dichotomie distincte entre le sexe, représentant l'ensemble des données biologiques, et le genre, défini en miroir comme une construction sociale faisant ainsi référence aux divers traits de personnalité (Nicholson et Vuille, 2009). D'autre part, le terme genre a « de plus en plus servi à désigner toutes les constructions sociales relatives à la distinction masculin/féminin, y compris celles qui séparent le corps "féminin" du corps "masculin" » (Nicholson et Vuille, 2009, p. 62).

⁴ Je précise ici le taux d'individus s'identifiant païens en Amérique du Nord: « According to Pew Forum numbers, there are around one million self-identified Pagans in the United States today, the largest such population within a single country » (Hoff Kraemer, 2016, p. 145).

Cette conception a vu le jour grâce aux travaux démontrant que la société façonne les comportements et la manière de percevoir les corps (Butler, 2019)⁵.

Par ailleurs, Anne Fausto-Sterling (1993) démontre que le corps biologique humain ne peut se résumer en deux catégories binaires, soit homme et femme: « For biologically speaking, there are many gradations running from female et male; and depending on how one calls the shots, one can argue that along that spectrum lie at least five sexes – and perhaps even more » (Fausto-Sterling, 1993, p. 21). De ce fait, il n'est plus possible de fonder un énoncé transculturel sur la distinction féminin/masculin à partir du sexe (Mikkola, 2019).

La définition de performativité du genre théorisée par Butler (2019) s'inscrit dans la continuité de la distinction sexe/genre. Elle propose de définir le genre comme « un énoncé sans substrat métaphysique et ontologique qui, par son énonciation et sa répétition, réalise ce qu'il dit, soit un genre féminin ou masculin » (Baril, 2007, p. 64). Elle contribue à présenter le genre comme un acte reconnu par les autres et défait l'histoire au sein des sciences sociales où le genre est appréhendé comme une essence interne et déjà existante en chaque individu (Paechter, 2006)⁶. Le genre désigne ainsi une performance sociale où, « dans pratiquement n'importe quelle situation où quelqu'un-e est engagé-e, sa performance peut être évaluée en termes de féminité ou de masculinité et que cette évaluation sert à légitimer ou à discréditer ses autres activités » (Vuille et al., 2009, p. 11). Dans le cadre de la pratique et de l'idéologie wiccane à Québec, pour cette recherche:

[l]e genre ne découle pas de la biologie, son existence est le fruit d'une opération intrinsèquement sociale; 2) le genre produit des différences entre deux catégories sociales sexuées, celle des « femmes » et celle des « hommes »; 3) et, ces catégories sociales sont constituées dans un rapport hiérarchique (Vuille et al., 2009, p. 9).

⁵ Alors que la seconde acceptation prédomine aujourd'hui dans le discours féministe, l'héritage de la première acceptation reste également très présent. Cette persistance entraîne quelques difficultés dans la théorisation du genre, mais elle « fait aussi obstacle à notre capacité de théoriser les différences entre femmes » (Nicholson et Vuille, 2009, p. 62).

⁶ La distinction sexe biologique/genre est assurée tandis qu'un troisième terme voit le jour, soit les catégories sociales de sexe « homme » et « femme ».

En réalité, nous pouvons retenir l'idée de production de deux catégories sociales dominantes, toutefois il semble pertinent de préciser la place d'une multiplicité de formes d'identités genrées. Par conséquent, je propose d'introduire la formulation de Paechter (2006) qui propose de distinguer « 'Masculinity' and 'femininity' as ideal typical forms that are connected with a local hegemonic masculinity [...] and 'masculinities' and 'femininities' as actual ways that real people construct and understand themselves in terms of how they 'do' boy/man or girl/woman » (p. 20). Cette distinction rejoint l'idée d'une performativité du genre dans la société et permettra d'illustrer la conception de Lily sur l'identité de genre dans la wicca.

Dans un second temps, les expressions « identité de sexe » ou « identité sexuelle » et « identité sexuée » ou « genrée »⁷ sont fréquemment retrouvées dans les recherches liées aux concepts de genre, de sexe et de construction identitaire. Elles peuvent être respectivement différenciées: « l'identité sexuelle renvoie plus particulièrement au sentiment d'appartenance au sexe biologique assigné à la naissance⁸ et à la psychosexualité⁹; quant à l'identité sexuée, elle désigne le sentiment d'appartenance à son sexe culturellement défini par les normes sociales de féminité et de masculinité prescrites à chacun des deux sexes biologiques » (Vouillot, 2002, p. 2). Ces normes, construites culturellement et socialement, symbolisent le genre et font donc référence « à ce qui est considéré comme masculin ou féminin dans une société donnée à un certain moment de son histoire » (Dorais, 2015, p. 40).

2. Sexualité et orientations sexuelles

La sexualité humaine constitue aujourd'hui un champ d'études privilégié pour mieux comprendre de nombreux concepts mobilisés dans l'organisation sociale d'une culture donnée. En ce qui concerne cela, on observe un grand développement de recherches en sciences sociales autour de cet objet d'étude depuis la fin des années 1980 et le début des années 1990, durant lesquelles l'épidémie du sida a notamment servi de levier (Bazin

⁷ Je précise que j'utiliserai l'expression identité sexuée ou genrée plutôt qu'identité sexuelle, car cette dernière présente de trop grandes variations dans les définitions (Dorais, 2015).

⁸ Il est utile de préciser que l'identité de sexe peut être différente du sexe biologique assigné à la naissance (Dorais, 2015), et l'on peut illustrer cela par l'exemple des personnes transgenres.

⁹ Le terme psychosexualité, aussi nommé développement psychosexuel, représente un concept introduit par Freud pour décrire l'apparition et l'évolution des comportements sexuels d'un individu (Schaeffer, 2002).

et al., 2000). Les motivations principales des recherches étaient concentrées sur l'interrogation du lien entre phénomènes sociaux et sexualité, ainsi que les modes d'institutionnalisation et d'expression de la sexualité. D'ailleurs, de nombreuses études anthropologiques ont révélé la fluctuation des catégories homme, femme ou autre selon les cultures, ce qui dénotait des rapports de force spécifiques (Guillaumin, 1992).

Ensuite, plusieurs études soulignent les conséquences sociales du lien entre la formation des identités genrées et sexuelles, et la religion. En effet, si la présente recherche met en relation les concepts de genre et de religion, alors « il faut d'abord reconnaître que les deux servent à représenter, incarner et distribuer le pouvoir dans la société, et exposer les liens entre ces deux systèmes de répartition du pouvoir » (Woodhead, 2012, p. 4). Théoriser le genre, la sexualité et la religion en étudiant leurs interactions dynamiques, c'est accepter le processus selon lequel la religion « peut renforcer les rapports de domination de genre ou aider à les transformer »¹⁰ (Woodhead, 2012, p. 7). Cette approche entre genre, religion et pouvoir ne doit pas être négligée et constitue le principal nœud exploratoire pour cet article.

Au cœur des groupes contemporains de la wicca au Québec, la non-tabouisation de la sexualité en fait un point d'entrée privilégié pour comprendre les pratiques et les visions wiccanes. La sexualité dans le néopaganisme est généralement appréhendée de manière positive, accessible et compréhensive: « Paganism is generally a sex-positive religion » (Davy, 2007, p. 192; Adler, 1986). Très peu de jugement est porté aux pratiques sexuelles non hétéronormatives ou alternatives, tant qu'elles respectent le principe fondamental du **Wiccan Rede**¹¹. La wicca présente alors un cadre propice aux différentes formes de sexualités et représente donc à Québec une spiritualité d'ouverture et d'acceptation.

Par exemple, le « Great Rite », est reconnu comme un « acte sexuel magique important qui utilise la femme comme autel et représente l'acte d'union entre la déesse, incarnée par la grande prêtresse, et le dieu cornu, incarné par le grand prêtre » (Adler, 1986, p. 110 cité dans Gagnon, 2003, p. 23). Cette entreprise rituelle peut être

¹⁰ Bourdieu (2016) s'est intéressé au rapport de pouvoir sexué dans les sociétés occidentales.

¹¹ Celui-ci consiste à accorder la liberté du praticien ou de la praticienne wiccan-ne de pratiquer toute forme de magie tant qu'elle ne blesse pas autrui, ou soi-même (Gagnon, 2003).

manifeste, et dans ce cas-là, l'acte est majoritairement effectué en privé par le couple, hors de la vue des autres pratiquants du coven¹². Dans l'autre cas, avec une action symbolique, il est effectué à travers l'utilisation d'outils magiques associés au féminin ou au masculin¹³. L'outil féminin est alors utilisé par la prêtresse du rite et l'outil masculin par le prêtre¹⁴. Cette conception du rituel wiccan suppose une identité genrée hétéronormative et la distinction binaire entre le féminin et le masculin.

Je propose de différencier les termes « identité genrée » et « orientation sexuelle », le premier faisant référence aux « degrés différents de masculinité et de féminité que l'on peut trouver chez une personne » (Stoller, 1989, p. 21). Il s'agit, plus précisément, d'un choix de positionnement dynamique et fluide sur un continuum identitaire dépendant d'un prisme multifactoriel complexe, varié et surtout individuel, qui comprend l'environnement, le sexe anatomique, les désirs personnels, etc. En revanche, l'orientation sexuelle désigne « les affinités identitaires, les désirs ou les conduites sexuelles d'une personne selon son sexe et le sexe de ses partenaires, fussent-ils fantasmés » (Dorais, 2015, p. 42).

3. Wicca féministe

Il convient de préciser l'influence du féminisme sur la tradition wicca à Québec. La wicca possède de nombreuses traditions dont une importante, à savoir la wicca dianique, plus présente en Amérique du Nord. Elle est notamment réputée pour laisser une place prédominante à la déesse. On observe également au sein de cette tradition plusieurs sous-branches de traditions wiccanes féministes, où l'un des points majeurs de négociation reste la place relative du dieu, de la déesse et des hommes dans les pratiques¹⁵:

There is a consensus among Pagans (or at least Wiccan-inspired ones) that the feminine Divine is to be honored at least equally with the masculine, and

¹² Je m'appuie sur la définition de Gagnon du *coven*, soit un « groupe fermé de 13 personnes ou moins, de préférence en nombre égal d'hommes et de femmes, avec une grande-prêtresse à la tête du groupe » (Gagnon, 2013, p. 4).

¹³ Dans la majorité des cas, l'athamé (couteau, dague ou poignard) est associé au masculin et le calice est associé au féminin.

¹⁴ Il est possible de devenir prêtre ou prêtresse au sein d'un coven wiccan lorsque les membres estiment les connaissances du pratiquant suffisantes pour obtenir ce titre et « agissent en tant que guides pour ceux et celles qui poursuivent leur cheminement » (Gagnon, 2003, p. 22).

¹⁵ Certaines traditions féministes wiccanes plus radicales considèrent la présence de l'homme comme facultative, car la femme représenterait déjà un univers en soi (Harper-Bisso, 2006).

that Paganism is a non-patriarchal religion that promotes the equality of the sexes. There is much less consensus about what the basis of the equality of the sexes is: basic similarity in the distribution of human capacities between genders, versus gendered capacities that are fundamentally different, though equal (Oboler, 2010, p. 168).

Selon les travaux de Christine Hoff Kraemer (2012) et de Regina Oboler (2010), je peux mentionner un autre point important de négociation entre la wicca dianique et les néopaïen-e-s queer sur la position du corps biologique. Tandis que la plupart des traditions dianiques défendent l'importance d'un espace réservé uniquement aux femmes d'un point de vue biologique, les néopaïen-e-s queer critiquent cette essentialisation (Hoff Kraemer, 2012). Cette critique s'adresse particulièrement aux conceptions autour des menstruations et de la maternité. À ce propos, nous pouvons citer la notion de fertilité associée aux femmes: « The performance of gender among Wiccans is constantly negotiated between the heteronormative concept of divine fertility and the general acceptance of non-traditional lifestyles among practitioners » (Sloan, 2008, p. 64; Fedele, 2019). Toutefois, les néopaïen-ne-s queer soutiennent qu'une femme transgenre doit être considérée comme une femme biologique, car elle possède une énergie féminine (Oboler, 2010). Ainsi, la place des énergies est prédominante par rapport au corps pour les néopaïen-e-s queer.

Finalement, malgré l'attrait particulièrement prononcé pour la déesse au sein des traditions dianiques ou certaines traditions queer, la wicca reste un mode de vie qui prête attention à la déesse et également au dieu: « Nevertheless, Dianic Wicca aside, though contemporary Paganism privileges women and femininity, it is not a purely matriarchal religion » (Oboler, 2010, p. 167).

Méthodologie

Mon étude s'appuie sur des entretiens semi-dirigés avec des membres d'un réseau wiccan et de l'observation participante des rituels publics wiccan (Paillé et Mucchielli, 2016). J'ai réalisé mon terrain dans la ville de Québec entre les mois de septembre et décembre 2019 où j'ai pu obtenir onze entretiens et trois périodes d'observation participante. Mon échantillon comporte deux hommes dont l'un avec une orientation hétérosexuelle et l'autre homosexuelle, et neuf femmes incluant une femme transgenre (Lily) et une femme bisexuelle.

Ma rencontre avec Lily fut possible grâce à l'utilisation de sites Internet et de réseaux sociaux tels que Facebook. En effet, ce moyen de communication fut propice pour faciliter l'accès à de potentielles rencontres publiques entre wiccan-e-s et autres païen-ne-s ou néopaïen-ne-s à Québec. J'ai pu voir des activités organisées grâce à mon admission au sein du groupe Facebook « wicca_québec »¹⁶ où tous les événements publics organisés dans la ville de Québec sont annoncés. J'ai notamment pu rencontrer certain-e-s wiccan-e-s, dont Lily, lors de trois rencontres dans un bar de la ville de Québec. Ces soirées sont organisées pour permettre aux divers pratiquant-e-s de se retrouver ou de se rencontrer dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

Lily a 46 ans et s'identifie en tant que néopaïenne queer et éclectique. Le paganisme éclectique se définit comme un système de pratiques et de savoirs issus des traditions néopaïennes modulables selon les attirances des pratiquants. Ce système permet de créer un mode de vie hautement individualisé prenant en compte ce que chaque pratiquant-e préfère au sein des diverses traditions wiccanes, ou plus largement néopaïennes. Le terme wiccan éclectique « is an umbrella term for a personalized, often solitary form of NeoPaganism » (Harper-Bisso, 2006, p. 128). Les pratiquant-e-s sont maîtres de leurs décisions dans leurs pratiques. Ils vont façonner leurs propres voies spirituelles et vont donc souvent utiliser les expressions « ce qui marche » ou « ce qui fait sens ». Les wiccan-e-s éclectiques ne suivent pas de dogme, mais plutôt leurs expériences personnelles et les fruits de leurs explorations et investigations (Harper-Bisso, 2006). Lily s'est affirmée récemment en tant que sorcière, mais a développé un intérêt pour les pratiques rituelles magiques et l'ésotérisme depuis son adolescence:

J'ai fait mes recherches, puis Internet n'existait pas, c'est quand je suis allée à l'université que j'ai eu accès à Internet donc j'ai pu aller approfondir mes recherches. C'est là que je me suis tournée plus vers la magie ou... en fait bien souvent ça s'entrecroise comme la wicca.

Ses recherches ont été largement alimentées par la quête d'autres formes de spiritualités après une certaine déception auprès du catholicisme. Lily pratique principalement des rituels solitaires depuis plusieurs années environ cinq fois par mois. Néanmoins, elle essaye depuis un an de former un *coven* avec une amie afin de pouvoir

¹⁶ Il s'agit d'un groupe ouvert et l'on dénombre environ 600 wiccan-e-s au Québec (Gagnon, 2013).



réaliser des rituels de groupe dans un espace fermé et sécurisé.

Discussion - Identité queer et wiccane éclectique: Nouvel horizon pour la construction du genre

1. Négociation sur l'identité de genre

Pour commencer, la conception de Lily sur l'identité du genre rejoint majoritairement la proposition de définition exposée dans le cadre théorique. En effet, Lily a précisé qu'elle choisissait d'exprimer une forme d'énergie féminine ou masculine en fonction des besoins de la situation. Par exemple, s'il s'agit d'une période où elle doit faire preuve d'écoute ou de douceur (caractéristiques associées davantage à la féminité selon Lily), elle laissera alors exprimer l'énergie féminine présente en elle¹⁷. Toutefois, Lily ne considère pas que les attributs physiologiques représentent une influence notable dans la proportion de ces énergies présentes en chaque individu. Elle affirme posséder autant d'énergie féminine que masculine et associe les caractéristiques comportementales choisies pour l'une ou l'autre selon ses préférences:

Ça va être plus un symbole qui représente quelque chose pour moi, ça peut être une fille qui va représenter la protection, parce que c'est ce que je vais aller chercher à ce moment-là. Le feu va représenter la force, la chaleur, la passion, mais ce n'est pas restreint à un seul genre, surtout qu'on a tous les deux en nous.

Par extension, Lily soutient qu'une femme transgenre doit être considérée comme une femme biologique, car elle possède une énergie féminine (Oboler, 2010). On retrouve alors l'un des points importants de négociation entre la wicca dianique et les néopaïen-e-s queer sur la position du corps biologique. Tandis que la plupart des traditions dianiques défendent l'importance d'un espace réservé uniquement aux femmes d'un point de vue biologique, les néopaïen-e-s queer critiquent cette essentialisation (Oboler, 2010; Hoff Kraemer, 2012)¹⁸:

Pour moi le genre est un spectre, je te parle de continuum. Le genre est comme inconstant à l'intérieur, faut enlever l'idée que la femme représente la fertilité alors que l'autre présente quelque chose de plus agressif ou plus

¹⁷ La majorité des wiccan-e-s accordent autant d'importance aux énergies masculines qu'aux énergies féminines.

¹⁸ Cette critique s'adresse particulièrement aux conceptions autour des menstruations et de la maternité.

fort ou autre... en tant que tel il y a des femmes qui sont très fortes, il y a des hommes qui sont... qui peuvent enfanter.

Les wiccan-e-s queer et éclectiques considèrent que chaque individu possède des énergies masculines et féminines, chacune associée à des caractéristiques masculines ou féminines dans les comportements et attitudes adoptés. En effet, l'image de la masculinité au sein du néopaganisme s'apparente surtout à de la force, de l'agressivité, etc. C'est pourquoi, il est nécessaire de posséder également de l'énergie féminine pour contrebalancer les effets procurés par l'une ou l'autre des formes d'énergie: « Male energy is characterized as 'aggressive, active, confrontational' and in need of feminine energy to balance it out » (Harper-Bisso, 2006, p. 237).

Malgré la fluidité du genre, l'énergie est divisée selon un code binaire entre masculin et féminin. Au sein de la wicca, le genre est culturellement défini selon des normes sociales désignant les représentations de la féminité et de la masculinité. Ces normes sont régies selon les choix des pratiquants et ne sont pas nécessairement liées aux attributs physiologiques et biologiques.

2. Réception des sexualités

En ce qui concerne la sexualité, Lily a effectivement ressenti un soulagement important en découvrant l'accessibilité et l'ouverture sur les diverses orientations sexuelles dans la wicca, se définissant elle-même comme pansexuelle¹⁹. Au cours de sa quête spirituelle pendant son adolescence, Lily a souvent été confrontée à la froideur et à l'incompréhension de différents groupes, particulièrement dans le catholicisme, religion d'appartenance de ses parents:

Faut comprendre que ça vient d'une évolution au niveau religion, je me trouvais à ce moment-là avec un malaise, avec comment la société me percevait et donc avec mon propre corps... parce qu'à partir d'un certain moment, j'arrêtais d'espérer d'une certaine façon de la religion catholique.

¹⁹ Je définis la pansexualité comme étant « les personnes attirées physiquement, sexuellement, affectivement ou romantiquement vers des personnes sans regard ou préférence au niveau du genre et du sexe de la personne, qu'elle s'identifie comme femme, homme, trans, sans genre ou autre » (Interligne, 2020).

Mis à part cela, Lily soutient qu'une ouverture d'esprit sur le genre et les orientations sexuelles amène également une ouverture sur le monde en général:

Je connais beaucoup de personnes dans le milieu queer qui vont s'ouvrir plus facilement à des sexualités alternatives, ce n'est pas tout le monde, c'est une question d'ouverture. Et plus il y a de monde ouvert au départ, plus c'est facile de s'intéresser à d'autres choses.

Cette idée où la multiplicité des identités genrées et des orientations sexuelles représenterait un indicateur sur le degré d'évolution spirituelle a été notamment soulevée par Harper-Bisso (2006). La fluidité dans l'identité du genre semble également s'appliquer dans l'orientation sexuelle au sein de la wicca à Québec. La sexualité pourrait être envisagée comme un continuum au même titre que le genre. Nous pourrions retrouver sur ce continuum les différentes orientations associées aux individus LGBTQI+, à l'hétéronormativité ainsi qu'à certaines qualifications émergentes telles que le concept « bi-curieux-euse »²⁶.

Conclusion

Pour conclure, la définition du genre dans la wicca est en constante transformation selon le contexte sociohistorique. La majorité des traditions wiccanes ont la faculté de s'adapter à leurs environnements pour tirer profit des ressources disponibles et des mentalités. D'abord, l'imprégnation culturelle de la wicca en Amérique du Nord a conduit à l'éloignement progressif de la vision hétéronormative du genre (Aburrow, 2009; Adler, 1986; Clifton, 2006; Pike, 2004; Sloan, 2008; Tosh et al., 2003;). La fluidité observée sur l'identité du genre et mise en avant par le néopaganisme queer a ainsi ouvert la voie aux sexualités non binaires ou alternatives (Aburrow, 2009; Hoff Kraemer, 2012). Les sexualités marginalisées par la société contemporaine sont ainsi plus facilement acceptées par le néopaganisme, ce qui encourage la venue des individus LGBTQI, comme Lily, au sein de cette spiritualité (Neitz, 2000).

Ensuite, la wicca éclectique offre une grande liberté de choix dans le processus de construction et d'affirmation de l'identité genrée et de l'orientation sexuelle. Cette prise de liberté dans l'expression du masculin ou du féminin permet notamment aux

²⁶ Il s'agit d'individus ressentant une attirance sexuelle pour des personnes du même sexe et de sexes alternatifs, mais qui ne s'identifient pas comme bisexuel-le-s.

membres de la communauté néopaïenne de ne pas être focalisée sur leur aspect physique: « By letting people express their own forms of masculinity and femininity (of gender, period), we create a society of individuals who can devote their time and energy to authentic experiences, social relations, and intellectual/cultural endeavors » (Kalinay, 2014, p. 16).

En considérant les observations faites avec Lily, le genre est alors appréhendé comme l'expression choisie d'« énergies » féminines ou masculines, influencées par de nombreux facteurs, et la place de ces énergies reste prédominante par rapport au corps pour les néopaïens queer. Tout individu possède ces deux formes d'énergie, mais il revient au pratiquant de choisir l'affirmation d'une énergie en fonction d'une situation donnée. En effet, l'énergie féminine est l'incarnation symbolique d'un ensemble de caractéristiques psychologiques ou physiques associées au féminin, tout comme pour l'énergie masculine. L'expression de ces énergies, féminines ou masculines, dépendent uniquement des préférences des pratiquant-e-s wiccan-e-s. C'est pourquoi, chaque wiccan-e suivant la voie de la wicca éclectique forge sa propre expérience du genre: « Pagans who have different views on gender are able to make sense of their own experiences, and deal in their own way with gender norms » (Lepage, 2017, p. 616).

Pour finir, la position de Lily sur les caractéristiques de la wicca dianique est complexe. D'un côté, elle soutient l'idée de laisser plus de place aux femmes dans la spiritualité et la religion en général, par laquelle Lily a également été déçue. D'un autre côté, le point majeur de négociation demeure l'importance accordée au corps biologique. Les traditions dianiques me permettent de proposer le concept de féminisme spirituel, ou encore de spiritualité féministe, défini comme « an umbrella term describing a multiplicity of forms of beliefs and practices that emerged in the 1970s along with the women's movement and the so-called New Age movement » (Eller, 1993, cité dans Fedele, 2019, p. 136). Le statut de la femme dans la wicca provient majoritairement de l'influence de ces spiritualités féministes (Sloan, 2008). Toutefois, la majorité des néopaïen-e-s queer, comme Lily, considèrent que certaines traditions dites féministes sont encore trop essentialistes. Ce mouvement spirituel apporte également un impact politique en défiant les tendances patriarcales et en agissant pour une société égalitaire entre les sexes (Fedele, 2019).

Références

- Aburrow, Y. (2009). Is it meaningful to speak of 'queer spirituality'? An examination of queer and LGBT imagery and themes in contemporary Paganism and Christianity. Dans S. Hunt (dir.), *Contemporary christianity and LGBT sexualities* (p. 139-156). Ashgate Publishing.
- Adler, M. (1986). *Drawing down the moon: witches, Druids, goddess-worshippers, and other pagans in America today*. Beacon Press.
- Baril, A. (2007). De la construction du genre à la construction du « sexe»: les thèses féministes postmodernes dans l'œuvre de Judith Butler. *Recherches féministes*, 20(2), 61-90. <https://www.erudit.org/en/journals/rf/1900-v1-n1-rf2109/017606ar/abstract/>
- Bazin, L., Mendes-Leite, R. et Quiminal, C. (2000). Déclinaisons anthropologiques des sexualités. *Journal des anthropologues. Association française des anthropologues*, 82-83, 9-24. <https://journals.openedition.org/jda/3272>
- Bessin, M. et Dorlin, E. (2005). Les renouvellements générationnels du féminisme: mais pour quel sujet politique?. *L'Homme la Société*, 4, 11-27. <https://www.cairn.info/journal-l-homme-et-la-societe-2005-4-page-11.htm>
- Bourdieu, P. (2016). *La domination masculine*. Le Seuil.
- Butler, J. (2019). *Trouble dans le genre: le féminisme et la subversion de l'identité*. La découverte.
- Clifton, C. (2006). *Her hidden children: The rise of Wicca and Paganism in America*. Rowman Altamira.
- Davy, D.J. (2007). *Introduction to Pagan Studies*. AltaMira Press.
- Dorais, M. (2015). Repenser le sexe, le genre et l'orientation sexuelle. *Santé mentale au Québec*, 40(3), 37-53. <https://www.erudit.org/en/journals/smq/1900-v1-n1-smq02336/1034910ar/abstract/>
- Eller, C. (1993). *Living in the lap of the goddess: The feminist spirituality movement in America*. Beacon Press.
- Fausto-Sterling, A. (1993). The five sexes: Why male and female are not enough. *The Sciences*, 33(2), 20-24.
- Fedele, A. (2019). Spirituality and Gender. Dans L. Zsoltai et B. Flanagan (dir.), *The Routledge International handbook of spirituality in society and the professions* (p. 135-141). Routledge.



- Gagnon, M. (2003). *La mouvance wiccane au Québec un portrait de la sorcellerie contemporaine*. [Mémoire de maîtrise]. Université Laval.
- Gagnon, M. (2013). *Évolution culturelle et institutionnalisation de la Wicca au Québec de 1990 à 2010*. [Thèse de doctorat]. Université Laval.
- Guillaumin, C. (1992). *Sexe, race et pratique du pouvoir. L'idée de nature*. Édition Côté-femmes.
- Handman, M.E. (2008). L'anthropologue et le système sexe/genre. *Connexions*, 90(2), 77-85. <https://www.cairn.info/revue-connexions-2008-2-page-77.htm>
- Harper-Bisso, S. (2006). *Negotiating gender identity and social identity in an American NeoPagan community*. [Thèse de doctorat]. Southern Methodist University.
- Hoff Kraemer, C. (2012). Gender and sexuality in contemporary Paganism. *Religion Compass*, 6(8), 390-401. <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1111/j.1749-8171.2012.00367.x>
- Hoff Kraemer, C. (2016). Pagan traditions: Sacralizing the body. Dans K. Brintnall (dir.), *Religion: Embodied religion* (p. 143-163). MacMillan.
- Interligne. (2020). Quelle est la différence entre la bisexualité et la pansexualité ?. https://interligne.co/questions_frequentes/bi-pansexualite-difference/
- Kalinay, J. (2014). Androgynous deities: The queering of masculinity and femininity through Neopagan myth, ritual, and symbol. Conférence au « *Seminar in Gender and Cultural Studies* ». Simmons College.
- Lepage, M. (2017). Queerness and transgender identity: Negotiations in the Pagan community of Montreal. *Studies in Religion/Sciences Religieuses*, 46(4), 601-619. <https://journals.sagepub.com/doi/abs/10.1177/0008429817710971>
- Mikkola, M. (2019). Feminist perspectives on sex and gender. *The Stanford Encyclopedia of Philosophy*, Fall 2019. <https://plato.stanford.edu/archives/fall2019/entries/feminism-gender/>
- Neitz, M.J. (2000). Queering the dragonfest: Changing sexualities in a post-patriarchal religion. *Sociology of Religion*, 61(4), 369-391. <https://www.jstor.org/stable/3712521>
- Nicholson, L. et Vuille, M. (2009). Comment interpréter le genre. *Nouvelles questions féministes*, 28(3), 62-8. <https://www.cairn.info/revue-nouvelles-questions-feministes-2009-3-page-62.htm>
- Oboler, R. (2010). Negotiating Gender Essentialism in Contemporary Paganism. *Pomegranate*, 12(2).



- Orion, L. (1995). *Never again the burning times: Paganism revived*. Waveland Press.
- Paechter, C. (2006). Masculine femininities/feminine masculinities: Power, identities and gender. *Gender and education*, 18(3), 253-263. <https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/09540250600667785>
- Pagé, G. (2017). La lente intégration du queer au féminisme québécois francophone: douze ans de résistance et le rôle de passeur des Panthères roses. *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique*, 50(2), 535-558.
- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2016). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (4^e éd.). Armand Colin.
- Pavard, B. (2018). Faire naître et mourir les vagues: comment s'écrit l'histoire des féminismes. *Itinéraires. Littérature, textes, cultures*, 2. <https://journals.openedition.org/itineraires/3787>
- Pike, S. (2004). *New age and neopagan religions in America*. Columbia University Press.
- Schaeffer, J. (2002). Une instable identité psychosexuelle. *L'orientation scolaire et professionnelle*, 31(4), 535-543. <https://journals.openedition.org/osp/3409>
- Sloan, J. (2008). *The Gendered Altar: Wiccan Concepts of Gender and Ritual Objects*. [Mémoire de maîtrise]. University of Central Florida.
- Stoller, R. (1989). *Masculin ou féminin ?*. Presses Universitaires de France.
- Tosh, N.R., Keenan, T., Machacek, D. et Wilcox, M. (2003). Casting Divinity in My Image. *Sexuality and the World's Religions*, 295-322.
- Vouillot, F. (2002). Construction et affirmation de l'identité sexuée et sexuelle: Éléments d'analyse de la division sexuée de l'orientation. Présentation. *L'orientation scolaire et professionnelle*, 31(4), 485-494. <https://journals.openedition.org/osp/3388>
- Vuille, M., Mmalbois, F., Roux, P., Messant, F. et Pannatier, G. (2009). Comprendre le genre pour mieux le défaire. *Nouvelles questions féministes*, 28(3), 4-15. <https://www.cairn.info/revue-nouvelles-questions-feministes-2009-3-page-4.htm>
- Woodhead, L. (2012). Les différences de genre dans la pratique et la signification de la religion. *Travail, Genre et Sociétés*, 27(1), 33-54. <https://www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2012-1-page-33.htm>

Violences sexuelles et judiciarisation: repenser « l'expertise » à la lumière des théories féministes du savoir situé ?

Rose Moisan-Paquet

Candidate au doctorat en sociologie, Université Laval

RÉSUMÉ

En centrant ma réflexion autour de l'expérience des survivantes et des victimes de violences sexuelles, je mets en évidence dans cet article la manière par laquelle l'« expertise » juridique en matière d'agression sexuelle s'est construite en excluant les savoirs des personnes qui subissent les violences. Je mobilise ainsi les théories féministes du point de vue situé afin de montrer la nécessité de placer les expériences des survivantes/victimes au cœur de la compréhension des violences sexuelles ainsi que du traitement juridique qui en découle. Je propose dans un premier temps un bref survol des théories féministes du point de vue situé pour ensuite montrer la manière par laquelle le système juridique met à la marge les savoirs expérientiels des survivantes/victimes dans la problématisation des violences sexuelles. Je poursuis mon analyse en mettant en évidence le caractère incontournable des témoignages qui constituent les mouvements de dénonciation tel que #MeToo pour la compréhension des violences, tout en soulignant les effets d'exclusion de certaines réalités qu'ils participent à (re)produire. Enfin, en prenant l'exemple du Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RQCALACS), je montre comment une compréhension des violences centrée sur les savoirs expérientiels favorise l'accompagnement des survivantes et permet de dépasser certaines idées reçues sur la problématique des violences sexuelles.

Mots-clés: *violences sexuelles, agression sexuelle, #MeToo, #MoiAussi, dénonciation, mouvement de dénonciation, standpoint theory, savoirs situés, féminisme, agentivité, agentivité sexuelle*

ABSTRACT

By focusing my reflection on the experience of survivors and victims of sexual violence, I highlight in this article the way in which legal "expertise" in matters of sexual assault has been constructed by excluding the knowledge of people who experience violence. I thus mobilize feminist theories from the situated point of view in order to show the need to place the experiences of survivors/victims at the heart of the understanding of sexual violence as well as the legal treatment that results from it. I first offer a brief overview of feminist theories from the situated point of view to then show the way in which the legal system marginalizes the experiential knowledge of survivors/victims in the problematization of sexual violence. I continue my analysis by highlighting the inescapable nature of the testimonies that constitute denunciation movements such as #MeToo for

the understanding of violence, while underlining the effects of exclusion of certain realities that they participate in (re)producing. Finally, taking the example of the Regroupement québécois des centres d'aide et de Lutte contre les Aggresses sexuelles (RQCALACS), I show how an understanding of violence centered on experiential knowledge promotes support for survivors and makes it possible to go beyond certain received ideas on the problem of sexual violence.

Keywords: *sexual violence, sexual assault, #MeToo, denunciation, denunciation movement, standpoint theory, situated knowledge, feminism, agency, sexual agency*



Violences sexuelles et judiciarisation: repenser « l'expertise » à la lumière des théories féministes du savoir situé ?

Introduction

Créé en 2006 par la militante afroféministe Tarana Burke (2018) et popularisé en 2017 par l'actrice étasunienne Alyssa Milano, le #MeToo est un mouvement de dénonciation de violences sexuelles (Alaggia et Wang, 2020; Trott, 2021). Par la multiplication de témoignages, principalement sur les réseaux sociaux, le mouvement est caractérisé par les prises de parole féministes dénonçant les violences masculines (Alaggia et Wang, 2020; Burke, 2018). En mettant en lumière l'ampleur de la problématique des violences sexuelles et en centrant l'attention publique sur les voix des victimes (Alaggia et Wang, 2020; Eiler et al., 2019; Schneider et Carpenter, 2019), le mouvement #MeToo met en évidence les expériences situées des survivantes de violences sexuelles. Dans cet article, je propose une réflexion sur l'apport de ces savoirs expérientiels dans la construction de la problématique des violences sexuelles. Le point de départ de cette réflexion critique se résume à la question suivante: quels apports les expériences situées des survivantes/victimes de violences sexuelles peuvent-elles avoir dans la compréhension de la problématique des violences sexuelles ? Afin de répondre à cette question, je mobiliserai la théorie féministe du point de vue situé (Collins, 1986, 1997; Harding, 1992; Haraway, 1988) dans le but d'illustrer comment les savoirs qui émanent des expériences spécifiques des survivantes peuvent contribuer à la compréhension des violences sexuelles en tant que problème social. Je présenterai donc un survol de ces théories, pour ensuite mettre en évidence la manière à laquelle la construction de la problématique des violences sexuelles est basée sur un processus d'exclusion des expériences situées des survivantes/victimes. Je terminerai ma proposition en montrant en quoi la prise en compte des expériences situées des survivantes participe à une meilleure compréhension des violences sexuelles et, ultimement, à une meilleure réponse sociétale à la problématique.

1. Théories féministes du point de vue situé: Un survol

« Dans les années 1970-1980, l'arrivée de femmes dans le travail scientifique, beaucoup plus conséquente qu'auparavant, fait entrer un nouveau regard. Pas parce que les femmes seraient si douces et foncièrement différentes, mais parce que, occupant une

position qui rompt avec la position habituelle des savants, elles voient le monde sous un autre angle » (Clair, 2015, p. 73). La sociologue Isabelle Clair (2015) met ici en évidence les fondements des théories du point de vue situé en soulignant le fait que notre expérience du monde est façonnée par notre position en tant qu'acteur-trice social-e. Les théories féministes du point de vue situé « analyze how patriarchy naturalizes male and female divisions, making it seem natural, right, unremarkable that women are subordinate to men. Feminist standpoint theory draws especially on the Marxist claim that the work we do—the activities in which we engage—shape our identities and consciousness and, by extension, our knowledge » (Wood, 2005, p. 61). Ces théories reconnaissent ainsi que le savoir est toujours situé et ancré dans la subjectivité (Wood, 2005) et tentent de rendre visible « 'the god-trick of seeing everything from nowhere' (Haraway, 1991, p. 189) as a cover and legitimization of a hegemonic masculinist positioning » (Stoetzler et Yuval-Davis, 2002, p. 315). Les théories féministes du point de vue situé s'affairent également à produire des connaissances à partir des expériences spécifiques de sujets marginalisés (Stoetzler et Yuval-Davis, 2002; Wood, 2005). Ces savoirs subjectifs représentent ainsi des clefs essentielles pour comprendre le réel. La mobilisation d'une seule perspective, souvent non seulement masculine, mais également blanche, cisgenre et hétérosexuelle, est ainsi construite comme étant « neutre » et n'offre qu'une compréhension limitée du monde social (Stoetzler et Yuval-Davis, 2002). Les théories féministes du point de vue situé reposent donc sur la valorisation des expériences et des subjectivités des groupes marginalisés en tant que point de départ de la production de connaissance.

Ces théorisations reconnaissent également la multiplicité de standpoints (Karunaratne et Harris, 2022; Wood, 2005). À ce propos, Nadeeka Karunaratne et Jessica Harris (2022), dans leur étude avec des femmes de couleur survivantes d'agression-s sexuelle-s, soulignent que « the standpoints of white women and Women of Color are often different because these groups "occupy fundamentally different locations in hierarchical power relations" » (p. 379). Une lecture intersectionnelle (Crenshaw, 1989, 2005) des théories féministes du point de vue situé reconnaît donc l'imbrication et la co-construction des différents systèmes d'oppressions dans le façonnement de différents standpoints (Karunaratne et Harris, 2022; Wood, 2005).

La mobilisation des théories féministes du point de vue situé me permet de comprendre les violences sexuelles comme des expériences situées ayant le potentiel de faire émaner des savoirs spécifiques. Si les survivantes/victimes de violences sexuelles constituent un groupe dont les membres partagent un vécu commun, je souligne toutefois l'hétérogénéité de ce groupe (Karunaratne et Harris, 2022; Trott, 2021). Pour reprendre les mots de Patricia Hill Collins (1997), « the existence of the group as the unit of analysis neither means that all individuals within the group have the same experiences nor that they interpret them in the same way » (p. 377).

2. La judiciarisation comme processus d'exclusion des savoirs situés des survivantes de violences sexuelles

Dans « Questioning “Expert” Knowledges », Sunny Marriner (2012) s'emploie à démontrer comment les savoirs « experts » (re)produits au sein des tribunaux se basent sur des discours « psys » offrant à la fois une compréhension limitée et pathologisante des violences sexuelles. En dialogue avec l'autrice, je montrerai comment la construction de la problématique par ces « expert-e-s » a participé à l'exclusion des savoirs situés des survivantes, tout en restreignant les violences sexuelles à la définition légale et individualiste de l'agression sexuelle d'un conflit entre individus.

Une agression sexuelle, en vertu du Code criminel canadien, consiste en des « [v]oies de fait commises dans des circonstances de nature sexuelle telles qu'il y a atteinte à l'intégrité sexuelle de la victime » (Brennan et Taylor-Butts dans Ministère de la Justice du Canada, 2021). Cette définition juridique s'éloigne de la compréhension féministe des violences sexuelles ancrée dans les savoirs expérientiels des survivantes, qui comprend plutôt la problématique comme étant composée d'une multitude d'actes émanant du pouvoir patriarcal, allant des violences « ordinaires » aux comportements criminalisés (Subramanian et Weare, 2022; Trott, 2021). Bien que la criminalisation des violences sexuelles en elle-même consiste en une importante victoire féministe (Sheehy, 2012), les définitions légales encadrant les violences sexuelles ont des effets restrictifs excluant toute une gamme de comportements. La définition restrictive de l'agression sexuelle imposée par le Code criminel participe donc à la fois à inscrire la problématique dans les limites du champ juridique et à exclure les théorisations féministes et les savoirs situés des survivantes de cette compréhension (Marriner, 2012; Sheehy, 2012).

Le fonctionnement du système juridique en lui-même contribue également à l'exclusion des voix des survivantes/victimes. Notamment, dans les tribunaux canadiens, ces dernières se voient attribuer une place de témoin, où elles deviennent alors spectatrices de leur propre histoire (Cloutier, 2021). Les expériences situées des survivantes/victimes et les savoirs qui en découlent ne représentent donc pas des éléments pris en compte par les tribunaux (Marriner, 2012). La dénonciation des crimes sexuels au moyen du système criminel est ainsi souvent décrite comme une expérience de victimisation secondaire. Cette expérience « risque généralement de (re)générer chez [les survivantes] des sentiments de honte et de culpabilité » (Cloutier, 2021, p. 100), tout en étant susceptible de leur faire revivre les violences en elles-mêmes (Desrosiers, 2018; Marriner, 2012). À ce propos, « [p]our éviter la victimisation secondaire, la littérature indique que le processus criminel devrait chercher à répondre aux besoins des victimes, ce qu'il échoue à faire » (Cloutier, 2021, p. 104). Si les besoins des victimes/survivantes sont d'abord d'être crues, entendues ainsi que de voir une forme de reconnaissance des violences subies, le système de justice criminel canadien peine encore à y répondre adéquatement (Corte et Desrosiers, 2020). Loin d'être réparatrice pour plusieurs survivantes/victimes, la dénonciation criminelle consiste donc fréquemment en une expérience de victimisation secondaire où « les mythes et les stéréotypes ressurgissent régulièrement devant les tribunaux et teintent encore l'évaluation de la crédibilité des plaignantes » (Desrosiers, 2018, p. 217). Les idées reçues sur les violences sexuelles se trouvent à être (re)produite par différent-e-s acteur-trice-s du système juridique par la mobilisation de certains mythes sur le comportement des victimes/survivantes, leur habillement ou alors leur consommation d'alcool (Desrosiers, 2018; Marriner, 2012).

Le système de justice criminel tend également à centrer son intervention sur ses propres contraintes institutionnelles plutôt que sur les besoins des survivantes. D'un point de vue structurel, ce sont donc les survivantes/victimes qui doivent s'adapter au système, et non l'inverse. Bien que, à l'échelle provinciale, le nouveau projet de tribunal spécialisé en agression sexuelle du gouvernement québécois promet de « rebâtir la confiance » (Corte et Desrosiers, 2020) envers le système juridique en matière d'agression sexuelle, les personnes ayant porté plainte pour agression sexuelle doivent apprendre à naviguer

dans le système de justice avec un accompagnement très limité (Cloutier, 2021). Elles doivent également faire face à d'importants délais, en plus d'être confrontées à des propos leur attribuant la responsabilité des violences subies comme mentionné plus tôt.

Par ailleurs, Sunny Marriner (2012) souligne que « [w]hat occurs in our legal system not only mirrors dominant discourses in society as a whole, but it also contributes to shaping those discourses, providing authority for them, and reinserting them into the populace with the newfound weight of legal validation » (p. 413). Ce que l'autrice nomme une « generative loop of expert power » (Marriner, 2012, p. 414) pour désigner un système de renforcement exponentiel impliquant à la fois les « expertises » légales et « psys » au regard des violences sexuelles s'inscrit également dans un contexte où ces deux champs « d'expertise » sont particulièrement inexperts en ce qui concerne la compréhension de la problématique (Marriner, 2012). Ce renforcement mutuel se fait au détriment des savoirs féministes et des savoirs expérientiels des survivantes. Notamment, le système légal et les « expertises psys » tendent à individualiser les violences sexuelles en dépolitisant la problématique (Marriner, 2012). En d'autres termes, les approches « psy » ainsi que le traitement judiciaire de l'agression sexuelle en tant qu'acte isolé s'éloignent du cadre d'analyse centré sur la domination masculine et sur les savoirs expérientiels des survivantes mobilisés dans les analyses féministes (Trott, 2021). À ce propos, il est important de souligner que l'importance accordée à la parole « experte » est inégalement répandue dans la société, faisant donc en sorte qu'il est particulièrement difficile pour les personnes ne correspondant pas à la compréhension normative de l'expertise de faire entendre leurs voix (Jasanoff, 1998). C'est le cas notamment des femmes, dont la compétence est socialement dévaluée au profit de l'« expertise masculine ». De manière spécifique, les survivantes de violences sexuelles, qui sont souvent accusées de manquer de crédibilité ou d'être responsables des violences subies (Desrosiers, 2018), s'éloignent particulièrement de cette vision normative de la personne experte. Les questions de rationalité et de crédibilité étant ici centrales. C'est précisément parce que les femmes en général et les survivantes de violences sexuelles en particulier sont jugées comme irrationnelles et non-crédibles que leurs savoirs expérientiels sont fréquemment discrédités.

Si j'ai jusqu'à maintenant limité mon analyse à la salle d'audience, je tiens à souligner la porosité des frontières juridiques et sociales en ce qui concerne la compréhension de la problématique des violences sexuelles. Ce qui est dit devant le tribunal – spécifiquement ici, les différents mythes et préjugés sur les violences sexuelles qui sont (re)produits en cour – participe également à façonner la compréhension de la problématique des violences sexuelles à l'extérieur de la salle d'audience. Le champ juridique s'ancre ainsi dans un contexte social plus large où le tribunal et la société dans son ensemble s'inscrivent dans une dynamique de vases communicants. Les mythes et préjugés que les acteur-trice-s sociaux-ales entretiennent à l'égard des violences sexuelles se voient donc non seulement (re)produits dans les tribunaux, mais ces fausses croyances sortent également du tribunal avec une certaine légitimation de la part du champ juridique (Desrosiers, 2018; Marriner, 2012).

En somme, l'exclusion des points de vue situés des survivantes/victimes de violences sexuelles passe notamment par la compréhension de l'agression sexuelle véhiculée par le champ juridique. Au sein du système de justice, les « expertises » légales et « psy » contribuent à (re)produire certains mythes et stéréotypes sur les violences sexuelles qui participent à nourrir une compréhension erronée de la problématique des violences sexuelles en s'éloignant du même fait des expériences situées des survivantes. Dans la prochaine section, je mettrai donc en lumière comment les savoirs expérientiels des survivantes de violences sexuelles peuvent contribuer à la compréhension de la problématique.

3. Témoignages des survivantes/victimes: Perspective unique des expériences situées

Depuis des décennies, les femmes s'organisent entre elles en marge des institutions officielles afin de mettre en place des lieux de rassemblement, de lutte et de création de savoirs centrés sur leurs expériences du monde social (Alcoff et Potter, 1993). Afin de mettre en évidence les manières dont les expériences situées des survivantes peuvent bénéficier à la problématisation des violences sexuelles, je montrerai en quoi les témoignages partagés dans le cadre du mouvement #MeToo véhiculent des savoirs essentiels à la compréhension de la problématique. Je soulignerai ensuite comment, dans le contexte spécifique au Québec, le Regroupement québécois des centres d'aide et

de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RQCALACS) arrive à mobiliser ces savoirs expérientiels afin de prévenir et lutter contre les violences sexuelles.

En s'emparant des plateformes numériques, les survivantes de violences sexuelles ont imposé leurs voix tout en mettant de l'avant leurs expériences situées dans le cadre du mouvement #MeToo (Alaggia et Wang, 2020; Eiler et al., 2019; Schneider et Carpenter, 2019). Ces témoignages, « [b]y offering rich qualitative data on the magnitude, characteristics, and consequences of sexual violence via the lived experiences of women shared through tweets, [...] have the potential to complement traditional public health surveillance systems of violence against women, and thereby raise the visibility of this issue. » (Subramanian et Weare, 2022 p. 263). Pour plusieurs chercheuses, les mouvements de dénonciation consistent ainsi en d'importantes données à la fois sur la prévalence des violences sexuelles, leurs caractéristiques et leurs conséquences (Mendes et al., 2019; Subramanian et Weare, 2022; Trott, 2021). Les témoignages permettent également de remettre en question certains mythes et préjugés, notamment en s'inscrivant dans une compréhension des violences sexuelles allant au-delà de la définition légale qui, comme je l'ai montré, a des effets restrictifs. Ces savoirs situés partagés par les survivantes, en s'éloignant des « savoirs officiels » sur la problématique, permettent de questionner les compréhensions dominantes de la problématique des violences sexuelles tout en repensant les balises de ce en quoi consistent ces violences et en proposant des solutions pour prévenir et lutter contre ce problème social (Subramanian et Weare, 2022). Ainsi, si certaines féministes argumentent que, tout comme le système de justice, les mouvements de dénonciations tendent à individualiser les violences, « [a]lthough these tweets are on the surface unconnected, when read together, they build a powerful picture of the structural and systemic nature of sexual violence » (Mendes et al., 2019, p. 1302). Entre autres, les expériences situées partagées par l'intermédiaire du #MeToo ont permis de déconstruire le mythe selon lequel les violences sexuelles sont uniquement perpétrées par des inconnus aux comportements déviants, tout en contestant les logiques de responsabilisation des victimes (re)produites notamment au sein des instances juridiques (Alaggia et Wang, 2020; Eiler et al., 2019; Subramanian et Weare, 2022). La multiplicité de partages d'expériences crée également un espace de sororité numérique qui prennent la forme de « a bottom-up, grassroots health activist discourse

that made visible the ‘invisible’ pervasiveness of sexual assault by encouraging women to disclose their assault in a digital space of amplified affective solidarity » (Subramanian et Weare, 2022, p. 270). Par ailleurs, en opposition aux structures juridiques, ces réseaux de solidarité féministes s’organisent de manière souvent informelle et non-hiérarchique « dans un contexte où la domination masculine ne leur laisse que peu de place » (Morley et Kuntz, 2019, p. 2). La mise en évidence des savoirs expérientiels des survivantes au sein de mouvements de dénonciation de violences sexuelles comme #MeToo représente donc une clef indispensable à la compréhension de la problématique des violences sexuelles. En ces termes, les mouvements de dénonciation sont à la fois une possibilité additionnelle dans la quête de sentiment de justice pour les survivantes/victimes et une opportunité de mieux comprendre la problématique des violences sexuelles. Les expériences situées des survivantes et les savoirs qui en découlent représentent dans ce contexte des données incontournables.

3.1 Mouvements de dénonciations et exclusions: de l’importance de la multiplicité des standpoints

Comme mentionné plus tôt, les théories féministes du point de vue situé ne sont pas basées sur une vision homogénéisante du savoir expérientiel. Au contraire, elles reconnaissent la diversité des expériences - d’oppression en générale et de violences sexuelles en particulier - et la multiplicité de standpoints qui en découle (Collins, 1997; 2016). Si le partage de témoignages qui caractérise les mouvements de dénonciation sert notamment à venir complémentariser les « savoirs officiels » sur les violences sexuelles (Subramanian et Weare, 2022), j’avance que les savoirs situés produits dans le cadre de mouvements comme #MeToo sont eux-mêmes biaisés dans la mesure où ils tendent à invisibiliser certaines réalités spécifiques. Ainsi, malgré le fait que #MeToo tire ses racines des luttes menées par les *black* feminists qui cherchaient spécifiquement à visibiliser les violences sexuelles vécues par les femmes et les filles noires issues des quartiers pauvres des États-Unis (Bruke, 2018), ce sont d’abord et avant tout des femmes blanches, cisgenres et privilégiées qui mobilisent le mot-clic #MeToo pour partager leur vécu de violences (Phipps, 2019; Trott, 2021). Cette dynamique qu’on peut qualifier de « trahison intersectionnelle » (Trott, 2021) contribue à la marginalisation des expériences de violences sexuelles propres à certains groupes sociaux. En reléguant

constamment à la marge ces réalités, certaines expériences, par exemple celle d'avoir (sur)vécu (à) des violences sexuelles en tant que femme noire, se trouvent à être évacuées de la compréhension de la problématique des violences sexuelles. Elle reste un impensé, un angle-mort. Je souligne par ailleurs que, si l'exclusion des femmes noires dans le #MeToo est particulièrement importante à rappeler en raison des origines du mouvement, ces réalités sont loin d'être les seules à être reléguées à la marge des mouvements de dénonciation. #MeToo est notamment accusé de ciscentrisme en raison du fait que l'identité de genre n'est que très peu discuté dans les témoignages (Trott, 2021). Or, les données montrent que les femmes trans, qui plus est les femmes trans racisées, sont particulièrement sur-représentées en matière de violences sexuelles (Ussher et al., 2022), tout comme les personnes LGBTQ+ de manière plus générale. La construction de l'archétype de « LA victime » de violences sexuelles de laquelle certains mouvements de dénonciation participent tend donc à homogénéiser les standpoints, à invisibiliser et à silencer toute personne ayant vécue des violences sexuelles qui ne répond pas de cette description normative. Cela a des effets évidents sur la construction des savoirs, qui s'en trouvent encore une fois à (re)produire non seulement la vision normative de « la bonne victime », mais qui participe également à la mise à l'écart des enjeux intersectionnels propres aux violences sexuelles. L'évacuation de certains standpoints tend donc à inscrire dans une vision normative à la fois la compréhension de la problématique, ses manifestations, ses conséquences, mais également les différentes réponses sociales pour lutter contre ces violences. En ces termes, si les voix des survivantes tendent progressivement à s'imposer au centre des réflexions sur les violences sexuelles, devenant ainsi des données incontournables à leur problématisation, il n'en reste pas moins que les savoirs (re)produits ont des effets normatifs en ce qu'ils sont basés sur l'exclusion de certains standpoints.

3.2 Savoir expérientiels et violences sexuelles: construction de l'expertise du RQCALACS

Centré sur les expériences situées des survivantes, le RQCALACS a vu le jour « [d]evant l'attitude discriminatoire du système policier et judiciaire, l'absence d'accueil et de soins adéquats du système hospitalier et la rareté des ressources d'aide » (RQCALACS, 2022). Ces organismes représentent ainsi un véritable réseau de soutien, une ressource de première ligne pour accompagner les femmes ayant vécu des violences sexuelles. D'une

manière similaire au #MeToo, il s'agit de lieux où « survivors came together and politicized to name male violence and reject the "experts" who said they were mentally ill for having experienced it (or, more precisely, for having disclosed it). Instead, survivors began to identify women's inequality as the structural support for violence that they now knew as a manifestation of patriarchal power and control » (Marriner, 2012, p. 441). En opposition aux « savoirs experts », ce type de ressource base sa compréhension de la problématique des violences sexuelles sur les savoirs expérientiels des survivantes, où ces dernières sont comprises comme étant « expertes de leur propre vécu » (Marriner, 2012). Leurs pratiques d'intervention sont ainsi ancrées dans des approches intersectionnelles à la fois « survivor-based » et « survivor-directed » (Marriner, 2012, p. 412) qui contribuent à la (re)prise de pouvoir des survivantes (Boulebsol et Sarroino, 2018). La posture d'intervention de ces organismes se place également en opposition à la hiérarchisation des « expertises » (Marriner, 2012; RQCALACS, 2022). Tout comme les mouvements de dénonciation, leur structure s'organise de manière non-hiérarchique, où chaque vécu est considéré comme important (Boulebsol et Sarroino, 2018; Marriner, 2012). Au sein des organismes féministes intervenant en violences sexuelles, de nouveaux types d'expertises prennent forme: « [s]urvivors taught themselves, and each other, what they needed to be supported and move forward, and identified what had caused them such serious harm in the psy-disciplines. They recognized how their own knowledge had been devalued in the face of credentials and expertise claims that knew little about their lives or experiences. » (Marriner, 2012, p. 441-442). Les organismes d'aide et de lutte contre les violences sexuelles qui s'inscrivent dans une perspective féministe sont par ailleurs bien conscients des effets d'exclusion d'une lecture homogénéisante de la problématique des violences sexuelles (Anthias, 2014). C'est pourquoi le cadre d'analyse intersectionnel fait partie des outils d'intervention du RQCALACS, qui à la fois met de l'avant l'intersectionnalité dans sa lecture politique de la problématique et qui prend en compte l'interaction des différents systèmes d'oppression dans l'accompagnement des survivantes (Boulebsol et Sarroino, 2018).

Enfin, l'intervention basée sur les savoirs situés des survivantes, telle celle préconisée dans le RQCALACS (2022), permet également de dépasser les mythes et stéréotypes sur les violences sexuelles et d'éviter les situations de victimisation secondaire

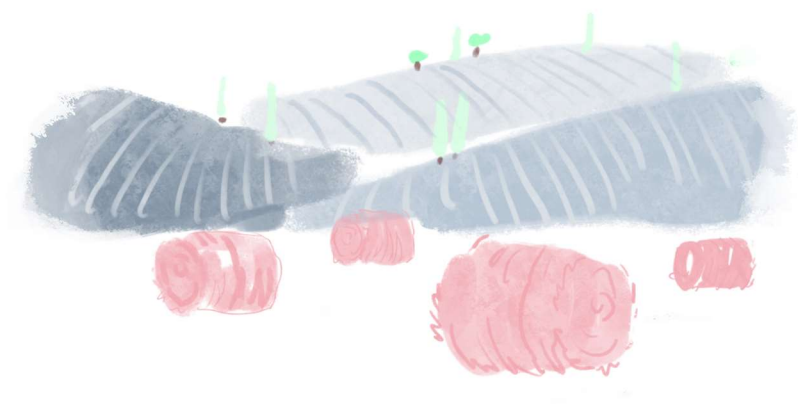
comme celles rapportées au sein des instances juridiques. Bien que le rôle de soutien et d'accompagnement des centres d'aide et de lutte contre les violences sexuelles soit très différent de celui assuré par le système de justice criminel, il n'en demeure pas moins que ce dernier gagnerait à s'inspirer de la posture d'intervention de ces organismes en appliquant une lecture intersectionnelle des violences basée les expériences situées des personnes qui portent plainte.

Conclusion

Toute connaissance est le produit d'une situation historique, qu'elle le sache ou non. Mais qu'elle le sache ou non fait une grande différence; si elle ne le sait pas, si elle se prétend "neutre", elle nie l'histoire qu'elle prétend expliquer, elle est idéologie et non connaissance. Toute connaissance qui ne reconnaît pas, qui ne prend pas pour prémisse l'oppression sociale, la nie, et en conséquence la sert objectivement. (Delphy, 2009).

Dans cet article, j'ai mis en lumière l'apport des savoirs situés des survivantes quant à la problématisation des violences sexuelles. Comme je l'ai montré, les savoirs expérientiels des survivantes sont souvent écartés de la construction du problème social que représentent les violences sexuelles, notamment au profit des « expertises » « psys » et juridiques. En se plaçant en opposition aux « savoirs officiels », les savoirs qui émanent des expériences situées des survivantes, notamment partagées dans le cadre du #MeToo, représentent des connaissances essentielles à la compréhension de la problématique des violences sexuelles. En basant leurs interventions sur les savoirs expérientiels des survivantes, le RQCALACS et les autres organismes féministes d'aide et de lutte contre les violences sexuelles permettent notamment de remettre en question une compréhension des violences sexuelles basées sur des croyances erronées et dommageables aux personnes qui subissent ces violences. Enfin, bien que, pour plusieurs survivantes, l'investissement des réseaux sociaux comme plateforme de dénonciation ainsi que le recours aux ressources telles le RQCALACS permettent de répondre à leurs besoins, le système de justice criminel reste une voie importante pour de nombre d'entre elles (Corte et Desrosiers, 2021). Les savoirs situés des survivantes représentent des données importantes que les instances juridiques ne peuvent se permettre d'évacuer de leur réponse à la problématique des violences sexuelles. Cette prise en considération des savoirs expérientiels devrait par ailleurs se faire selon une posture intersectionnelle

(Crenshaw, 1989, 2005), puisque les violences sexuelles entrent en interaction avec différents systèmes d'oppressions susceptibles d'affecter chaque personne de manière singulière (Karunaratne et Harris, 2022; Phipps, 2019; Trott, 2021).



Références

- Alaggia, R. et Wang, S. (2020). "I never told anyone until the #metoo movement": What can we learn from sexual abuse and sexual assault disclosures made through social media? *Child Abuse and Neglect*, 103.
- Alcoff, L.M. et Potter, E. (1993). *Feminist epistemologies*. Routledge.
- Anthias, F. (2014). Une théorisation intersectionnelle du genre, de l'ethnicité, de la migration et de la classe en fonction de la violence faite aux femmes. Dans M. Rinfret-Raynor, E. Lesieux, M. Cousineau, S. Gauthier et E. Harper (dir.), *Violences envers les femmes. Réalités complexes et nouveaux enjeux dans un monde en transformation* (p. 55-75). Presses de l'Université du Québec.
- Boulebsol, C. et Sarroino, M. (2018). Comprendre et combattre la violence sexuelle dans une perspective féministe l'expertise québécoise des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS). Dans B., Said et M. Fernet (dir.), *Les violences à caractère sexuel: représentations sociales, accompagnement, prévention*. Presses de l'Université du Québec.
- Burke, T. (2018). Me Too est un mouvement, pas un moment. [Vidéo] TedTalk. https://www.ted.com/talks/tarana_burke_me_too_is_a_movement_not_a_moment?language=fr
- Clair, I. (2015). *Sociologie du genre*. Armand Colin.
- Cloutier, M. (2021). *Les tribunaux spécialisés en matière de violence sexuelle: une piste de solution pour l'amélioration de l'accès à la justice des victimes* [Mémoire de maîtrise]. Université Laval.
- Collins, P. H. (1986). Learning from the outsider within: the sociological significance of black feminist thought *. *Social Problems*, 33(6), 32.
- Collins, P. H. (1997). Comment on Hekman's "Truth and method: Feminist standpoint theory revisited": Where's the power? *Signs: Journal of Women in Culture and Society*, 22(2), 375-381.
- Collins, P. H. (2016). La pensée féministe noire. *Savoir, conscience et politique de l'empowerment*. Remue-ménage.
- Corte, E. et Desrosiers, J. (2020). *Rebâtir la confiance, Rapport du comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale*. <http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Violences/Rapport-accompagnement-victimes-AG-VC.pdf>



- Crenshaw, K.W. (1989). *Demarginalizing the intersection of race and sex: A black feminist critique of antidiscrimination doctrine, feminist theory and antiracist politics*. University of Chicago Legal forum.
- Crenshaw, K.W. (2005). Cartographies des marges - intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur. *Cahiers du genre*, 2(39), 51-82.
- Delphy, C. (2009). *L'ennemi principal 1*. Syllepse.
- Desrosiers, J. (2018). Le traitement des victimes d'agression sexuelle devant les tribunaux canadiens: entre les avancées juridiques et la persistance des stéréotypes. *Revista Esmat*, 10(16), 199-222.
- Dursin, E.D. et Van der Meulen, E. (2021). The perfect victim: 'young girls', domestic trafficking, and anti-prostitution politics in Canada. *Anti-Trafficking Review*, 16(16), 145-149.
- Eiler, B.A., Wayment, H.A., Al-Kire, R. et Doyle, P. C. (2019). Power and trust dynamics of sexual violence: a textual analysis of Nassar victim impact statements and #metoo disclosures on twitter. *Journal of Clinical Sport Psychology*, 13(2), 290-310.
- Haraway, D. (1988). Situated knowledges: the science question in feminism and the privilege of partial perspective. *Feminist Studies*, 14(3), 575-599.
- Harding, S. (1992). Rethinking standpoint epistemology: What is "strong objectivity?". *The Centennial Review*, 36(3), 437-470.
- Jasanoff, S. (1998). The eye of everyman: witnessing DNA in the Simpson trial. *Social Studies of Science*, 28(5/6), 713-740.
- Karunaratne, N. et Harris, J.C. (2022). Women of color student survivors' perceptions of campus sexual assault prevention programming. *Violence against Women*, 1-24.
- Marriner, S. (2012). Questioning "expert" knowledges. Dans Sheehy, E.A. (dir.), *Sexual assault in canada: law, legal practice, and women's activism*. University of Ottawa Press.
- Mendes, K., Keller, J. et Ringrose, J. (2019). Digitized narratives of sexual violence: making sexual violence felt and known through digital disclosures. *New Media and Society*, 21(6), 1290-1310.
- Ministère de la Justice du Canada. (2021). *Estimation de l'incidence économique des crimes violents au Canada en 2009*. https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr14_01/p10.html



- Morley, C. et Kuntz, P. (2019). Empowerment des femmes par les technologies numériques: pouvoir avec, pouvoir pour et pouvoir intérieur. *Terminal. Technologie de l'information, culture & société*, 125-126.
- Phipps, A. (2019). "Every woman knows a weinstein": Political whiteness and white woundedness in# MeToo and public feminisms around sexual Violence. *Feminist Formations*, 31(2), 1-25.
- RQCALACS. (2022). Historique du RQCALACS. <http://www.rqcalacs.qc.ca/historique.php>
- Schneider, K.T. et Carpenter, N.J. (2019). Sharing #metoo on twitter: incidents, coping responses, and social reactions. *Equality, Diversity and Inclusion*, 39(1), 87-100.
- Sheehy, E.A. (2012). Introduction. Dans Sheehy, Elizabeth A. (dir.), *Sexual assault in canada: law, legal practice, and women's activism*. University of Ottawa Press.
- Stoetzler, M. et Yuval-Davis, N. (2002). Standpoint theory situated knowledge and the situated imagination. *Feminist theory*, 3(3), 315-333.
- Subramanian, R. et Weare, A. (2022). #notokay: challenging sexual violence through digital health activism. *Critical Public Health*, 32(2), 263-272.
- Trott, V. (2021). Networked feminism: counterpublics and the intersectional issues of #MeToo. *Feminist Media Studies*, 21(7), 1125-1142.
- Ussher, J.M., Hawkey, A., Perz, J., Liamputtong, P., Sekar, J., Marjadi, B., Schmied, V., Dune, T. et Brook, E. (2022). Crossing boundaries and fetishization: experiences of sexual violence for trans women of color. *Journal of Interpersonal Violence*, 37(5-6), 3584.
- Wood, Julia. T. (2005). Feminist standpoint theory and muted group theory: commonalities and divergences. *Women and Language*, 28(2), 61-64.



ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

ENVIRONMENTAL ISSUES |



Les activités écotouristiques à Rio Lagartos: un « modèle vertueux » ?

Maggy Berthelot

Candidate à la maîtrise en anthropologie, Université Laval

RÉSUMÉ

L'écotourisme est compris comme un « modèle vertueux » à l'international étant donné sa capacité à conserver la nature en plus de générer des avantages économiques et sociaux pour les populations locales. Pourtant, des enjeux locaux de redistribution, de participation et de subjectivité peuvent être soulevés dans le cas de la Réserve de la biosphère Ría Lagartos à Río Lagartos au Yucatán (Mexique). C'est donc par une analyse au prisme des mythes du développement et des aires protégées ainsi que du néolibéralisme que le caractère pernicieux de l'écotourisme sera exposé. Ainsi, en passant de la théorie à la pratique, il est possible de comprendre que l'écotourisme perpétue des logiques de pouvoir de domination du nord global sur le sud global en tentant de réconcilier capitalisme et conservation de la nature par le développement durable.

Mot clés: écotourisme, bénéfices économiques, développement durable, environnement

ABSTRACT

Ecotourism is understood as a "virtuous model" internationally given its ability to conserve nature in addition to generating economic and social benefits for local populations. However, local issues of redistribution, participation and subjectivity can be raised in the case of the Ría Lagartos Biosphere Reserve in Río Lagartos in Yucatán (Mexico). It is therefore through an analysis through the prism of development myths and protected areas as well as neoliberalism that the pernicious nature of ecotourism will be exposed. Thus, by moving from theory to practice, it is possible to understand that ecotourism perpetuates logics of power of domination of the global north over the global south by attempting to reconcile capitalism and nature conservation through sustainable development.

Key Words: ecotourism, economic benefits, sustainable development, environment

Les activités écotouristiques à Rio Lagartos: un « modèle vertueux » ?

L'écotourisme est la branche de l'industrie touristique qui enregistre la croissance la plus exponentielle, enregistrant plus de 300 milliards de dollars américains annuellement (Doyon et Sabinot, 2015), ceci étant dû à sa représentation en tant que « modèle vertueux ». Ce modèle, très peu contesté à l'international, incarne les visées du développement durable, un nouveau paradigme approuvé par les Nations Unies à partir des années 1990 qui consiste en un compromis entre la croissance économique et la pérennité de l'environnement (Castro, 2004). L'écotourisme se veut donc « une conception vertueuse entre le développement [...] et la protection de l'environnement par [...] la valorisation de la biodiversité et la redistribution des revenus pour les populations locales » (Chaboud et al., 2004, p. 12-13). En effet, ce discours s'inscrit dans l'agenda international depuis les années 1990 en tant que vérité dans le sens où ce modèle est encouragé par des Organisations non gouvernementales (ONG) environnementales, par les Nations Unies et par la Banque mondiale, en plus d'être soutenu par des gouvernements partout à travers le monde et par le secteur privé (Duffy, 2008). Toutefois, les logiques néolibérales pernicieuses propres au développement et à la conservation de la nature tendent à effacer et à accentuer les dynamiques de pouvoir que ce « modèle vertueux » génère (Fletcher, 2012, p. 295; Fletcher, 2018, p. 3). Cet essai critique sera donc porté par la question suivante: de la théorie à la pratique, le « modèle vertueux » de l'écotourisme est-il un mythe ou une réalité? Afin d'y répondre, le cas des pratiques écotouristiques dans la Réserve de la biosphère Ría Lagartos à Río Lagartos au Yucatán (Mexique) sera analysé. D'abord, une déconstruction des mythes du développement et du modèle dominant de la conservation de la nature par les aires protégées sera réalisée. Une discussion sur la néolibéralisation de la nature s'en suivra pour ensuite exposer ces concepts par l'analyse des pratiques écotouristiques à Río Lagartos au Mexique en soulevant les enjeux locaux de redistribution, de participation et de subjectivité.

Les activités touristiques à Río Lagartos au Mexique

L'écotourisme peut être défini comme « un voyage et une visite

environnementalement responsable dans des espaces naturels relativement calmes dans le but d'apprécier la nature [...], qui promeuvent la conservation, créent de faibles impacts et participent activement à l'amélioration socio-économique des populations locales » (Ceballos-Lascurain, 1996, p. 20). En effet, ces activités se déploient normalement dans des aires protégées, ce qui en assure la maintenance, et par le fait même leur pérennité (West et al., 2006). Ainsi, l'écotourisme est présenté dans les discours internationaux comme une pratique qui permet l'autonomisation et la participation des populations locales par la distribution des revenus générés par ses activités. Cette formule leur permettrait par la suite d'investir dans des biens et des infrastructures qui assureraient leur pérennité économique sur le long terme (Honey, 1999).

Les activités touristiques, à Río Lagartos, se déroulent à l'intérieur de la Réserve de la biosphère Ría Lagartos (RBRL), une aire protégée créée en 1979, et consistent en l'appréciation de la faune et de la flore de la réserve et en l'éducation environnementale des touristes. Son financement repose sur la perception d'un tarif d'entrée remis à la *Comisión Nacional de Áreas Naturales Protegidas* (CONANP) et redistribué sous forme d'aides financières à l'ensemble des communautés des aires naturelles protégées du Mexique (Leblanc, 2018). La mission de sensibilisation et de conscientisation environnementale assurée par la réserve est menée par les ONG locales avec lesquelles elle collabore. Ces activités sont d'ailleurs financées par des gouvernements étrangers, des organisations internationales et des compagnies privées locales (Leblanc, 2018), étant donné le désengagement de l'État face aux activités touristiques, une dynamique au cœur du néolibéralisme.

Déconstruire le discours de l'écotourisme

1. L'écotourisme: développement et aires protégées

Réfléchir au caractère véridique ou mythique de l'écotourisme nécessite la déconstruction de son discours. L'écotourisme en tant que pratique inscrite dans les visées du développement durable s'appuie sur deux prémisses: le mythe du développement (Hickel, 2017) et le mythe de la conservation de la nature (Büscher et Fletcher, 2020). Brièvement, l'idéologie développementaliste est héritière du colonialisme et elle perpétue la domination du nord sur le sud global. En effet, depuis le discours inaugural du président

états-unien Truman en janvier 1949, l'idéologie dominante est que les régions « sous-développées » du monde devraient bénéficier du progrès technique et scientifique des nations plus « avancées » étant donné leur situation de pauvreté (Hickel, 2017) afin d'accéder à la modernité. Depuis ce jour, des milliards de personnes sont devenues, dans l'imaginaire occidental, « sous-développées » et ont incorporé cette identité imposée et créée par les pays du nord (Escobar, 1995, p. 5). En réalité, ce sont les pays « sous-développés » qui ont contribué et qui contribuent toujours au développement des pays « développés » (Hickel, 2017, p. 29), et ce, depuis la période coloniale entre les 15^e et le 21^e siècles. Ce discours devenu vérité est donc construit de toute pièce par l'Occident (Escobar, 1995).

Le deuxième mythe sur lequel reposent les pratiques écotouristiques est la conservation de la nature par sa forme conventionnelle: les aires protégées, une forme de conservation ayant pour objectif optimal de clôturer un territoire « naturel » pour prévenir les perturbations humaines (Büscher et Fletcher, 2020). En effet, plusieurs études démontrent que les aires protégées sont en fait, d'une part, des lieux de pouvoir où se confrontent différentes relations socio-environnementales et représentations de l'environnement. D'autre part, elles sont des espaces où se perpétuent des enjeux et des conflits concernant l'accès et la gestion des ressources et du territoire. Cette dynamique est le résultat d'une approche de gouvernance top-down qui ne prend pas en compte les intérêts des populations locales (West et al., 2006). Plus précisément, la création des aires protégées, dans plusieurs cas, a légitimé l'expulsion et les déplacements de populations marginalisées. Ces relations basées sur l'interdiction, la privatisation et l'expropriation sous-tendent des enjeux de pouvoir qui contribuent à la perpétuation des disparités socio-économiques et à la marginalisation des populations locales par la privatisation d'espaces communs et par la criminalisation de certaines pratiques traditionnelles (Doyon et Sabinot, 2015).

2. Néolibéralisme et néolibéralisation de la nature

Tout d'abord, la néolibéralisation est caractérisée par la privatisation, la « re-régulation », la marchandisation ainsi qu'au concept d'individu responsable de lui/elle-même (Castree, 2007). La révolution néolibérale au sein de la théorie du développement s'est

d'ailleurs opérée durant les années 1970 et a atteint son apogée durant les années 1980. Au contraire de la théorie de la modernité avec Rostow (1963) où l'État était perçu comme l'agent principal de changement, les tenants du néolibéralisme dans le développement « argued that development was blocked by inflated public sectors, distorting economic controls and overemphasis on capital formation. Governments were part of the problem [...] » (Leys, 2005, p. 113). Ainsi, à partir des années 1970, le développement s'est vu régulé par les forces du marché. Conséquemment, la plupart des pays du « Tiers-Monde » se sont retrouvés dans une position de vulnérabilité équivalente à leur première colonisation étant donné que leurs économies étaient les moins bien placées pour prospérer sur le nouveau marché « mondial » (Leys, 2005, p. 115).

La conservation de la nature a donc aussi été affectée par le déploiement de cette idéologie, notamment par la néolibéralisation de la nature, c'est-à-dire « a process whereby non-human phenomena are increasingly subject to market-based systems of management and development » (Duffy, 2008, p. 3). Les principes, les pratiques et les politiques du néolibéralisme sont donc appliqués à la conservation de la nature puisque la nature devient un « capital » à exploiter (Buscher et Fletcher, 2020). Capitalisme et conservation de la nature deviennent ainsi des domaines collaboratifs, car celle-ci est instrumentalisée aux fins de la croissance économique, ce qui est une dynamique au cœur de l'écotourisme. Ainsi, le discours de cette néolibéralisation de la nature véhicule l'idée que la meilleure méthode de conservation la nature est par le développement économique (McAfee, 1999). Somme toute, comme le souligne Fletcher (2018), « le resserrement de l'articulation entre les processus néolibéraux et l'intendance des aires protégées aura permis d'évacuer les questions morales liées aux enjeux de conservation environnementale en les substituant par des analyses de coûts-bénéfices » (cité dans Doyon et Sabinot, 2015, p. 34-35).

Néolibéralisme dans le village de Río Lagartos et au Mexique

Le néolibéralisme est souvent perçu comme un bloc monolithique et cohérent, alors que la réalité est toute autre. En effet, lorsqu'ancré dans une étude de cas, le caractère arbitraire des concepts de marchandisation, de privatisation, de dérégulation, etc. se dissipe peu à peu pour laisser paraître leurs différentes manières de se matérialiser

localement dans un éventail d'enchevêtrements et de contradictions (Castree, 2008).

À cet effet, jusqu'aux années 1970, le village de Río Lagartos au Yucatan était porté par une économie de subsistance liée à la pêche artisanale riveraine et lagunaire, à l'agriculture et la chasse. La communauté était donc à l'écart des processus de développement de l'État et elle vivait des ressources de la terre et de la lagune. Par ailleurs, ce mode de vie est conceptualisé par Sachs (1996) comme une situation de frugalité en tant que forme de pauvreté où une société connaît et cultive le peu et n'est pas soumise à la frénésie de l'accumulation. Cette période est associée par les villageois-aises à une « époque marquée par l'abondance, par l'usage diversifié des écosystèmes côtiers et leur libre accès, et par l'absence d'organisations productives dans le secteur de la pêche, de gestionnaires externes des ressources » (Leblanc, 2018, p. 69). Ce n'est qu'à partir des années 1970 à 1990 que le village a été intégré à l'économie nationale et internationale. Cette situation a ensuite engendré un processus de développement associé à la modernisation des techniques de pêche suite à la création d'un canal donnant accès à la mer et à la formation de coopérative de pêche financées par l'État. L'accès, l'utilisation et le contrôle des ressources ont été profondément modifiés puisque l'achat de droits d'exploitation était devenu nécessaire. Cette période caractérisée par une prospérité économique amène son lot de bénéfices, dont une modernisation des moyens de communication et des services publics et privés (aqueducs, électricité, écoles, etc.) (Leblanc, 2018).

Suite à cette période de marchandisation des ressources naturelles, de privation des espaces de pêche et de régulation des activités par l'État au profit du développement, le Mexique effectue un tournant majeur en faveur du néolibéralisme à partir de l'an 1988. En effet, le mandat de Carlos Salinas de Gortari (1988-1994), à la tête du pays, souligne le virage néolibéral de l'État par la libéralisation des marchés, par la réduction majeure des dépenses de l'État, par l'ouverture aux investissements étrangers et par l'augmentation des exportations (Leblanc, 2018). La dégradation de l'environnement devient un enjeu important devant les impacts des politiques néolibérales perçues comme une contradiction face aux objectifs de protection de l'environnement (Leblanc, 2018). De plus, à partir des années 1990 caractérisées par le tournant néolibéral, l'âge d'or lié aux activités de pêche à Río Lagartos commence à s'essouffler. Cette situation engendrée

par la dégradation environnementale et par l'épuisement des ressources halieutiques entraîne des conséquences sur la vie des habitant-e-s locaux-ales qui signale un déclin des conditions de vie:

D'autres éléments, comme le retrait progressif de l'État dans les pêcheries, la diminution de son soutien financier et la réorientation de ses intérêts au profit de la pêche industrielle [...] ont rendu la situation encore plus instable pour les habitants de la côte yucatèque. Ainsi toutes ces perturbations qui affectent les pêcheries placent les habitants dans une situation de vulnérabilité qui afflige non seulement l'économie du village, mais aussi la vie quotidienne et communautaire des habitants (Leblanc, 2015, p. 170).

Devant ces changements, la population du village n'a eu d'autre choix que de diversifier ses activités économiques, notamment dans le secteur de l'écotourisme étant donné les politiques de développement de l'État dont les visées sont menées par le développement durable. Les habitant-e-s en sont donc venu-e-s à réorganiser leur emploi du temps en fonction des discours dominants et officiels de la conservation (Leblanc, 2015). Plus précisément, devant les conséquences de la destruction de la nature dans les années 1990, le gouvernement mexicain se lance dans la création de politiques environnementales et dans la mise en place d'aires protégées. Cette pulsion est entraînée par les nouveaux référents internationaux de « biodiversité » et de « développement durable ». De plus, des nouvelles sources de financement sont mises à disposition par la Banque mondiale et par le Programme des Nations Unies pour le Développement [PNUD] pour propulser la consolidation de ces référents. Plus encore, un réseau important d'acteur-ice-s de la conservation est formé autour de la promotion de la conservation de la nature réunissant des associations civiles et des ONG (Leblanc, 2018). Ainsi, bien que l'État ait été au centre de ces initiatives avant les années 1990, ce sont maintenant une pluralité d'acteur-ice-s extra-locaux-les qui organisent la conservation de la nature au Mexique tels que « les bailleurs de fonds internationaux, les décideurs de secteurs publics et privés, les centres de recherche, les gestionnaires de conservation et de développement » (Leblanc, 2018, p. 63). Cette dynamique s'inscrit dans une logique de décentralisation des structures administratives et décisionnelles propre au néolibéralisme. Devant cette pression et la vulnérabilité des habitant-e-s de Río Lagartos face à la marginalisation de la pêche artisanale, de nouvelles alternatives économiques sont à

développer, dans lesquelles s'inscrit l'écotourisme conjuguant les visées économiques du développement et de la conservation (Leblanc, 2018). Finalement, les mécanismes de néolibéralisation au Mexique par la marchandisation, la dérégulation, la privatisation et la décentralisation dans les domaines de la pêche et de la conservation sont bel et bien visibles (Doyon et Sabinot, 2015).

Impacts locaux: enjeux de pouvoir et subjectivité

Malgré l'influence des organisations internationales et étatiques pour le développement des activités écotouristiques et la précarisation économique dans lesquelles s'inscrivent les pêcheries à Río Lagartos, ces dernières persistent toujours en tant qu'activités importantes du village. Ainsi, les habitant-e-s du village s'inquiètent quant à l'avenir de la communauté où l'instabilité et la précarité économique semblent perdurer. Devant ces insécurités généralisées, les villageois-e-s voient en l'écotourisme une avenue pour un futur prospère (Leblanc, 2015). Toutefois, les activités écotouristiques sous-tendent des dynamiques néolibérales dans leur mode de fonctionnement et dans les discours qui les promeuvent. Ces dernières sont notamment liées la néolibéralisation de la nature (Fletcher, 2018) et au mode de gouvernance que Duffy (2008) nomme le « *stakeholder theory*, asserting that people will protect what they receive value from » (Duffy, 2008, p. 14). Les acteur-ice-s locaux-ales sont donc perçu-e-s comme des acteur-ice-s rationnel-le-s désirant maximiser leur profit (Fletcher, 2018). Le discours de la RBRL se situe d'ailleurs à l'intérieur de ces visées:

La Réserve juge que ce sont les conditions socio-économiques précaires qui poussent les habitants à entretenir des pratiques productives 'nocives'. Le développement d'opportunités économiques à caractère durable pour remplacer les activités jugées 'destructrices' permettrait ainsi de bénéficier positivement à la conservation. De même, les habitants ne saisiraient l'importance de la conservation que s'ils en tirent des profits » (Leblanc, 2018, p. 209).

Pour la RBRL, il importe de remplacer les activités de pêche traditionnelles par les activités d'écotourisme. En appliquant les discours des organisations internationales et de la réserve, les activités touristiques seraient la solution aux problèmes économiques et à la dégradation environnementale en permettant aux populations de bénéficier de

retombées économiques de ces activités, en plus d'être impliquées dans les processus décisionnels concernant l'avenir de leur communauté. Toutefois, en analysant le cas de la communauté de Río Lagartos, il est possible de constater que la réalité en va autrement. Ces paradoxes sont propres au néolibéralisme puisque la conservation néolibérale contribue à alimenter la contradiction la plus profonde du néolibéralisme: la capacité de ses tenant-es à produire et à privilégier des discours en apparence exempts de contradictions, alors qu'en réalité celles-ci en saturent les pratiques (Büscher et al., 2008).

1. Enjeux de redistribution

En premier lieu, bien que l'écotourisme soit censé redistribuer les profits générés par les activités au sein de la population locale, la réalité est plus complexe. Celle-ci est directement liée à la dynamique de redistribution inégale des profits générés par les activités économiques propre au néolibéralisme qui avantage les intérêts des acteur-ice-s dominant-e-s (Castree, 2008). En effet, ce qui a été observé lors du travail ethnographique de Leblanc (2018) est que les précarités économiques en lien avec les pêcheries et le désengagement de l'État mexicain face à ces activités ne sont pas prises en compte par les acteur-ice-s de la conservation de la RBRL. Ainsi, un sentiment généralisé d'incompréhension est observé chez les guides touristiques qui perçoivent les droits d'entrée de la réserve chez les touristes, et que la CONANP se charge de redistribuer par la suite. Cette incompréhension est due au fait que la Réserve priorise les investissements allant de pair avec les objectifs de conservation au détriment des intérêts et des besoins économiques de la population locale (Leblanc, 2018).

2. Enjeux de participation

En second lieu, des enjeux de participation persistent au sein de la Réserve malgré la nécessité d'inclure la population locale dans les décisions qui la concernent. D'abord, la population locale n'a pas été consultée lors de l'implantation de la Réserve en 1979. Cette situation permet d'affirmer que cette dernière a été dépossédée de son territoire au terme de Graeber (2007) étant donné qu'elles ont perdu l'accès à l'utilisation de certaines ressources locales (Leblanc, 2018). Ensuite, malgré certains mécanismes de

participation, la population locale dont les guides touristiques ont de la difficulté à faire valoir leurs intérêts devant l'autorité que représentent les acteur-ice-s de la conservation. En effet, « ensemble, les acteurs de la conservation [dont les ONG] incarnent divers intérêts d'ordre global, mettent de l'avant leurs propres programmes, et détiennent le pouvoir de déterminer et d'instituer de nouvelles normes qui conditionnent l'accès, l'utilisation et la gestion du territoire » (Leblanc, 2018, p. 209).

Enfin, une participation équitable dans un régime néolibéral est impossible. En effet, la démocratie réelle est incompatible avec l'inégalité, car si un véritable pouvoir de décision était accordé aux personnes dépossédées, elles exerceraient certainement leur pouvoir pour résoudre cette iniquité (Fletcher, 2012). Ainsi, prendre réellement en considération les intérêts de la population locale nécessiterait de délaisser certains objectifs de conservation.

3. Subjectivité

En dernier lieu, une forme de subjectivité émane de cet exemple de néolibéralisation de la nature par l'assimilation du discours de la conservation par les acteur-ice-s locales et notamment, par les guides écotouristiques qui doivent l'incarner et le véhiculer au quotidien (Doyon et Sabinot, 2015). En effet, c'est par le biais des formations éducatives des ONG présentes dans la Réserve que cette subjectivité s'opère en cherchant à générer un changement de culture face à l'environnement conformément aux visées développement durable (Leblanc, 2018). Une appropriation de la conception de la nature occidentale (division nature/société) et marchandisée est donc observée au détriment d'une conception de la nature en tant que milieu de vie propre aux activités halieutiques et où la cohabitation entre humains et nature est légitime (Leblanc, 2018).

Conclusion

Finalement, le « modèle vertueux » en tant que discours international sur l'écotourisme peut être remis en question. En procédant à sa déconstruction au prisme des concepts de mythe du développement et des aires protégées, ainsi que de la néolibéralisation de la nature, il est possible de percevoir les enjeux de pouvoir qu'il sous-tend. L'ethnographie du village de Río Lagartos au Mexique de Leblanc (2018) a permis

de démontrer comment les logiques de pouvoir néolibérales se cristallisent, notamment en comprenant que les objectifs de redistribution et de participation propres à ce modèle vertueux sont loin d’être atteints, en plus de créer des dynamiques de subjectivité reproduisant une forme de discours colonial quant à la relation qu’entretient la population locale avec la nature. Ainsi, en passant de la théorie à la pratique, il est possible de comprendre que l’écotourisme perpétue des logiques de pouvoir de domination du nord global sur le sud global en tentant de réconcilier capitalisme et conservation de la nature par l’idéologie du développement durable (Duffy, 2008; Doyon, 2013), ce qui en fait davantage un mythe qu’une réalité.



Références

- Büscher, B., Neves, K., Igoe, J. et Sullivan, S. (2008). Towards a synthesized critique of neoliberal conservation. *Capitalism, Nature, Socialism*, 23(2), 4-30. <https://doi.org/10.1080/10455752.2012.674149>
- Büscher, B. et Fletcher, R. (2020). *The conservation revolution. radical ideas for saving nature beyond the anthropocene*. Verso.
- Castree, N. (2008). Neoliberalising nature: the logics of deregulation and reregulation. *Environment and Planning*, 40, 131-152. <https://doi.org/10.1068/a3999>
- Castro, C. J. (2004). Sustainable development: Mainstream and Critical Perspectives. *Organization & Environment*, 17(2), 195-225. <https://doi.org/10.1177/1086026604264910>
- Ceballos-Lascurain, H. (1996). *Tourism, ecotourism and protected areas: The state of nature-based tourism around the world and guidelines for its development*. IUCN.
- Chaboud, C., Méral, P. et Andrianambinina, D. (2004). Le modèle vertueux de l'écotourisme: mythe ou réalité? L'exemple d'Anakao et Ifaty-Mangily à Madagascar. *Monde en Développement*, 32(125), 11-32. <https://doi.org/10.3917/med.125.0011>
- Doyon, S. (2013). *Une révolution de l'environnement. Ethnographie d'un village côtier à Cuba*. Presses de l'Université Laval.
- Doyon, S. et Sabinot, C. (2015). Introduction. La construction sociale de l'espace côtier yucatèque et de sa conservation: au carrefour de la pêche, du tourisme et des aires protégées. Dans S. Doyon et C. Sabinot (dir.), *Anthropologie des espaces côtiers et de la conservation environnementale. Pêche, sel et flamants roses dans les Réserves de biosphère yucatèques au Mexique* (p. 1-42). Presses de l'Université Laval.
- Duffy, R. (2008). Neoliberalising Nature: Global networks and ecotourism development in Madagascar. *Journal of Sustainable Tourism*, 16(3), 327-344. <https://doi.org/10.1080/09669580802154124>
- Escobar, A. (1995). *Encountering development: the making and unmaking of the Third World*. Princeton University Press.
- Fletcher, R. (2012). Using the master's tools? Neoliberal conservation and the evasion of inequality. *Development and Change*, 43(1), 295-317. <https://doi.org/10.1111/j.1467-7660.2011.01751.x>

- Fletcher, R. (2018). Ecotourism. Dans N. Castree, M. Hulme et D. Proctor (dir.), *The companion to environmental studies*. Routledge.
- Graeber, D. (2007). *Possibilities: Essays on hierarchy, rebellion, and desire*. AK Press.
- Hickel, J. (2017). *The divide: A brief guide to global inequality and its solutions*. Random House.
- Honey, M. S. (1999). *Ecotourism and sustainable development: who owns paradise?* Island Press.
- Leblanc, C. (2015). Chapitre 5. De la pêche à l'écotourisme: continuités et transformations dans les rapports socio-environnementaux à Río Lagartos (Réserve de la biosphère Ría Lagartos, Yucatán, Mexique). Dans S. Doyon et C. Sabinot (dir.), *Anthropologie des espaces côtiers et de la conservation environnementale. Pêche, sel et flamants roses dans les Réserves de biosphère yucatèques au Mexique* (1^e éd., p. 163-198). Presses de l'Université Laval.
- Leblanc, C. (2018). *Pêche, conservation et écotourisme. Continuités et transformations dans les rapports socio- environnementaux à Río Lagartos, Réserve de la biosphère Ría Lagartos, Yucatán, Mexique*. [Mémoire de maîtrise]. Université Laval. <https://corpus.ulaval.ca/server/api/core/bitstreams/76ab4b8c-aa9b-4cce-8080-0c807d139736/content>
- Leys, C., (2005). The rise and fall of development theory. Dans M. Edelman et A. Haugerud (dir.), *The anthropology of development and globalization. From classical political economy to contemporary neoliberalism* (p. 109-125). Blackwell Publishing.
- Mcaffee, K. (1999). Selling Nature to save it? Biodiversity and green developmentalism. *Environment and Planning*, 17, 133-154. <https://doi.org/10.1068/d170133>
- Rostow, W. W. (1963). Les cinq étapes de la croissance. Dans M.J. Du Rouret (dir.), *Les étapes de la croissance économique* (p. 16-30). Éditions du Seuil.
- Sachs, W. (1996). *Des ruines du développement*. Éditions Écosociété.
- West, P., Igoe, J. et Brockington, D. (2006). Parks and People: The Social Impacts of Protected Areas. *Annual Review of Anthropology*, 35(14), 14-27. <https://doi.org/10.1146/annurev.anthro.35.081705.123308>

La situation agricole de la Polynésie française: un double contexte particulier ?

Amélie Zarir

Candidate à la maîtrise en anthropologie, Université Laval

RÉSUMÉ

La situation agricole actuelle de la Polynésie française résulte d'un double contexte particulier. D'une part, l'implantation du Centre d'expérimentation du Pacifique a bouleversé les structures socioéconomiques de la Polynésie française. D'autre part, ces dernières sont grandement affectées par les effets du réchauffement climatique. C'est donc cette double vulnérabilité qui affecte aujourd'hui l'agriculture locale de la Polynésie française. Cela laisse donc place à de nombreuses formes d'assistance internationale et locale en matière d'environnement.

Mots-clés: Polynésie française, agriculture, environnement, Centre d'expérimentation du Pacifique, assistance internationale, initiatives locales.

ABSTRACT

The current agricultural situation in French Polynesia results from a particular double context. On the one hand, the establishment of the Pacific Experimentation Center has upset the socio-economic structures of French Polynesia. On the other hand, the latter are greatly affected by the effects of global warming. It is therefore this double vulnerability that today affects local agriculture in French Polynesia. This therefore leaves room for many forms of international and local environmental assistance.

Keywords: French Polynesia, agriculture, environment, Pacific Experimentation Center, international assistance, local initiatives

La situation agricole de la Polynésie française: un double contexte particulier

La littérature scientifique abordant la situation environnementale actuelle souligne le passage à l'ère de l'Anthropocène. En effet, un ouvrage particulièrement connu dans ce domaine est « L'Événement anthropocène: la Terre, l'histoire et nous » (2013), dans lequel les historiens Christophe Bonneuil et Jean-Baptiste Fressoz soulèvent les caractéristiques permettant d'affirmer ce passage à l'époque géologique de l'Anthropocène. Ce basculement dans l'ère de l'Anthropocène, où l'Homme agit comme figure centrale et comme vecteur de changement, est notable principalement par l'augmentation de la température planétaire (réchauffement climatique), la dégradation de la biosphère (p. ex. l'acidification des océans), l'emprise humaine des cycles biogéochimiques de l'eau, de l'azote et du phosphate, etc. (Bonneuil et Fressoz, 2013). Toutefois, le politologue François Gemenne (2009) souligne que ces conséquences environnementales ne sont pas subies de manière égale par l'ensemble des pays du globe. Ce dernier affirme que « les pays les plus touchés seront généralement, par un cruel hasard de la géographie, les pays qui sont les moindres émetteurs de gaz à effet de serre » (Gemenne, 2009). Parmi ces pays et ces territoires plus vulnérables, se trouvent notamment les petits États insulaires du Pacifique Sud (PEIPS) et les collectivités d'outre-mer de l'Océanie (Lallemant-Moe, 2016). Cet article abordera plus précisément les changements environnementaux subis par la Polynésie française, notamment concernant sa situation agricole.

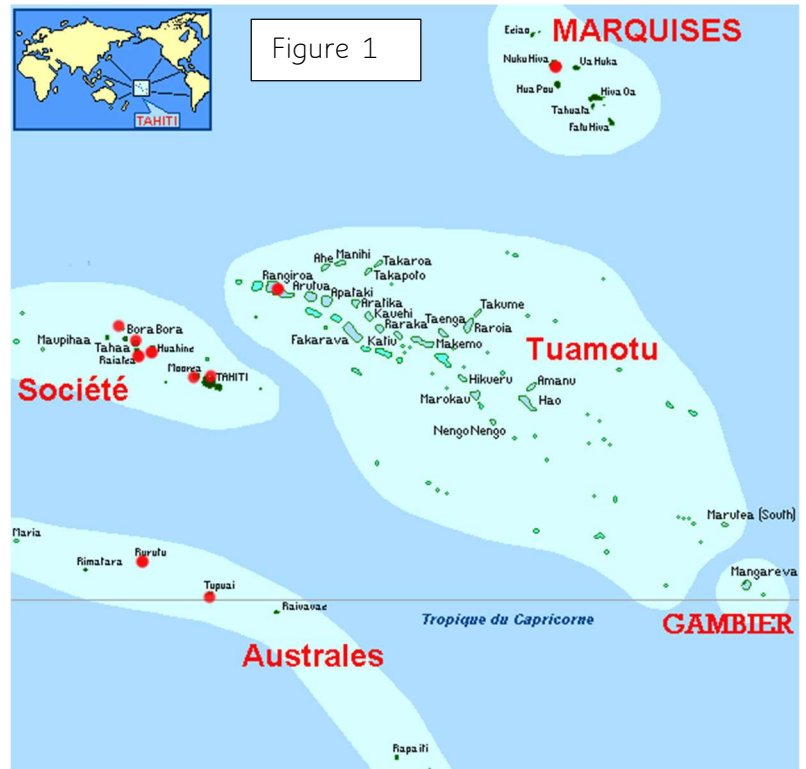
La Polynésie française: sa composition géographique

Située au cœur de l'océan Pacifique Sud¹, la Polynésie française est un grand territoire composé de centaines d'îles. Cependant, il ne semble pas y avoir consensus quant au nombre exact d'îles. Par exemple, Bernard Poirine (2011) mentionne que la

¹L'océan Pacifique correspond à 40% de la surface planétaire et à 57% de l'ensemble des mers (Scemla 1995).

Polynésie française est constituée de 121 îles, dont 76 habitées. D'autres auteur·ice·s, tel·le·s que Heinzlef et Serre (2019), mentionnent plutôt 118 îles.

Cinq archipels (voir figure 1²) forment le territoire de la Polynésie française, dont 1) l'archipel de la Société, composé des îles du Vent qui sont Tahiti, Moorea, Tetiaroa, Maiao et Mahetia ainsi que des îles Sous-le-Vent regroupant Raiatea, Tahaa, Huahine, Bora Bora et Maupiti; 2) l'archipel des Tuamotu, composé de 80 atolls coraliens; 3) l'archipel des Gambier, formé de 5 îles; 4) l'archipel des Marquises, formé de 14 îles et 5) les



Australes, principalement composées de 5 îles hautes (Chesneaux, 1995a; Heinzlef et Serre, 2019). La superficie des terres émergées tourne autour de 4000 km², lesquelles sont dispersées sur à peu près 5,5 millions de km² en zone maritime, ce qui n'est pas négligeable (Al Wardi, 1998). En effet, l'historien Pierre-Yves Toullelan (1984) précise que ce que l'on considère aujourd'hui la « Polynésie française » est huit fois plus grand que la France. Chesneaux (1995a) et Toullelan (1984) mentionnent tous les deux que chacun de ces archipels a ses propres caractéristiques, le distinguant des autres. Enfin, la capitale de la Polynésie française est Papeete et elle est située sur l'île de Tahiti³ (Chesneaux, 1995a).

² Carte de la Polynésie Française. 2023. *Aménagement linguistique dans Le monde*. Consulter dans <https://www.axl.cefan.ulaval.ca/pacifique/polfrcarte2.htm>

³ L'île de Tahiti domine le territoire de la Polynésie française avec sa superficie de 1042 km². Elle est la plus grande île de la Polynésie française (Toullelan, 1984).

Contexte historique de la Polynésie française et de sa situation agricole

1. Société postcoloniale?

La situation agricole actuelle de la Polynésie française ne peut pas être comprise sans son contexte historique particulier⁴. Dans son article « La Polynésie française est-elle une colonie ? » (2018), le politologue Al Wardi établit un historique juridique de la situation de la Polynésie française. Le Protectorat français⁵ fut mis en place en Polynésie française en 1842. À ce moment, le territoire de la Polynésie française s'appelait Établissement Français de l'Océanie (ÉFO) (Al Wardi, 2018). L'annexion du Royaume des Pomare, nom du Royaume de Tahiti, se fit en 1880 et cet Établissement français de l'Océanie devint également une colonie française (Gagné et al., 2020). Le statut de colonie et de citoyens français de 1880 permettait aux Polynésien-ne-s « d'échapper aux règles les plus coercitives de la situation coloniale », tout en restant contraints par la métropole française (Salaün et al., 2016). Les autres ÉFO que sont les Gambier, les îles Sous-le-Vent ainsi que les Australes restantes, soit Rapa, Rimatara et Rututu, furent annexées de 1881 à 1901, à l'exception des Marquises qui furent quant à elles annexées dès 1842 (Gagné et al., 2020). Le régime en place lors de la période coloniale avait pour caractéristique d'être autoritaire et arbitraire. Malgré la diversité des systèmes administratifs, le régime de l'administration directe prédominait (Al Wardi, 2018).

Le statut de colonie de la Polynésie française prit fin en 1946 où elle devint un territoire d'outre-mer (TOM) (Al Wardi, 2018). Ce n'est qu'en 1957 que ces archipels réunis formèrent la Polynésie française (Gagné et al., 2020). Le statut de territoire d'outre-mer de la Polynésie française lui laissait une plus grande flexibilité quant à sa capacité d'évolution, contrairement aux autres composantes de la République française (Al Wardi, 1998). En effet, ce statut permettait la présence d'une assemblée ayant des pouvoirs élargis et un conseil de gouvernement composé de ministres, d'un gouverneur et d'un vice-président (Saura, 2012). Par conséquent, en vertu de l'article 53 de la

⁴Malheureusement, plusieurs détails manqueront à ce portrait. Or, par souci de synthèse, seront présentées les grandes lignes de l'histoire.

⁵Le Protectorat français a été mis en place en Polynésie française par Dupetit-Thouars, un navigateur français. Il a été appuyé par certains chefs tahitiens qui souhaitaient affaiblir le pouvoir des Pomare (en raison de l'usurpation du pouvoir) ainsi que des missionnaires (en raison de leur domination). Les Pomares, quant à eux, souhaitaient consolider leur pouvoir par le fait même (Al Wardi, 1998). Cela n'a toutefois pas empêché une opposition contre l'occupation française (Scemla, 1995).

Constitution, l'indépendance fut accessible aux territoires d'outre-mer. Ainsi, « [s]i l'État a le pouvoir de décider la tenue d'un référendum, seule la population d'un territoire d'outre-mer détient la clef de son émancipation. [...] Si l'État désire se désengager et que la population n'y consent pas, ce territoire reste français » (Al Wardi, 1998, p. 6-7). C'est ce qui se produisit lors du référendum de 1958 en Polynésie française où les résultats furent de 64,4% des votes (16 279 suffrages) en faveur du maintien dans la V^e République contre 35,5% des suffrages (Saura, 2012).

Bruno Saura (2015) précise que dès 1957, il y a tout de même un processus d'autonomie qui débute, laissant place à l'adoption de divers statuts d'autonomie. C'est en 2003 que ce territoire devint une collectivité d'outre-mer⁶ au sein de la République française, titre qu'elle possède encore aujourd'hui (Al Wardi, 2018). Selon Al Wardi, à l'exception des Comores, la Polynésie française est la collectivité qui a la plus grande décentralisation accordée par la République française. Elle est donc « la seule collectivité territoriale de la République qui dispose de la compétence générale et où l'État n'a qu'une compétence d'attribution » (Al Wardi, 1998, p. 7-9).

Cependant, au lieu de parler d'un « droit permanent à l'autodétermination » qu'aurait la Polynésie française, comme le fait Jean-Claude Maestre (1987), Al Wardi mentionne que certain-e-s auteur-ice-s tel-le-s que Jean-Paul Pastorel (2018, p. 241-242) suggèrent de nuancer cette affirmation en disant plutôt qu'il y a une « perspective d'autodétermination » puisque l'État est le seul à pouvoir autoriser un référendum. En effet, « [...] à maintes reprises, ce droit a été bafoué, voire ignoré, par les dirigeants français » (Al Wardi, 2018, p. 243). Ainsi, Al Wardi (2018, p. 235) avance l'idée que plutôt que de se questionner sur le statut de la Polynésie française, il serait plus juste de se poser la question suivante: « la Polynésie est-elle décolonisée ? ». D'ailleurs, outre cette description purement juridique, l'ONU considère aujourd'hui la Polynésie française comme une colonie (Al Wardi, 2018). En effet, Salaün et al. (2016) rappellent que le vendredi 17 mai 2013, l'Assemblée générale des Nations Unies a voté en faveur d'une résolution dans laquelle elle s'engage à reconnaître la Polynésie française comme un archipel à décoloniser. Malgré tout, la spécialité législative et le clivage entre autonomistes

⁶Ce passage vers le statut de territoire d'outre-mer et vers celui de collectivité d'outre-mer est fondé sur l'exception, contrairement à l'assimilation qu'implique le statut de département d'outre-mer (Al Wardi, 2018).

et indépendantistes permettent de considérer la Polynésie française, encore aujourd'hui, comme un produit de la colonisation (Al Wardi, 2018). Les dernières élections territoriales du 30 avril 2023 remportées par le parti indépendantiste Tavini Huiraatira permettront un gouvernement de la collectivité pendant cinq ans et peut-être des négociations concernant un processus de décolonisation et un référendum d'autodétermination (Le Monde avec AFP, 2023).

D'ailleurs, un élément majeur de la période coloniale qui a encore des impacts importants dans la société polynésienne est ce que Bruno Saura (2015, p. 130) nomme « la vraie exploitation dans « l'intérêt » du colonisateur », soit la période des essais nucléaires dans le Pacifique de 1966 à 1996. Ainsi, la prochaine section permettra de mieux comprendre comment l'installation du Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP) a profondément bouleversé la société polynésienne, et ce, jusqu'au secteur agricole, secteur dont s'intéresse plus particulièrement cet article.

2. les bouleversements du CEP

Les effets du réchauffement climatique subis par la Polynésie française ne sont pas l'unique cause du profond bouleversement. Il est possible de constater que la situation environnementale et agricole de la Polynésie française est étroitement liée à un contexte précis, soit à sa situation coloniale, notamment à la suite de la Seconde Guerre mondiale lors de l'arrivée du Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP) (Chesneaux, 1995b; Poirine, 1996). En effet, la réalisation des essais nucléaires en Polynésie française, a provoqué un énorme déséquilibre économique et social de la région (Poirine, 1996). Étant donné que l'indépendance de l'Algérie en 1962 a permis le retrait des expérimentations françaises dans le Sahara, la France a dû se réorienter vers un nouveau territoire, soit la Polynésie française (Chesneaux, 1995b). La création du CEP par la France dans le Pacifique s'est effectuée sur deux principaux endroits: un site à Mururoa et un second site à Fangataufa, tous les deux des atolls des Tuamotu (Blanchet, 1995b). À ces deux sites s'ajoute l'atoll de Hao en tant que base avancée, et une base arrière est construite sur l'île de Tahiti pour accueillir la présence militaire⁷. C'est donc tout un dispositif de

⁷La création du CEP a provoqué de nombreux déplacements, dont plusieurs provenant de la métropole. En effet, « des militaires des trois armes, des fonctionnaires du Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA) et

mise en œuvre que la France entamait sur le territoire de la Polynésie française. À titre d'exemple, de nombreux grands chantiers de construction de ports et d'aéroports⁸ se mettent en œuvre. En outre, la France investit dans la construction d'installations militaires et paramilitaires telles qu'un hôpital et un quartier général à Pirae, un camp de l'armée de terre à Arue, etc. (Blanchet 1995a; Blanchet, 1995b). Ainsi, un important apport de main-d'œuvre a été nécessaire à ce développement militaire. Or, cela a provoqué un profond déséquilibre aux structures économiques et sociales présentes (Blanchet, 1995a).

Sur le plan économique, c'est l'État qui a financé l'ensemble des travaux menant à la création du CEP (Blanchet, 1995b). Ainsi, le développement tertiaire s'accroît par la création de divers emplois publics (Poirine, 1996). Cela conduit donc à l'apparition du salariat sur le territoire de la Polynésie française⁹ provoquant ainsi une transformation des modes de subsistance. La Polynésie française, qui fonctionnait selon une économie de comptoir basée sur des modes de production traditionnels, passe à une économie de consommation où se généralise une monétarisation de l'économie (Blanchet, 1995a). L'entrée dans l'économie de marché par les Polynésien-ne-s s'est également réalisée par les petites productions individuelles et familiales permettant d'enrichir les sociétés commerciales (Lextre, 2019). Rapidement, « la Polynésie française a accédé à la société de consommation moderne, avec un des niveaux de vie les plus élevés du Pacifique [...] » (Poirine, 1996, p. 26). Cette nouvelle économie, caractérisée par la rapide demande croissante de biens de consommation et d'équipements importés, fait exploser le déficit économique de la Polynésie française (Blanchet, 1995b). À titre indicatif, « [e]n 1990, son déficit atteint 550 millions de francs et doit être couvert par un emprunt contracté auprès d'une banque privée » (Blanchet, 1995a, p. 5).

Comme le mentionne Serra Mallol, (2013, p. 141) « [l']implantation au début des années 1960 du Centre d'expérimentation nucléaire du Pacifique a accéléré ce

des agents d'entreprises chargées d'en réaliser les infrastructures » sont venus de la métropole pour s'installer en Polynésie (Blanchet, 1995b). Blanchet (1995a) précise que de 1962 à 1965, la présence d'Européens à Tahiti a doublé.

⁸Le chantier de construction de l'aéroport sur l'atoll de Hao a nécessité l'abattage de 7 700 cocotiers. Il a également fallu 4 000 tonnes en apport d'acier et 880 000 m³ de béton. Ce chantier de construction a généré à lui seul 50 000 m³ de déchets organiques dans la couronne corallienne (Blanchet, 1995b).

⁹La population active aurait augmenté de 65% entre 1962 et 1977 et de 34,4% entre 1977 et 1983 (Poirine, 1996).

processus de changement en précipitant le déclin de l'économie coloniale et les structures sociales du monde rural ». En effet, avant l'implantation du CEP, les Polynésien-ne-s, principalement horticulteur-rice-s et pêcheur-euse-s, vivaient en autosubsistance (Salaün et al., 2016). Il est notamment intéressant de prendre en compte que cette notion de ruralité n'est pas employée à Papeete, où il est préférable de parler de « districts », et donc, de « ceux des districts » en référence à la population rurale (Scemla, 1995). Or, l'instabilité économique dans le secteur primaire provoquée par le « choc CEP » est notable par la baisse des exportations traditionnelles de vanille, coprah, café et nacre). Selon Poirine (1996), ceci est plus précisément le résultat d'une réduction et d'une désaffectation de la main-d'œuvre œuvrant dans le secteur primaire. Par exemple, en 1960, l'agriculture et la pêche équivalaient à elles seules 40% de la valeur ajoutée en Polynésie française. Toutefois, Blanchet (1995a) précise qu'au moment d'écrire son article « Comment la Polynésie peut concilier développement et traditions », cette valeur ajoutée aurait grandement baissé à 4%. Cela peut être expliqué par le fait que dès 1965, 85% des travailleur-euse-s agricoles ont quitté leurs terres pour aller travailler dans la construction du CEP, participant par le fait même à un nouveau système économique (Blanchet, 1995b). Ainsi, selon Robineau, les termes de cette économie « artificielle » causée par les développements relatifs aux essais nucléaires sont les suivants:

Élévation des salaires et des prix, effondrement de la production locale et des exportations, augmentation considérable des importations et de l'extrême dépendance de l'économie du Territoire vis-à-vis de l'extérieur couverte par une subvention d'origine métropolitaine (c'est le prix à payer pour expérimenter le nucléaire militaire dans le Grand Océan): tels sont les termes de l'économie 'artificielle' générée par le C.E.P. (Robineau, 2000).

Enfin, la suspension des essais nucléaires à la suite de la chute du mur de Berlin en 1992 mène à d'importantes négociations entre le territoire de la Polynésie française et l'État français (Blanchet, 1995a). De ces négociations, en résulte la signature d'un « pacte de progrès » le 27 janvier 1993 ayant pour objectif un développement endogène à la suite du CEP (Lextreyt, 2019). Puis, le 5 février 1994 entre en vigueur la loi d'orientation stipulant que pour les dix prochaines années, « [l]a nation aidera la Polynésie française à parvenir à un développement plus équilibré et à une moindre dépendance à l'égard des transferts publics » (Lextreyt, 2019). Ces négociations sont cruciales, car

sans aide de l'État, le gouvernement local polynésien n'a pas les moyens financiers de compenser la perte des ressources engendrées par le CEP (Poirine, 1996). Par la suite, le 13 juin 1995, le Président Chirac annonce la reprise des essais nucléaires qui mènera à 8 essais avant la signature du Traité d'Interdiction Totale en 1996 (Barrillot, 1995a). Cette dernière série d'essais fut accompagnée d'un important mouvement de protestation en Polynésie et à l'international. À Tahiti, les contestations dégénérèrent en affrontements violents en septembre 1995 (Lextreyt, 2019).

En plus du contexte particulier issu de la colonisation, il ne faut pas nier les conditions climatiques et les obstacles environnementaux qui affectent l'agriculture polynésienne, et ce, bien avant l'implantation du CEP (Toullelan, 1984). En effet, comme le démontre Serra Mallol dans son article « Tahiti: du culte au mythe de l'abondance » (2005), la tradition orale polynésienne évoque une alimentation plutôt limitée par divers facteurs naturels. D'une part, cette limitation alimentaire quotidienne au niveau du choix était provoquée par l'isolement des îles et par la saisonnalité des périodes de récolte des aliments de base. D'autre part, des événements naturels comme des cyclones, des raz-de-marée, des inondations ainsi que des périodes de guerre ont provoqué des épisodes de famine importants, notamment à Tahiti (Serra Mallol, 2005). Ainsi, l'abondance alimentaire comme étant une caractéristique de la Polynésie française, relève du mythe symbolique polynésien¹⁰ véhiculé par les premiers navigateurs européens qui comparaient Tahiti au jardin d'Éden biblique (Serra Mallol, 2005). Or, les terres à Tahiti ne sont pas un nouvel Éden. Comme l'évoque Toullelan, (1984, p. 10) « [...] une année trop pluvieuse ou trop sèche, une dépression tropicale qui s'attarde, et c'est la famine qui peut s'installer pour de longues années dans la société polynésienne traditionnelle ». Dans l'ouvrage dirigé par Chesneaux, Jean-Jo Scemla mentionne cette prise de conscience par les premiers Européen-ne-s d'éléments pouvant mener à l'effondrement de la société à Tahiti. Il précise néanmoins que c'est l'image utopique de Tahiti qui a progressé à travers l'histoire (Scemla, 1995).

Par conséquent, l'implantation du Centre d'expérimentation du Pacifique n'a fait que bouleverser d'une autre manière la situation agricole de la Polynésie française. C'est

¹⁰Symbolique par le fait que la nourriture était présentée en abondance afin de projeter une image de puissance et de richesse, donc de prestige. Or, elle était socialement limitée (Serra Mallol, 2005).

d'ailleurs un point soulevé par Serra Mallol (2013) qui attribue la modification des modèles alimentaires aux premiers contacts avec les Européen-ne-s.

3. *L'agriculture locale en Polynésie française*

Dans son article « Entre local et global: l'alimentation polynésienne. Le cas de Tahiti et de Rapa » (2013), Serra Mallol montre comment le « fait alimentaire »¹¹ issu de cette production agricole se « situe dans une position d'interaction entre le global et le local ». Par globalisation, Serra Mallol (2013, p. 138) sous-entend ce « système de forces économiques mondiales vers la transnationalisation des capitaux, des produits, des idées, [...] entraînant une uniformisation des modes de vie et de pensée ». Un lien peut notamment être fait avec les propos soulevés par Bruno Saura concernant la nourriture présente actuellement en Polynésie française. En effet, ce dernier évoque la multiplication des lieux de consommation à Tahiti, où la population consomme de la nourriture qu'il qualifie « hors-triade », tels que les hamburgers, les pizzas, les kebabs, etc. (Saura, 2021). Toutefois, malgré l'occidentalisation constante de la Polynésie française et de ses lois économiques¹², la hausse importante des produits importés n'a pas éliminé la consommation locale de poisson et de nourriture provenant de la terre *ma'ohi*¹³ (Saura, 2021). Ainsi, la notion de localisation, telle qu'utilisée par Serra Mallol, ne peut pas être manipulée en fonction d'un seul territoire. Elle doit également être définie de manière déterritorialisée (Serra Mallol, 2013). Par conséquent, sachant que « le local réagit au global », les aliments peuvent devenir de véritables marqueurs identitaires polynésiens agissant comme des signes de la culture alimentaire (Serra Mallol, 2013). C'est notamment le cas avec le lait de coco à Tahiti et l'eau de mer comme condiment à Rapa (Serra Mallol, 2013).

¹¹Selon Serra Mallol (2010) précise que l'alimentation est un « fait social total » puisqu'elle est à la fois sociale et culturelle.

¹²Saura (2021) évoque notamment les coûts moins élevés pour les pommes importées que pour les mangues locales.

¹³Par exemple, pour les Tahitien-ne-s, le dimanche est réservé à la consommation du *ma'a tahiti* et à la consommation d'aliments locaux et de poissons dans un four traditionnel souterrain nommé *ahima'a*, utilisé pour la préparation du *fafaru* (Saura, 2021).

Depuis l'échec du « pacte de progrès »¹⁴, la Polynésie française tente aujourd'hui de développer de nouvelles stratégies. Ces stratégies visent différents objectifs, dont la « production locale » et le « développement endogène » (Poirine, 2011). En 2009, le Président de la République a prononcé un discours concernant le développement endogène de l'agriculture au sein des DOM-COM mentionnant qu'un tel type de développement leur « [donne] les moyens de développer [leurs] propres productions et de ne plus dépendre exclusivement des importations » (Venayre, 2012, p. 2). L'avenir est donc maintenant centré sur l'agriculture locale (Venayre, 2012), qui est au cœur des « plans stratégiques » gouvernementaux (Ghasarian et al., 2004).

Avec ce nouvel élan, qu'en est-il du portrait agricole actuel de la Polynésie française? Les végétaux représenteraient les deux tiers de la production agricole et les animaux le tiers (Heinzlef et Serre, 2019). Sur une surface agricole de 39 159 hectares, 74% sont des cocoteraies. Par ailleurs, « 10% de la population active totale » travaillent au sein de petites exploitations artisanales et familiales qui couvrent la majeure partie du secteur agricole (Heinzlef et Serre, 2019). De plus, c'est dans l'archipel de la Société qu'est produite la moitié de la production agricole du territoire de la Polynésie française (Heinzlef et Serre, 2019). Dans les Tuamotu, l'activité agricole est davantage centrée sur la coprah culture alors que dans les Australes s'effectuent majoritairement des cultures maraîchères. Aux îles Marquises, ce sont les agrumes qui sont principalement cultivées par les Polynésiens. Pour ce qui est des légumes, la Polynésie française cultive principalement la tomate, la laitue et le concombre. Pour les fruits, la culture se concentre majoritairement sur l'ananas, la pastèque et le melon (Heinzlef et Serre, 2019).

Or, selon Venayre (2012), malgré cette production agricole issue de la politique agricole protectionniste de la Polynésie française, un problème se pose: l'accessibilité limitée des produits. En effet, des produits frais à des prix extrêmement élevés résultent de cette politique agricole protectionniste. Ainsi, « [l]e prix élevé des produits frais conduit en effet à la consommation de produits moins sains, notamment les plats préparés riches en graisses » (Venayre, 2012, p. 13).

¹⁴Ces objectifs, soit la croissance des ressources externes propres par le tourisme et les exportations, n'ont jamais été atteints par la politique protectionniste de la Polynésie française: « 30% de taxation moyenne sur les importations, et des restrictions quantitatives (quotas d'importations ou interdictions d'importation) qui appartiennent à un autre âge et ont été abolies partout ailleurs » (Poirine, 2011, p. 65).

Au-delà de l'accessibilité des produits, il ne faut pas oublier que cette agriculture locale subit encore aujourd'hui des bouleversements liés à des événements naturels. Or, ce ne sont pas les mêmes qu'autrefois. Dans leur article, Heinzlef et Serre (2019) soulignent que l'appauvrissement de l'agriculture en Polynésie française est étroitement lié à l'augmentation de la température atmosphérique qui entraîne une élévation du niveau de la mer. Par conséquent, en résulte une diminution de l'eau potable. À cela, s'ajoute la salinisation des sous-sols qui affecte les végétaux, à l'exception du cocotier. Puis, les risques de sécheresse viennent également mettre en péril la production agricole du territoire polynésien, tant sur le plan de la qualité que sur celui de la quantité des ressources (Heinzlef et Serre, 2019).

La vulnérabilité ainsi créée est également aggravée, selon Lallemand-Moe (2016), par la configuration du territoire agricole. Ce dernier souligne qu'à l'exception des grandes îles, la population des PEIPS et des territoires français d'outre-mer se concentre principalement sur les littoraux. Par exemple, il y aurait seulement 150 km² de l'île de Tahiti sur une superficie de 1 043 km² qui seraient habités et exploités pour leurs ressources, et ce, sur les littoraux (Lallemand-Moe, 2016). En effet, les neuf dixièmes de l'île de Tahiti sont composés de montagnes dont la végétation est « inextricable ». Les grandes vallées restent donc vides, sans occupation humaine et sans cultures vivrières (Toullelan, 1984). De plus, depuis 1975, à Tahiti, en raison d'une urbanisation croissante, les zones d'habitations littorales empiètent de plus en plus sur les zones propices à l'agriculture (Dupon et Yon-Cassat 1993; Fages, 1968). D'ailleurs, la pratique de cette agriculture traditionnelle¹⁵ diminue pour s'orienter vers une agriculture plus spécialisée générant plus de profits. Ce changement de mode de production peut également être attribué, en partie, à l'augmentation de la valeur de la terre allant de pair avec l'urbanisation (Fages, 1968; Tearii Te Moana ALPHA, 2021).

Par conséquent, en raison de toutes ces caractéristiques, Bernard Poirine (2011) est pessimiste vis-à-vis un tel développement « endogène » de la Polynésie française. Selon lui, il est insensé de croire que l'unique développement des productions locales par

¹⁵L'agriculture dite « traditionnelle » concerne les systèmes de production de petite taille, procurant un capital minimal et dont la main-d'œuvre est principalement familiale (Dupon, 1993). De ce type d'agriculture, seule la production de coprah survit à la croissance de l'urbanisation: « la vanille n'est plus cultivée depuis 1960-1962, les plantations de café sont quasi abandonnées et suffisent à grand-peine à la consommation locale » (Fages, 1975, p. 57).

un marché interne permettra une croissance durable sur une petite île. Pour lui, « [a]vec ce nouveau cap, au moins nous sommes sûrs d'envoyer le navire par le fond! » (Poirine 2011, p. 65). Il en résulte donc un questionnement sur la nécessité d'une certaine forme de dépendance des territoires insulaires.

4. *Certaines formes de dépendance*

Du même avis que Poirine, diver-se-s auteur-ice-s pensent que la dépendance de la Polynésie française à la métropole et à l'assistance internationale est souhaitable. Selon Lallemand-Moe (2016), les territoires vulnérables d'outre-mer ne sont pas en mesure d'affronter seuls, les conséquences du réchauffement climatique. Une assistance par anticipation sous forme de financement ou de développement technique serait alors nécessaire (Lallemand-Moe, 2016). D'ailleurs, dans ce contexte particulier de l'« après CEP » en Polynésie française, « [l']indépendance ne résoudrait pas le problème du choix entre compétitivité et régression du niveau de vie, il l'accentuerait brusquement, car il n'y aura plus le matelas des transferts et l'assurance d'une prise en charge par la France du déficit béant des échanges [...] » (Poirine, 1996). Ainsi, le cas de la Polynésie française est un exemple selon lequel l'aide est perçue comme nécessaire par certains.

Cette aide extérieure dirigée vers la Polynésie française vise notamment une assistance financière, juridique ou sous la forme d'un développement technique pour, par exemple, anticiper certaines situations (Lallemand-Moe, 2016). Dans leur article « Le développement en question en Polynésie française », Ghasarian et al., (2004) explorent la notion de développement entendue au sens occidental ainsi que la manière dont le développement est conçu en Polynésie (« conceptions divergentes du développement »). Lié aux processus de mondialisation et de globalisation, le développement occidental est un développement unilatéral visant le « progrès » et la « modernité » qui ne fonctionne pas pour l'ensemble des sociétés (Ghasarian et al., 2004, p. 211-212). Donaldson (2021) ajoute que le développement occidental est perçu comme une force irrésistible, dominante et opprimante ne valorisant pas les savoirs traditionnels qui persistent à travers l'histoire. D'ailleurs, le sociologue et philosophe français, Edgar Morin, mentionne que le terme de « développement » est maintenant « amadoué » pour « développement durable », « développement soutenable » et « développement humain » (Ghasarian et al., 2004, p. 211-212). François Gemenne (2009) soulève le fait que des enjeux géopolitiques, en

fonction des intérêts et les engagements des différents pays, se cachent derrière ces mesures établies visant un développement durable, ce qui influence les mécanismes de coopération internationale.

À l'extérieur du registre administratif et politique, la notion de développement en Polynésie française semble être perçue différemment par les acteur-ice-s locaux-ales. Le développement chez les Polynésien-s, sous-entend un aspect collectif où il y a une circulation des richesses, ainsi que du *mana* (pouvoir) (Ghasarian et al., 2004). Le profit est un rapport entre membres d'un groupe et non une simple quête individuelle (Ghasarian et al., 2004). Il semble donc être essentiel de prendre en considération les particularités locales polynésiennes. En ce qui concerne le développement agricole, la notion de terre est centrale. Par exemple, Toullelan (1984) mentionne que la terre n'est pas une entité à part entière chez les Polynésien-ne-s. Elle ne peut pas être réduite à une simple valeur marchande. Ainsi, la seule notion de « productivité » n'est pas suffisante pour comprendre le rapport à la terre, car « [l]a terre est aussi un instrument sociologique et religieux » (Toullelan, 1984, p. 106-107). Il y a donc tout un processus autour des droits d'usage de la terre qui vont au-delà de l'exploitation. Par exemple, lorsque Toullelan (1984) a rédigé son ouvrage « Tahiti colonial », un usage temporaire de la terre pouvait être permis si l'activité se perpétuait à travers les générations.

Enfin, aujourd'hui, l'île de Rapa maintient un modèle alimentaire non-monétaire axé sur l'autosubsistance (80% de l'alimentation), reposant sur des principes d'autoproduction, de dons et d'échanges agissant ainsi comme modèle possible de souveraineté. L'alimentation se base ainsi sur le taro, la pêche et de viande de bœuf ou de chèvre, ces animaux ayant été introduits au 19^e siècle (Serra Mallol, 2013). Afin de favoriser un mode de production semblable à celui de Rapa, le « Schéma directeur « Agriculture » en Polynésie française 2021-2030 » de la Polynésie française vise notamment à relancer le secteur agricole par la pratique d'une agriculture plus « traditionnelle », donc locale, mais dans une perspective biologique. Les visées d'un tel principe sont de promouvoir une agriculture saine ayant des « effets positifs sur les écosystèmes terrestres, aquatiques, marins [...] tout en le préservant pour les générations futures » (Tearii Te Moana ALPHA 2021, p. 3). Par conséquent, plusieurs programmes et initiatives locales ont été mis en place sur le territoire de la Polynésie française afin de

respecter les directives de ce schéma directeur. Ce sont donc des voies intéressantes à explorer.

Conclusion

En somme, si l'implantation du Centre d'expérimentation du Pacifique a bouleversé les structures socioéconomiques de la Polynésie française (Blanchet, 1995a), la vulnérabilité de son secteur agricole est également accentuée par les effets du réchauffement climatique (Heinzlef et Serre, 2019). L'agriculture locale est alors affectée par ce double contexte particulier de la région (Serra Mallol, 2013). Par conséquent, plusieurs projets d'assistance internationale et de coopération internationale et régionale tentent de développer de nouveaux outils afin de faire face à cette situation (Lallemant-Moe, 2016). Or, malgré l'implantation de divers programmes environnementaux, le constat de cette assistance internationale dans le Pacifique illustre que la situation des insulaires ne va pas en s'améliorant, et ce, tant au niveau de l'assistance financière et juridique qu'au niveau technique (Lallemant-Moe, 2016). Ainsi, les nouvelles initiatives locales qui tentent de mettre en place des projets à plus petite échelles sont d'intéressantes pistes pour les futures études scientifiques concernant cette thématique.

Références

- Al Wardi, S. (1998). *Tahiti et la France: le partage du pouvoir*. L'Harmattan.
- Al Wardi, S. (2018). La Polynésie française est-elle une colonie ? *Outre-Mers*, 398-399(1), 235-254. <https://doi.org/10.3917/om.181.0235>
- Aménagement Linguistique dans le Monde. La Polynésie française [Image]. Aménagement linguistique dans Le monde. Consulté en décembre 2022 dans <https://www.axl.cefan.ulaval.ca/pacifique/polfrcarte2.htm>
- Barillot, B. (1995a). Au-delà du Pacte de Progrès: une réévaluation nécessaire Dans J. Chesneaux (dir.), *Tahiti Après La Bombe Quel Avenir Pour La Polynésie?* (p. 97-142). L'Harmattan.
- Barillot, B. (1995b). L'arrêt des essais et la mise en place du Pacte de Progrès. Dans J. Chesneaux (dir.), *Tahiti apres la bombe: quel avenir pour la Polynesie?* (p. 77-96). L'Harmattan.
- Blanchet, G. (1995). Le Centre d'Expérimentation du Pacifique et son impact. Dans J. Chesneaux (dir.), *Tahiti après la bombe: quel avenir pour la Polynésie ?* (p. 53-74). L'Harmattan.
- Blanchet, G. (1995, septembre). Ombre nucléaire sur le Pacifique: comment la Polynésie peut concilier développement et traditions. *Le Monde diplomatique*, 4-5.
- Bonneuil, C., & Fressoz, J.-B. (2013). *L'événement anthropocène la Terre, l'histoire et nous*. Editions du Seuil.
- Chesneaux, J. (1995a). Présentation. dans J. Chesneaux (dir.), *Tahiti Après La Bombe Quel Avenir Pour La Polynésie?* (p. 9-18). L'Harmattan.
- Chesneaux, J. (1995b). *Tahiti apres la bombe: quel avenir pour la Polynesie?* L'Harmattan.
- Donaldson, E. C. (2021). « Être dans la modernité, mais pas tellement » : patrimoine et développement durable aux îles Marquises. *Journal De La Société Des Océanistes*, 153, 275-292. <https://doi.org/10.4000/jso.13238>
- Dupon, J.-F., & Yon-Cassat, F. (1993). L'agriculture et l'utilisation des sols: planches 84-85. Dans J.-F. Dupon, J. Bonvallot, E. Vigneron, J. C. Gay, C. Morhange, C. Ollier, G. Peugniez, B. Reitel, F. Yon-Cassat, M. Danard, & D. Laidet (dir.), *Atlas de la Polynésie Française* (p. 5). ORSTOM.

- Fages, J. (1968). A propos des résultats statistiques du recensement de 1962 en Polynésie Française [ACL: Articles dans des revues avec comité de lecture non répertoriées par l'AERES]. *Journal de la Société des Océanistes*, 24(24), 77-95.
- Gagné, N., Aguenier, L., Charest, C., Coliaux, R. l., Desroches-Maheux, E. v., Gagnon Poulin, E. r., Hébert, M., Manrique, H. n., Ochoa, I. W., Paquet, M.-E. v., Pereira de Grandmont, P. -O., Rousseau, S. p., & Salaün, M. (2020). *À la reconquête de la souveraineté: mouvements autochtones en Amérique latine et en Océanie*. Presses de l'Université Laval.
- Gemenne, F. (2009). *Géopolitique du changement climatique*. A. Colin.
- Ghasarian, C., Bambridge, T., & Geslin, P. (2004). Le développement en question en Polynésie française. *Journal de la Société des Océanistes*, 211-222.
- Heinzlef, C., & Serre, D. (2019). Dérèglement climatique et gestion des risques en Polynésie française: conception d'un Observatoire de la résilience. *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 280(2), 531. <https://doi.org/10.4000/com.10666>
- Lallemant-Moe, H. R. (2016). *Assistance environnementale et changements climatiques dans le Pacifique sud*. L'Harmattan.
- Le Monde avec AFP. (2023, 01 mai). Polynésie française: les indépendantistes remportent les élections territoriales. Consulté en mai 2023 dans https://www.lemonde.fr/outre-mer/article/2023/05/01/polynesie-francaise-les-independantistes-remportent-les-elections-territoriales_6171660_1840826.html
- Lextrey, M. (2019). Chapitre 9: Les années CEP 1963-2004. Dans E. Conte (dir.), *Une histoire de Tahiti: des origines à nos jours* (p. 273-310). Au vent des îles-éditions Pacifique.
- Mallol, C. S. (2013). Entre local et global: l'alimentation polynésienne: Le cas de Tahiti et de Rapa. *Anthropologie et Sociétés*, 37(2), 137-153.
- Poirine, B. (1996). *Tahiti: stratégie pour l'après-nucléaire: de la rente atomique au développement* (2e ed.). L'harmattan.
- Poirine, B. (2011). *Tahiti: une économie sous serre*. L'Harmattan.
- Robineau, C., 2000, « Les îles mystérieuses. Paysages et problèmes de sociétés paysannes (Comores, Congo, Madagascar, Polynésie) », *Journal des africanistes*, 75(1), 1-200.
- Salaün, M., Vernaudeau, J., & Paia, M. (2016). « Le tahitien, c'est pour dire bonjour et au revoir »: paroles d'enfants sur une langue autochtone en sursis. *Enfances, Familles, Générations*, 25. <https://doi.org/10.7202/1039498ar>

- Saura, B. (2012). *Pouvanaa a Oopa: Père de la culture politique tahitienne: avec son journal des années de guerre* (nouvelle édition). Au vent des îles.
- Saura, B. (2015). *Histoire et mémoire des temps coloniaux en Polynésie française*. Au vent des îles.
- Scemla, J.-J. (1995). Polynésie française et identité maohie. Dans J. Chesneaux (dir.), *Tahiti Après La Bombe Quel Avenir Pour La Polynésie?* (p. 19-51). L'Harmattan.
- Serra Mallol, C. (2010). *Nourritures, abondance et identité: une socio-anthropologie de l'alimentation à Tahiti*. Au vent des îles.
- Serra Mallol, C. (2005). Tahiti: du culte au mythe de l'abondance. *Journal de la Société des Océanistes* (120-121), 149-156. <https://doi.org/10.4000/jso.468>
- Serra Mallol, C. (2013). Entre local et global: l'alimentation polynésienne: Le cas de Tahiti et de Rapa. *Anthropologie et Sociétés*, 37(2), 137-153. <https://doi.org/10.7202/1017909ar>
- SAURA, B., 2021, *Des Tahitiens, des Français*. (Tome 2). Pape'ete: Au Vent des Îles.
- Tearii Te Moana ALPHA. (2021). Schéma directeur « Agriculture » en Polynésie française 2021 - 2030 [PDF].
- Toullelan, P. -Y. (1984). *Tahiti colonial*. Publication de la Sorbonne.
- Venayre, F. (2012). *Protection du marché agricole et qualité sanitaire en Polynésie française*. Federal Reserve Bank of St Louis.



ENJEUX MIGRATOIRES

MIGRATORY ISSUES



**Innovation et mobilisation: la mise
à l'essai des nouvelles politiques migratoires canadiennes durant la crise
des réfugiés de la mer (1975-1980)**

Geneviève Fournier

Étudiante au Baccalauréat intégré en études internationales et langues modernes, Université Laval

RÉSUMÉ

Après la chute de Saigon en 1975, des millions de Vietnamiens, de Cambodgiens et de Laotiens ont été forcés de fuir leur pays. Ils ont pris la direction de camps de réfugiés, une destination toutefois temporaire. Les pays dits de réinstallation, dont le Canada, ont joué un rôle clé dans cette crise migratoire puisqu'ils ont permis d'offrir un refuge permanent aux millions de réfugiés fuyant l'ex-Indochine. Ce travail s'intéresse à la réponse canadienne durant cette crise et, plus particulièrement, aux évolutions des politiques migratoires du Canada et de leurs impacts sur le phénomène de réinstallation de réfugiés.

Mots clés: crise migratoire, politiques migratoires, réinstallation de réfugiés

ABSTRACT

After the fall of Saigon in 1975, millions of Vietnamese, Cambodians and Laotians were forced to flee their country. They took the direction of refugee camps, a temporary destination, however. The so-called resettlement countries, including Canada, have played a key role in this migration crisis since they have made it possible to offer permanent refuge to the millions of refugees fleeing the former Indochina. This work focuses on the Canadian response during this crisis and, more particularly, on the evolution of Canadian migration policies and their impact on the phenomenon of refugee resettlement.

Key Words: refugee crisis, migration policies, refugee resettle

Innovation et mobilisation: la mise à l'essai des nouvelles politiques migratoires canadiennes durant la crise des réfugiés de la mer (1975-1980)¹

Introduction

La chute de Saigon, en avril 1975, marque le début de l'une des crises migratoires les plus importantes de l'histoire récente. En seulement cinq ans, 2 millions de personnes fuiront les pays de l'ex-Indochine (Beiser, 1999) pour se soustraire aux violences et à la misère découlant de l'arrivée au pouvoir de régimes communistes au Vietnam, au Laos et au Cambodge. Ce sont principalement les persécutions, la répression et les mesures économiques et sociales défailtantes qui incitent les populations de ces pays à fuir (Lambert, 2017). Ceux qui porteront le surnom de réfugiés de la mer s'entassent dès lors dans des camps surpeuplés en Asie du Sud-Est (Adelman, 1980). Les pays d'accueil ne permettront toutefois pas aux réfugiés de s'y installer de manière permanente. C'est donc là qu'entrent en scène les pays dits de réinstallation, au rang desquels se joindra le Canada dès 1975 (Adelman, 1980). La réinstallation consiste à accueillir de manière permanente des réfugiés ou des personnes en situation analogue au sein de pays tiers, soit des pays qui ne sont pas directement touchés par la crise migratoire.

La période de crise en ex-Indochine correspond avec un moment charnière pour le Canada en matière de politiques migratoires. En effet, entre 1975 et 1980, ce pays modifiera considérablement sa législation en matière d'immigration, ainsi que son positionnement par rapport à ce sujet. Les nouvelles politiques canadiennes seront alors mises à l'essai durant la crise et auront un rôle décisif pour la réinstallation des réfugiés de la mer (Beiser, 1999). Ce travail s'attardera donc à la question suivante: *Comment l'évolution des politiques migratoires canadiennes influence-t-elle le phénomène de réinstallation des réfugiés de la mer au Canada entre 1975 et 1980?* Bien que l'exode indochinois se poursuive au-delà de 1980, les politiques migratoires canadiennes stagnent autour de cette date, ce pour quoi la période ultérieure ne sera pas abordée dans ce travail. Le lien entre l'évolution des politiques canadiennes et la crise des réfugiés

¹ Ce texte a été rédigé au masculin générique dans le but d'en rendre la lecture accessible à toutes les personnes, indépendamment de leur niveau d'aisance en lecture. Cette écriture doit être interprétée comme inclusive de toute personne, quelle qu'en soit l'identité de genre.

de la mer étant tangible, ce travail tentera de fournir un portrait de l'évolution des politiques migratoires canadiennes durant la crise des réfugiés de la mer et d'en évaluer les impacts pour la réinstallation de ces derniers, ainsi que pour la réputation du Canada à l'international. Ce travail soutient que les politiques migratoires adoptées par le Canada entre 1975 et 1980 ont permis au pays de se positionner comme un acteur majeur dans la résolution de la crise des réfugiés de la mer, d'abord grâce à la reconnaissance législative de l'unicité des réfugiés, puis grâce à la création d'un outil permettant de mettre à contribution la population canadienne, le parrainage privé, et finalement, grâce à une forte volonté politique stimulée par le désir de s'illustrer à l'international. Dans le cadre de ce travail, les recherches plus récentes ont été priorisées, quoique la majeure partie de la documentation sur le sujet date des années 1980-1990. De plus, un certain nombre de publications a dû être écarté en raison de la quantité trop abondante d'informations sur le sujet. Ce travail n'abordera pas la qualité de l'intégration des réfugiés au Canada, mais il se concentrera plutôt sur le volet quantitatif du phénomène, autrement dit sur le nombre de réfugiés de la mer ayant été réinstallés au Canada. L'angle d'analyse de cette dissertation n'est donc pas le vécu des populations déplacées durant la crise, mais l'évolution du cadre politico-juridique canadien durant cette période. Ce travail sera structuré de manière thématique autour de trois grands axes des nouvelles politiques migratoires canadiennes, soit la reconnaissance du statut de réfugié, la création du programme de parrainage privé et les implications politiques de la reconnaissance internationale pour le Canada.

1. L'émergence d'un nouveau type d'immigrant: le réfugié

1.1 L'adhésion tardive, mais effective du Canada aux conventions onusiennes

En 1976, le Canada adopte une nouvelle loi en matière d'immigration. Celle-ci se caractérise par un certain nombre d'innovations, dont la reconnaissance d'une catégorie d'admission à part entière réservée aux réfugiés. Cette spécificité jouera un rôle crucial dans la capacité du Canada de répondre adéquatement à la crise des réfugiés de la mer, notamment en posant les bases conceptuelles pour l'adoption de mesures d'admission mieux adaptées à la situation des réfugiés. Dans les années 1950, les mouvements de réfugiés se déroulent principalement en Europe. Toutefois, après les indépendances des

années 1960, ce phénomène se répand aux pays en développement, ce qui complexifie la diplomatie des migrations (Adelman, 1980). Le Canada contribue alors à l'élaboration de politiques internationales en la matière, menant à l'adoption par l'ONU de la Convention relative au statut des réfugiés en 1951 et du Protocole homonyme en 1967, tous deux ratifiés par le Canada en 1969 (Labman, 2016). Malgré son adhésion tardive à ces accords, le Canada s'engage rapidement pour la protection et la réinstallation des réfugiés. Entre 1971 et 1973, des milliers de réfugiés sont réinstallés au Canada en provenance du Tibet, de l'Ouganda, des États-Unis et du Chili (Knowles, 1997).

Dès 1973, le gouvernement amorce l'élaboration d'un projet de loi permettant d'intégrer les principes onusiens en matière de réfugiés (Labman, 2016). La loi adoptée en 1976 et mise en place en 1978 crée trois catégories d'immigrants: 1) les immigrants familiaux venant rejoindre leur famille au Canada, 2) les immigrants indépendants sélectionnés grâce à un système de points et 3) les immigrants humanitaires. Ces derniers sont sous-divisés en deux groupes: ceux qui correspondent au statut de réfugié défini par l'ONU et ceux qui correspondent à une cause humanitaire identifiée par le Canada. La loi de 1976 met donc en application la proposition centrale de la Convention, soit de créer une classe de migrants réservée aux réfugiés et permettant d'assurer leur sécurité (Knowles, 1997). Avant 1976, les politiques migratoires canadiennes variaient selon les orientations stratégiques du gouvernement en place. Cette loi marque donc un grand progrès législatif (Labman, 2016). Lorsque la crise des réfugiés de la mer éclate en 1975, le Canada se positionne rapidement comme pays de réinstallation. Contrairement à d'autres crises migratoires contemporaines, les réfugiés indochinois ne peuvent pas s'installer de manière permanente dans les pays voisins, en raison de fortes tensions ethniques et nationales dans la région (Adelman, 1980). Le rôle des pays de réinstallation est donc d'autant plus important durant cette crise. Ainsi, la ratification des accords onusiens relatifs aux réfugiés par le Canada et leur concrétisation dans la loi canadienne en 1976 permettent à ce pays d'intervenir de manière appropriée et efficace durant la crise, principalement en devenant un pôle de réinstallation.

1.2 L'invention de la classe désignée: une révolution administrative

L'une des spécificités de la législation migratoire canadienne est la flexibilité du statut d'immigrant humanitaire par rapport au strict statut de réfugié des Nations Unies. Lors de situations graves, la souplesse de cette catégorie permet au gouvernement d'agir plus rapidement, ce qui est renforcé par l'adoption d'un nouvel outil administratif: la classe désignée. Lorsqu'une classe désignée est créée par le gouvernement du Canada, toutes les personnes répondant aux critères de cette classe peuvent obtenir l'asile au Canada beaucoup plus facilement (Adelman et al., 1981). En décembre 1978, une classe désignée est créée pour les réfugiés indochinois. Dès lors, ceux-ci n'ont plus besoin de répondre aux critères onusiens pour pouvoir immigrer au Canada. Notamment, il n'est plus nécessaire pour les réfugiés de prouver qu'ils ont été victimes de persécution dans leur pays d'origine, ce qui facilite largement le processus pour les réfugiés de la mer puisque plusieurs d'entre eux fuient le marasme économique ou le communisme (Adelman et al., 1981). Les cinq critères déterminant si une personne peut être admise au Canada par le biais de la classe désignée pour les réfugiés indochinois sont les suivants: 1) provenir du Cambodge, du Vietnam ou du Laos; 2) avoir quitté son pays après la chute de Saigon le 30 avril 1975; 3) ne pas s'être réinstallé de manière permanente dans un autre pays; 4) ne pas pouvoir accéder à la protection d'un pays tiers et 5) être à l'extérieur du Canada tout en souhaitant s'y installer (Casasola, 2016). Beaucoup plus efficace que le processus onusien, la classe désignée a permis l'arrivée de la majorité des réfugiés de la mer au Canada. Entre 1978 et 1994, 129 105 réfugiés sont entrés au pays grâce à la classe désignée, alors que seuls 7 846 sont arrivés grâce au statut de réfugié (Casasola, 2016). Cet outil administratif créé par la loi de 1976 contribue grandement à l'ampleur de la réponse canadienne durant la crise des réfugiés de la mer, car en simplifiant le processus de traitement des dossiers, il permet de réinstaller un plus grand nombre de personnes. En effet, alors que les réfugiés ne représentent normalement que 10% de l'immigration au Canada, entre 1978 et 1981 ils représentent 25% des immigrants (Knowles, 1997). Toutefois, ce qui fait la force de la classe désignée est également son plus grand défaut: elle priorise la situation globale du groupe à la situation individuelle. Cette vision d'ensemble permet d'augmenter l'efficacité administrative, toutefois elle ne permet pas de choisir individuellement les réfugiés qui ont le plus besoin

de réinstallation. La mobilisation exceptionnelle du Canada entre 1975 et 1981 est donc presque exclusivement réservée aux réfugiés de la mer, négligeant de fait d'autres groupes (Casasola, 2016). Malgré tout, la réforme de la loi migratoire canadienne de 1976 permet de reconnaître la spécificité des réfugiés, tel que promu par les Nations Unies, ainsi que de façonner le rôle du Canada comme pays de réinstallation. Quant à elle, l'invention de la classe désignée permet d'augmenter l'efficacité de réponse aux crises migratoires. Cette nouvelle place faite aux réfugiés dans la politique et la loi canadiennes sert de tremplin au développement d'un autre outil administratif de taille: le programme de parrainage privé.

2. Les Canadiens mis à contribution: la mise sur pied du programme de parrainage privé

2.1 Engagement citoyen et politique d'adéquation

Créé par la loi de 1976, le programme de parrainage privé pour les réfugiés opère parallèlement au parrainage public. Grâce à la forte adhésion de la population canadienne ainsi qu'à la politique d'adéquation du gouvernement canadien, cette innovation permet de réinstaller un nombre exceptionnel de réfugiés de la mer au Canada. Le parrainage privé est une innovation canadienne, il s'agit donc du seul programme de ce genre durant la crise des réfugiés de la mer (Woon, 1987). Toutefois, la loi de 1976 vient en réalité formaliser une pratique préexistante, car plusieurs groupes religieux s'investissent déjà dans la réinstallation des immigrants. En 1976, ils obtiennent donc un statut légal, celui de groupe parrain (Labman, 2016). Le parrainage privé ne se substitue pas au parrainage public, mais le complète. Il permet donc au gouvernement canadien de hausser ses cibles d'admission de réfugiés (Labman, 2016). L'avènement de la crise des réfugiés de la mer concorde avec l'adoption de cette nouvelle législation, lui fournissant le parfait banc d'essai (Adelman, 1980). La coïncidence de ces deux événements permet également au parrainage privé de s'enraciner durablement dans la culture canadienne et dans l'opinion publique (Labman, 2016). Les groupes parrains qui émergent à travers le pays doivent rassembler au moins cinq membres ou détenir un accord spécial avec le gouvernement canadien (Labman, 2016). Ils sont généralement fondés sur l'une des trois bases suivantes: un groupe religieux, un groupe de collègues ou un groupe de voisins (Neuwirth et Clark, 1981). Le secteur privé demeure toutefois réticent dans ces débuts,

car la population perçoit ce programme comme une tentative du gouvernement canadien de se débarrasser de ses responsabilités envers les réfugiés. En 1979, le gouvernement fixe donc une cible de parrainage au secteur privé, soit de 4 000 réfugiés. Suite à une proposition provenant de la société civile, le gouvernement adopte également une politique d'adéquation. Il s'engage donc à parrainer au secteur public un réfugié pour chaque réfugié parrainé au privé, jusqu'à hauteur de 21 000 par secteur (Adelman et al., 1981). La politique d'adéquation est une pratique assez courante pour encourager l'engagement citoyen dans les causes humanitaires, toutefois la réponse de la population canadienne durant la crise des réfugiés de la mer a largement dépassé les attentes du gouvernement canadien (Casasola, 2016). En effet, le secteur privé a atteint la cible de 21 000 réfugiés parrainés en seulement quatre mois, alors que la politique d'adéquation devait s'étendre sur une période de dix-huit mois (Adelman et al., 1981). Alors que l'émergence du parrainage privé avait commencé très doucement, le nombre de groupes parrains explose à partir de 1979, passant de 1 240 groupes en août 1979 à 5 457 groupes en janvier 1980 (Neuwirth et Clark, 1981). L'impact se fait rapidement sentir sur le nombre de réfugiés admis au Canada. Les réfugiés parrainés au privé sont au nombre de 34 000 entre 1979 et 1980 (Labman, 2016). Certains éléments permettent de comprendre cette réponse de la population canadienne, dont le travail de mobilisation effectué par la société civile et la sympathie des Canadiens envers les rescapés des régimes communistes en contexte de Guerre froide. Pour souligner l'implication exceptionnelle de la population canadienne, cette dernière reçoit en 1986 la médaille Nansen pour service rendu aux réfugiés (Casasola, 2016). Après la crise des réfugiés de la mer, les experts s'entendent pour dire que le parrainage privé est une réussite et qu'il devra jouer un rôle central pour l'avenir de l'aide aux réfugiés (Woon, 1987).

2.2 Les effets pervers du parrainage privé

Le parrainage privé a donc permis au Canada d'accueillir un nombre de réfugiés de la mer beaucoup plus grand que s'il avait seulement misé sur le parrainage public. Toutefois, le parrainage privé a révélé certains défauts considérables durant cette première mise à l'essai. En effet, appliqué seulement en 1978, le parrainage privé est employé pour la première fois durant la crise des réfugiés de la mer. À ce moment, la

régulation du programme est imparfaite et le gouvernement n'a pas émis assez de consignes pour encadrer les groupes parrains, causant certains enjeux d'intégration (Woon, 1987). D'abord, la plupart des réfugiés parrainés au privé ne comprennent pas quel est le rôle du groupe parrain et quelles sont ses obligations légales à leur égard. Cette mauvaise compréhension du programme crée beaucoup de tensions entre les réfugiés et leurs parrains, notamment concernant le montant de l'allocation offerte au réfugié. Cette dimension du parrainage n'étant pas régulée, les groupes parrains offrent des allocations très variables aux réfugiés, causant énormément de mécontentement chez ces derniers (Woon, 1987). De plus, certains groupes parrains subissent une pression pour accueillir des familles plus nombreuses que prévu, ce qui occasionne parfois des problèmes financiers pour les parrains (Neuwirth et Clark, 1981). D'autres facteurs contribuent à créer des tensions entre les groupes parrains et les réfugiés, dont la barrière de la langue, l'incompréhension culturelle mutuelle et le sentiment de dépendance des réfugiés envers leur groupe parrain (Woon, 1987). L'ensemble de ces obstacles contribuent à l'expérience généralement négative des réfugiés parrainés au privé durant la crise des réfugiés de la mer. La plupart disent que s'ils avaient eu le choix, ils auraient préféré être parrainés au public, car ce parrainage est plus régulé et plus constant (Woon, 1987). Toutefois, il importe de noter que malgré l'opinion négative des réfugiés de la mer concernant le parrainage privé, ce mode de parrainage a été beaucoup plus efficace que le parrainage public. Globalement, il a effectivement permis d'offrir un accompagnement plus adéquat et plus substantiel que le parrainage public (Woon, 1987). De plus, les réfugiés parrainés au privé sont demeurés moins cloisonnés dans des communautés ethniques fermées et se sont davantage mêlés à la société canadienne (Woon, 1987). Ainsi, malgré la régulation insuffisante durant la crise des réfugiés de la mer, le programme de parrainage privé présente certains avantages indéniables, non seulement en termes de capacité d'accueil, mais aussi en termes de qualité de l'intégration. Un second effet pervers majeur du parrainage privé est la dérive de ce programme, passant d'une fonction d'immigration humanitaire à une fonction d'immigration familiale. En effet, à partir du moment où une communauté indochinoise s'est bien établie au Canada, les individus qui la composent commencent à parrainer les membres de leur famille restés dans les camps. Le parrainage privé devient donc une

manière détournée de rassembler les familles élargies. Lorsqu'un groupe parrain se forme, il peut soit demander de se voir attribuer un réfugié au hasard par les services d'immigration ou il peut nommer directement le réfugié qu'il souhaite parrainer. Cette mesure simplifie grandement le parrainage familial, le rendant exponentiel. Pour chaque réfugié indochinois admis au Canada durant la crise, deux autres réfugiés seraient parrainés par après (Labman, 2016). Similairement à la classe désignée, ce phénomène inattendu de parrainage familial permet au Canada d'accueillir plus de réfugiés de la mer, mais ne permet pas de sélectionner les réfugiés qui ont le plus besoin d'être réinstallés. Le parrainage privé est donc marqué par un grand succès quantitatif, mais un certain échec qualitatif. En effet, l'engagement citoyen exceptionnel durant la crise combinée à la politique d'adéquation fédérale permettra d'accueillir bien plus de réfugiés de la mer que ce qui était prévu initialement. Toutefois, la réussite de ce programme de parrainage, lorsqu'examinée à petite échelle, est incertaine. N'en demeure pas moins que ce programme contribuera fortement à la notoriété du Canada en matière d'aide aux réfugiés.

3. Pression à la hausse: implications de la reconnaissance internationale pour le Canada

3.1 L'épisode du Hai Hong: un moment décisif pour le Canada

Traditionnellement peu innovateur en matière d'immigration, le Canada devient un leader mondial durant la crise des réfugiés de la mer. C'est l'épisode du Hai Hong qui marquera son passage du second plan au premier plan, faisant du Canada un acteur majeur dans la résolution de cette crise (Knowles, 1997). Le 9 novembre 1978, la Malaisie refuse de laisser accoster le Hai Hong, un bateau en provenance du Vietnam transportant 2 500 migrants. La situation des passagers du Hai Hong est particulièrement inquiétante, car la capacité maximale du bateau, 1 200 personnes, est largement dépassée et l'eau et la nourriture commencent à manquer. La Malaisie, et l'Indonésie avant elle, refusent d'accueillir les passagers du Hai Hong, car elles ne les considèrent pas comme des réfugiés (Lambert, 2017). Effectivement, la situation de ces migrants est ambiguë, car ils ont payé les autorités vietnamiennes pour pouvoir quitter le pays, ils ne peuvent donc pas revendiquer le statut de réfugié tel que défini par l'ONU. Toutefois, ils ne sont pas moins victimes de la situation, car à partir de 1978, les autorités vietnamiennes exigent un paiement de 3 000\$ par personne pour laisser quitter les Sino-

Vietnamiens (Adelman et al., 1981). Ceux-ci souffrent donc d'une forme de discrimination particulière, en plus de s'exposer aux risques de la fuite par voie marine: noyades, attaques de pirates, meurtres, viols, malnutrition et déshydratation (Lambert, 2017). Le Canada reconnaît rapidement qu'il doit intervenir, mais accepter des migrants du Hai Hong implique de leur céder la priorité par rapport aux dizaines de milliers de personnes qui attendent déjà dans les camps de réfugiés. Il y a donc une question d'éthique qui paralyse les pays de réinstallation, dont le Canada. Toutefois, le Québec, qui a récemment obtenu certains droits de regard sur l'immigration dans la province, annonce qu'il accueillera 200 passagers du Hai Hong. Suite à cette annonce, le Canada emboîte le pas et annonce qu'il admettra 600 passagers du Hai Hong et que ceux-ci s'ajouteront à ses cibles d'accueil déjà fixées (Lambert, 2017). En plus d'être le premier à réagir, le Canada se démarque par le nombre de passagers qu'il accepte. Alors que sa part de réinstallation habituelle dans ce genre d'évènement est fixée à 10%, les 600 migrants acceptés représentent près de 25% des passagers du Hai Hong (Adelman et al., 1981). Cet engagement du Canada a pour effet de mobiliser la communauté internationale et d'inciter les autres pays de réinstallation à intervenir. Ainsi, tous les passagers du Hai Hong sont réinstallés en peu de temps (Adelman, 1980). Cet évènement marque donc un point tournant quant au rôle du Canada dans la crise des réfugiés de la mer (Knowles, 1997). La reconnaissance internationale et le pouvoir d'influence exercé durant cet épisode deviennent un moteur d'engagement pour le gouvernement canadien, le poussant à s'impliquer davantage dans la résolution de la crise.

3.2 Changements politiques et consécration d'un leader mondial

La période suivant l'épisode du Hai Hong, de 1978 à 1980, est marquée par un effet d'emballement dans la politique canadienne, chaque gouvernement s'engageant à plus que son prédécesseur. La crise des réfugiés de la mer survient à un moment politiquement propice, car les divers gouvernements élus durant cette période sont favorables à l'immigration (Beiser, 1999). D'abord, en 1979, le gouvernement libéral de Pierre-Elliott Trudeau fixe la cible d'accueil de réfugiés indochinois annuelle à 5 000 personnes. Puis, le gouvernement conservateur de Joe Clark élu en 1979 hausse cette cible à 8 000 personnes (Labman, 2016). Sous la pression de la société civile et

notamment des Églises, le gouvernement de Joe Clark révisé cette cible à la hausse et s'engage à accueillir 50 000 réfugiés de la mer au Canada d'ici 1980 (Knowles, 1997). Bien que cet engagement colossal soit supposé reposer de manière égale sur le parrainage privé et le parrainage public, la majorité des réfugiés admis durant cette période sont parrainés au privé. Un an plus tard, les libéraux de Trudeau sont réélus et ils annoncent une nouvelle hausse de la cible d'admission à 60 000 personnes. Cette cible vise à balancer la proportion de réfugiés parrainés au privé et au public (Labman, 2016). Pour mieux gérer cet immense mouvement migratoire vers le Canada, deux centres d'accueil sont mis en place sur les bases militaires de Griesbach à Edmonton et de Longue-Pointe à Montréal (Lambert, 2017). Au final, 77 000 réfugiés indochinois sont réinstallés au Canada entre 1975 et 1981 (Knowles, 1997). Toutefois, l'exode ne s'arrête qu'à la fin des années 1990. Entre 1975 et 1997, le Canada accueille donc plus de 200 000 réfugiés (Casasola, 2016). Cette période d'engagement politique exceptionnel au Canada permet le développement du leadership canadien en matière d'immigration. En effet, le contexte international à ce moment permet au Canada de se démarquer et d'acquérir un pouvoir d'influence considérable au sein de la communauté internationale. En 1979, l'exode indochinois s'aggrave. Alors qu'au cours des mois précédents, le nombre de migrants fuyant la région tournait autour de 5 000, au printemps 1979, ce nombre atteint 50 000 (Adelman et al., 1981). Malgré les engagements des pays de réinstallation, les réfugiés de la mer s'entassaient dans des camps surpeuplés en Asie du Sud-Est, sans grand espoir de les quitter prochainement. La situation dans ces camps et la pression imposée aux premiers pays d'accueil devenant insoutenables, le Haut-Commissariat aux Réfugiés organise une conférence pour traiter de ce sujet à Genève en juillet 1979 (Lambert, 2017). Durant cette conférence, la ministre canadienne des Affaires étrangères, Flora MacDonald, fait longuement la promotion de la nouvelle cible d'accueil canadienne de 50 000 réfugiés. Cette cible, adoptée quelques semaines avant la tenue de la conférence, permet au Canada de faire pression sur les autres pays signataires de la Convention relative au statut des réfugiés. Le leadership exercé par le Canada durant cette rencontre est une réussite: à la fin de la conférence, les pays présents s'engagent collectivement à réinstaller plus de 300 000 réfugiés de la mer (Adelman, 1980). Cette rencontre marque en quelque sorte la consécration du Canada

comme un leader international en matière d'aide aux réfugiés. Cette nouvelle réputation permet également de faire oublier les anciennes politiques migratoires racistes du Canada ainsi que certaines décisions désastreuses, dont le refus de laisser aborder le SS Komagata Maru en 1914 et le MS Saint-Louis en 1939 (Lambert, 2017). Grâce à sa nouvelle législation migratoire, le Canada se positionne troisième en termes de nombre absolu de réfugiés de la mer réinstallés, après les États-Unis et la Chine. Toutefois, en termes de réfugiés acceptés proportionnellement sa population, le Canada se positionne deuxième, tout juste derrière l'Australie. Au total, ce sont 6,2% des personnes déplacées durant la crise d'Indochine qui sont réinstallées au Canada (Dorais, 1993). Ainsi, à partir de 1978, véritable point de bascule, l'opinion de la communauté internationale et l'aura positif entourant le Canada incitent le gouvernement fédéral à augmenter son implication dans la résolution de la crise des réfugiés de la mer. La reconnaissance internationale qui suit l'épisode du Hai Hong forge la suite de la réponse canadienne durant la crise, car bien que le Canada dispose déjà des outils nécessaires pour permettre la réinstallation d'un nombre important de réfugiés, il détient maintenant un motif: maintenir sa réputation à l'international et inciter les autres pays de réinstallation à s'impliquer davantage.

Conclusion

La crise des réfugiés de la mer survient à un moment particulièrement favorable pour faire du Canada un acteur clé dans la résolution de cet enjeu. En effet, les politiques migratoires mises à l'essai durant cette crise, combinées à l'orientation politique du gouvernement canadien entre 1975 et 1980, permettent de réinstaller un nombre impressionnant de réfugiés au Canada. À la fois innovatrices et mobilisatrices, ces politiques font une place de plus en plus importante au phénomène des migrations forcées. En adhérant à la vision onusienne relative aux réfugiés, en adoptant des procédures administratives inédites et en se positionnant comme un leader en la matière, le Canada devient rapidement un acteur central pour la réinstallation permanente des réfugiés de la mer. Toutefois, malgré le nombre colossal de réfugiés admis au Canada durant cette période, les politiques mises à l'essai entre 1975-1980 comportent des défauts considérables. En 1997, un comité d'experts mandaté par le gouvernement canadien propose ainsi de créer une loi spécifique pour traiter le phénomène migratoire

des réfugiés (Beiser, 1999). Cette division législative permettrait de prendre en compte les particularités de ce type de migration et donc de limiter les effets pervers de la loi pour les personnes concernées. Cette proposition, abandonnée par la suite, mériterait que l'on s'y attarde.



Références

- Adelman, H. (1981). La politique canadienne sur les réfugiés indochinois. Dans Association canadienne des études asiatiques (dir.), *D'un continent à un autre : Les réfugiés du Sud-Est asiatique* (p. 151-168). Association canadienne des études asiatiques.
- Adelman, H., Operation, L., Adelman, H., & Operation, L. (1980). *The Indochinese refugee movement: the Canadian experience*. Operation Lifeline.
- Beiser. (1999). *Strangers at the Gate: The 'Boat People's' First Ten Years in Canada*. University of Toronto Press.
- Hervouet, G. r., Veilleux, C., & Dorais, L.-J. (1993). *Présence et priorités canadiennes en Indochine*. GÉRAC, Université Laval.
- Knowles, V. (1997). *Strangers at Our Gates: Canadian Immigration and Immigration Policy, 1504-1990*. Dundurn.
- Labman, S. (2016). Private Sponsorship: Complementary or Conflicting Interests? *Refuge: Canada's Journal on Refugees*, 32, 67-80. <https://doi.org/10.25071/1920-7336.40266>
- Lambert, M.-E. (2017, 5 juillet). Réponse canadienne à la crise des réfugiés de la mer. Dans *l'Encyclopédie Canadienne*.
- Michael, C. (2016). The Indochinese Refugee Movement and the Subsequent Evolution of UNHCR and Canadian Resettlement Selection Policies and Practices. *Refuge*, 32(2). <https://doi.org/10.25071/1920-7336.40270>
- Neuwirth, G., & Clark, L. (1981). Indochinese Refugees in Canada: Sponsorship and Adjustment. *The International Migration Review*, 15(1/2), 131-140. <https://doi.org/10.2307/2545332>
- Woon, Y.-F. (1987). The mode of refugee sponsorship and the socio-economic adaptation of Vietnamese in Victoria: A three-year perspective. *Uprooting, loss and adaptation: The resettlement of Indochinese in Canada*, 132-146.



Les obstacles bureaucratiques à l'immigration au Québec: quelles sont les stratégies déployées par les personnes migrantes pour les contourner ?

Roxane Guay

Candidate à la maîtrise en anthropologie, Université Laval

RÉSUMÉ

Il est possible de comparer le parcours des immigrantes québécoises et immigrants québécois à celui de combattantes et combattants. Par exemple, afin d'être sélectionnés par la province, les candidates et candidats du programme régulier des travailleuses et travailleurs qualifiés (PRTQ) doivent d'abord fournir une Déclaration d'Intérêt (DI), dans le portail en ligne Arrima. Par la suite, si ces dernières et derniers répondent aux besoins socio-économiques de la province, elles et ils seront invités à demander le Certificat de Sélection du Québec (CSQ), lequel est délivré par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) comme preuve de leur sélection pour s'installer au Québec. En vertu de l'Accord de 1991 avec le gouvernement fédéral, la province détient un droit de veto pour la sélection des immigrantes et immigrants, ce qui fait que l'obtention du CSQ est préalable à la demande de résidence permanente auprès du fédéral. Cet exemple montre que les candidates et candidats, qui désirent immigrer au Québec, se livrent à une multiplication des démarches administratives, ce qui contribue à rendre le processus migratoire long, coûteux et éprouvant. Malgré les obstacles bureaucratiques à l'immigration au Québec, des milliers d'entre eux et elles obtiennent leur résidence permanente, à chaque année. Cet essai tente alors de mettre de l'avant la capacité d'action des personnes migrantes afin de surmonter les difficultés administratives encourues dans leur projet d'immigration.

Mots-clés: immigration, bureaucratie migratoire, Québec, agentivité

ABSTRACT

It is possible to compare the journey of Quebec's immigrants to the ones of fighters. For example, in order to be selected by the province, candidates for the Regular Skilled Worker Program (RSWP) must issue a Declaration of Interest (DI), on the online portal Arrima. Subsequently, if the latter meet the social-economic needs of the province, they will be invited to apply for the Québec Selection Certificate (CSQ), which is delivered by the Ministry of Immigration, Francization, and Integration (MIFI) as a proof of their selection to settle in Quebec. Under the 1991 Federal Agreement, the province has a veto right for the selection of immigrants, which means that obtaining the CSQ is a prerequisite for applying for permanent residency with the federal government. This example shows that candidates who wish to settle in Quebec engage in a multiplication of administrative procedures, which makes the migration process longer, more expensive,

and emotionally exhausting. Despite the bureaucratic obstacles to immigration in Quebec, thousands of them get their permanent residency every year. This essay therefore attempts to highlight their capacity for action to overcome the administrative difficulties encountered in their immigration project.

Keywords: immigration, migration bureaucracy, Quebec, agency



Les obstacles bureaucratiques à l'immigration au Québec: quelles sont les stratégies déployées par les personnes migrantes pour les contourner ?

Introduction

La gestion de l'immigration au Canada (et au Québec) suit les tendances occidentales plus larges en matière de politiques migratoires qui se posent principalement sur des impératifs de sécurité nationale (Haince, 2014). Les justifications fournies par les pays du Nord global, quant aux contrôles serrés qu'ils appliquent et les ressources investies pour y parvenir concernent la sécurité de leur population face aux immigrantes et immigrants « indésirables », dont les criminelles et criminels de guerre, trafiquantes et trafiquants de drogues et terroristes (Satzewich, 2015). Assurant un contrôle aux frontières, les documents de la bureaucratie¹ représentent à la fois l'accès au pays convoité par l'individu, mais aussi ce qui servira à évaluer son éligibilité (Pigg, Erikson et Inglis, 2018). Conséquemment, les personnes migrantes qui désirent s'installer au pays passent par des processus bureaucratiques complexes dans lesquels ils et elles sont sujets de contrôle et de surveillance (Geoffrion et Cretton, 2021). Toutes les personnes migrantes qui souhaitent traverser légalement une frontière seront confrontées à la bureaucratie migratoire d'un ou de plusieurs États (Satzewitch, 2015).

En vertu de l'Accord de 1991 avec le gouvernement fédéral, les personnes migrantes qui souhaitent s'installer au Québec doivent d'abord être sélectionnées par la province. Ceci contribue à façonner une expérience distincte pour celles-ci et ceux-ci, engendrée par la multiplication des démarches administratives auxquelles ils et elles se heurtent. Outre le temps investi pour remplir la paperasse, le processus est également plus coûteux et éprouvant (Geoffrion et Cretton, 2021). Cependant, loin de rester passives et passifs face aux lenteurs administratives, les candidates et candidats à l'immigration au Québec s'investissent corps et âmes dans ce qui représente, pour plusieurs, le plus grand projet de leur vie. Afin de témoigner de l'agentivité (Laplane, 2021) de ces actrices et acteurs, cet article propose d'illustrer certaines stratégies mises en place par celles-ci et ceux-ci pour surmonter les difficultés rencontrées dans le

¹ Les documents exigés varient selon le statut ou le permis demandé au pays. Ils peuvent inclure, par exemple, le passeport, une preuve de voyage, une offre d'emploi, une preuve de fonds suffisants ou autres documents.

parcours bureaucratique. Il sera d'abord question des enjeux soulevés par la bureaucratie migratoire, à l'aide du concept de l'habitus bureaucratique (Affolter, 2021). Par la suite, j'explorai différentes stratégies, dont la sollicitation d'intermédiaires en immigration, lesquelles et lesquels représentent un atout considérable pour les aider à naviguer à travers les méandres de la bureaucratie. J'aborderai également l'utilisation du temps d'attente pour développer une expertise sur les politiques migratoires et administratives. Finalement, il sera question de la mise à profit de leurs émotions et affects dans les différentes étapes du processus d'immigration.

1. Méthodologie et problématique

La méthodologie déployée dans le cadre de cette analyse est composée d'une revue de littérature critique. Les articles ont été sélectionnés à partir d'une recension effectuée sur les moteurs de recherche Google Scholar ainsi que Sofia (Université Laval) entre octobre et décembre 2021, à l'aide des mots-clés suivants: immigration, bureaucratie, Québec et Canada. Une attention particulière a été portée quant à la sélection d'articles scientifiques rédigés par des chercheuses et chercheurs en sciences sociales. Puisque cette recherche a été effectuée par l'usage exclusif et non-exhaustif de données de seconde main, la portée de cette analyse est limitée. Cependant, cette recension demeure pertinente, particulièrement dans le contexte socio-politique actuel. En effet, la pénurie de main-d'œuvre observée depuis les dernières années, a permis de mettre en évidence l'importance des travailleuses étrangères et travailleurs étrangers pour la province. De plus, la fermeture du Chemin du Roxham a contribué au soulèvement de débats autour des demandeuses et demandeurs d'asile accueillis dans la province. Le traitement médiatique de celles-ci et ceux-ci, qui participe à former l'opinion publique au Québec, n'est pas toujours favorable à leur intégration dans la société et participe à la circulation de certains préjugés (pensons notamment aux propos de l'ex-ministre de l'Immigration, Jean Boulet, affirmant en 2022 que les immigrantes et immigrants ne parlaient pas français, ne travaillaient pas ou n'adhéraient pas aux valeurs de la société québécoise). L'analyse ici proposée souhaite ainsi nuancer certains stéréotypes véhiculés à l'égard des personnes migrantes par la mise en évidence de l'agentivité dont ils et elles usent dans leur parcours bureaucratique pour immigrer au Québec.

2. Les particularités de la bureaucratie migratoire au Québec

Il convient d'abord de considérer la frontière d'un pays comme un réseau composé d'humains, d'idéologies, de lois et de documents qui incarnent la souveraineté de l'État auquel se confrontent les candidats et candidates à l'immigration dans leur parcours migratoire (Odasso, 2021). Le « gatekeeping », qui consiste à un contrôle formel et informel s'exerçant sur plusieurs niveaux et qui est investi de différents types de pouvoirs et intérêts (Chaudhuri, 2017), permet de déterminer « [...] quels individus ou quelles informations peuvent passer de l'extérieur à l'intérieur » (Pigg et al., 2018, p. 179) de la frontière. La bureaucratie migratoire agit à titre de « gatekeeper », puisqu'elle a le pouvoir de restreindre l'accès à un individu qui souhaite traverser une frontière, que ce soit à cause d'un papier manquant ou mal rempli. Elle fait du document une preuve d'admission à la sphère valorisée d'appartenance (Pigg et al., 2018). Ainsi, « les individus qui opèrent dans le cadre du 'gatekeeping' traitent le document à la fois comme un précieux gage de légitimité et comme le moyen d'avancer leurs intérêts dans des systèmes distributionnels saturés de pouvoir au sein desquels ils désirent être inclus » (Pigg et al., 2018, p. 179).

Les bureaucraties sont des organisations opaques, c'est-à-dire qu'elles sont, à certains niveaux, illogiques et impénétrables, à la fois pour les « initiés et initiées » et les « étrangers et étrangères » (Hoag, 2011, p. 82). La bureaucratie en elle-même consiste en un modèle d'organisation administrative qui prévoit une gestion efficace du travail. Son modèle idéal, décrit par Weber (1971 [1921]), se caractérise par une structure hiérarchique, une division des tâches, une formation formelle des employés et employées, des règles strictes et constantes (lesquelles assurent la standardisation du traitement des données) et un bureau public où sont conservés les documents (Etzioni-Halevy, 2009). Les bureaucraties s'inscrivent dans un processus de formalisation, c'est-à-dire qu'elles classent et trient des phénomènes sociaux en les associant à des catégories (Serpa et Ferreira, 2019). Ces dernières découlent de concepts construits et traduisent une certaine conception du monde (Serpa et Ferreira, 2019). Ces catégories sont déterminées par celles et ceux qui détiennent le pouvoir de le faire, ici les autorités migratoires, et elles sont imposées à l'ensemble des individus qui se prêtent à la bureaucratie, lesquels et lesquelles doivent s'y conformer. Celles-ci participent à établir

les normes d'inclusion et d'exclusion et les possibilités d'action pour celles et ceux qui doivent remplir la paperasse (Serpa et Ferreira, 2019). En ce qui concerne le contexte de la bureaucratie migratoire, les candidates et candidats à l'immigration, en cochant certaines cases, « [...] attestent qu'ils entrent dans les catégories sociales qui font sens dans le pays d'accueil, entraînant un processus de négociation et de transformation de leur identité » (Geoffrion et Cretton, 2021, p. 6). Ces différentes catégories de la bureaucratie migratoire, telles que « réfugié ou réfugiée », « travailleur qualifié ou travailleuse qualifiée » ou « travailleur étranger ou travailleuse étrangère temporaire » sont associées à des valeurs politiques et morales différentes selon les hiérarchies sociales et nationales dans lesquelles elles évoluent (Geoffrion et Cretton, 2021).

Au Québec, il est possible d'observer que la gestion de l'immigration s'inscrit dans un contexte néolibéral. Dans ce cadre, l'organisation des politiques migratoires favorise la mobilité des individus qui possèdent des qualités entrepreneuriales, certaines compétences recherchées par le pays et des contacts sur le marché mondial (Walsh, 2011). Celles et ceux qui correspondent à ce profil ont accès beaucoup plus facilement à la résidence permanente que les individus qui ne correspondent pas à ces critères, lesquelles et lesquels se heurtent à davantage d'obstacles et à une vulnérabilité plus grande (Walsh, 2011). La bureaucratie migratoire, malgré son apparence neutre et universellement applicable, désavantage également certains groupes de migrantes et migrants en raison et de leurs origines ethniques et/ou culturelles (Satzewich, 2015). D'ailleurs, selon Graeber (2012), les bureaucraties semblent être organisées pour garantir qu'un certain nombre d'individus se trouvent dans l'incapacité d'accomplir les tâches administratives. Effectivement, les bureaucraties ne prévoient pas d'ajustements pour accommoder les usagères et usagers qui auront à remplir ces documents. En ce qui concerne les personnes migrantes, nombre d'auteurs et auteures² ont soulevé le caractère distinct de leur expérience avec la bureaucratie, laquelle dépend de leur identité nationale et religieuse, de leur classe et de leur genre. Par exemple, certaines personnes migrantes, comme celles et ceux originaires de pays occidentaux, ont le potentiel d'être plus familières et familiers avec les procédures et formalités bureaucratiques du Canada

² À cet effet, voir Anderson, 2010; Andrucki, 2010; Cretton, 2018; Geoffrion et Cretton, 2021; Glick-Schiller et Salazar, 2013; Hayes, 2015a et Tesfahuney, 1998.

et du Québec. Ceci peut s'expliquer en raison du système semblable avec lequel leur propre État fonctionne, pays qui sont aussi héritiers de la tradition britannique.

En anthropologie, le concept de l'agentivité est décrit comme une « puissance d'agir » qui permet d'explorer « [...] les limites de la capacité humaine d'agir indépendamment des contraintes structurelles » (Laplante, 2021). Les personnes migrantes qui modifient leurs conduites pour se conformer aux catégories légales de la bureaucratie expriment donc une forme d'agentivité face aux mécanismes de contrôles, suggérant qu'il existe une relation entre les individus, le droit et l'État (Menjívar et Lakhani, 2016). Ils et elles acceptent de se prêter au jeu de la bureaucratie (Odasso, 2021) pour obtenir ce qu'ils et elles souhaitent. Pour maximiser leurs chances de réussite, les personnes migrantes traduisent leurs vies dans les formulaires tout en s'assurant de répondre aux attentes gouvernementales (Araya-Moreno, 2014). Ce n'est cependant pas une tâche facile, puisque la bureaucratie migratoire tend à effacer l'histoire de vie des personnes migrantes, au profit d'une grille de sélection abstraite, objective et inflexible (Odasso, 2021). Cette structure poursuit un but: le détachement personnel des bureaucrates pour assurer qu'il n'y ait confusion entre les objectifs organisationnels et les motivations ou autres intérêts possibles de celles-ci et ceux-ci (Serpa et Ferreira, 2019). En effet, la bureaucratie prévient un traitement inéquitable, par favoritisme ou discrimination, des dossiers traités (Etzioni-Halevy, 2009). Si la sélection des immigrantes et immigrants s'est déjà effectuée sur la base de critères raciaux et ethniques, aujourd'hui, elle se fait principalement à partir des besoins économiques de la province (Haince, 2010). Depuis 2002, le système de points en place participe à la fabrication de la personne immigrante « parfaite » (Haince, 2014, p. 100) pouvant répondre aux besoins urgents du marché du travail de la province. Le capital humain des futures personnes immigrantes est mis de l'avant, lesquelles se voient attribuées des points selon diverses caractéristiques tels que leur âge, leur éducation, leurs expériences professionnelles, leurs compétences linguistiques et autres³.

³À titre d'exemple, voir le tableau 1 qui présente la grille de sélection pour les candidats et candidates du Programme régulier des travailleuses et travailleurs qualifiés (PRTQ).

Tableau 1⁴

**Grille de sélection du Programme régulier des travailleurs qualifiés
Règlement du 2 août 2018**

			POINTS MAX. 103 / 120
FORMATION			(26 max.)
Seuil éliminatoire : 2 points au critère Niveau de Scolarité	Niveau de scolarité	Secondaire général	2
		Secondaire professionnel	6
		Postsecondaire général 2 ans	4
		Postsecondaire technique 1 an ou 2 ans	6
		Postsecondaire technique 3 ans	8
		Universitaire 1 ^{er} cycle 1 an	4
		Universitaire 1 ^{er} cycle 2 ans	6
		Universitaire 1 ^{er} cycle 3 ans ou +	10
		Universitaire 2 ^e cycle 1 an ou +	12
		Universitaire 3 ^e cycle	14
Domaine de formation	Points à la partie I (diplôme étranger) ou à la partie II (diplôme du Québec ou l'équivalent) de la liste		0, 2, 6, 9 ou 12
EXPÉRIENCE			(8 max.)
	Durée de l'expérience professionnelle du travailleur qualifié	Moins de 6 mois	0
		6 mois à 11 mois	4
		12 mois à 23 mois	4
		24 mois à 35 mois	6
		36 mois à 47 mois	6
		48 mois ou +	8
ÂGE			(16 max.)
		18 ans à 35 ans	16
		36 ans	14
		37 ans	12
		38 ans	10
		39 ans	8
		40 ans	6
		41 ans	4
		42 ans	2
		43 ans ou +	0
		CONNAISSANCES LINGUISTIQUES	
	Français	Compréhension orale	0, 5, 6 ou 7
		Production orale	0, 5, 6 ou 7
		Compréhension écrite	0 ou 1
		Production écrite	0 ou 1
	Anglais	Compréhension orale	0, 1 ou 2
		Production orale	0, 1 ou 2
		Compréhension écrite	0 ou 1
		Production écrite	0 ou 1
SÉJOUR ET FAMILLE AU QUÉBEC			(8 max.)

2.1 L'habitus bureaucratique: une compétence non-négligeable

Il est exact de déterminer que l'habitus bureaucratique que détiennent certaines personnes migrantes peut jouer en leur faveur lors de la complétion de la paperasse. Ce concept, qui découle de celui de l'habitus développé par Bourdieu (1986) nous permet de comprendre pourquoi la bureaucratie de l'État a la capacité d'être particulièrement violente pour celles et ceux qui n'ont pas intégré les normes de la bureaucratie au cours de leur vie (voir Gupta 2012). La rencontre avec les obstacles administratifs à l'accès au pays peut être complexe, d'autant plus lorsqu'elle se fait dans un contexte juridique et socio-politique qui n'est pas familier pour la personne concernée (Chaudhuri, 2017). Selon Bourdieu (1986), les dispositions qui caractérisent un habitus sont partagées parmi plusieurs individus au sein d'un même collectif social ou encore une même classe sociale. Elles peuvent correspondre à des comportements, capacités, routines quotidiennes,

⁴ https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/immigration/publications/GR_Selection_Travailleurs_Qualifies.pdf

compétences qui sont acquises par un groupe d'individus grâce à leur socialisation (Bourdieu, 1986). Par conséquent, l'habitus bureaucratique, qui consiste à remplir des documents, à les mettre en forme, à les numériser, les imprimer etc., ne sont pas des compétences familières ou faciles pour toutes les personnes migrantes qui souhaitent déposer une demande d'immigration. À titre d'exemple une personne seule désirant immigrer au Québec devra passer par les démarches administratives suivantes:

- Remplir huit formulaires disponibles en anglais, en français ou en espagnol;
- Payer les frais de traitement, donc déposer de l'argent ou envoyer un chèque;
- Obtenir un certificat de naissance, un certificat d'études (pour chaque institution fréquentée) et un certificat d'emploi (pour chaque emploi occupé);
- Obtenir un certificat de casier judiciaire de tous les pays où elle a résidé;
- Prendre un ou des cours de français et passer un examen (si le français n'est pas sa langue maternelle);
- Traduire tous les documents à soumettre qui ne sont ni en français ni en anglais;
- Passer une entrevue de sélection (pas toujours requis) en français;
- Passer des examens médicaux;
- Traverser la frontière;
- Assister à une séance d'information sur le Québec (Gouvernement du Québec, 2022).

Il est important de noter que depuis l'introduction du portail Arrima au Québec, en 2019, la majorité des démarches ci-dessus devront être réalisées en ligne. Ainsi, les démarches menant à la délivrance du CSQ implique aujourd'hui d'avoir une certaine aisance avec les formulaires électroniques. Ceci ajoute aux compétences et ressources (accès à un réseau Internet) requises pour y parvenir.

Dans le contexte d'immigration en Italie, Anna Tuckett (2018), professeure d'anthropologie légale et politique à l'Université Brunel, soulève que les politiques d'immigration sont construites dans l'objectif de prolonger le statut précaire des personnes migrantes, qui sont continuellement confrontées aux régimes de documentation lourds et complexes des états. Ce constat fait également sens dans le contexte québécois, sachant les nombreuses démarches préalables à une demande de résidence permanente

au gouvernement fédéral, maintenant conditionnelle, c'est-à-dire qu'elle peut être révoquée à tout moment, si la candidate ou le candidat ne se conforme pas aux normes et obligations en vigueur (Haince, 2014). Ceci concerne aussi les migrantes et migrants temporaires au Canada, qui s'engagent dans une lutte administrative sans précédent, alors qu'ils et elles tentent d'éviter des discontinuités pour conserver leur statut au pays (Bélanger, Ouellet et Fleury, 2019).

Finalement, il est possible d'observer des tendances dans les stratégies adoptées par les personnes migrantes, tant pour celles et ceux qui maîtrisent l'habitus bureaucratique, que celles et ceux qui ne le maîtrisent pas afin de contourner les obstacles qui se dressent sur leur route. Paret et Gleeson (2016), qui travaillent sur l'expérience contemporaine des personnes migrantes remarquent que cette dernière est marquée par la précarité et l'agentivité, laquelle peut prendre quatre formes. La première concerne la décision de déménager, qui est liée à des obligations familiales ou des attentes de longue date de la communauté (Paret et Gleeson, 2016). La seconde concerne la position que les personnes migrantes peuvent adopter pour contester (ou non) des cas d'abus quant à leurs droits légaux sous la bureaucratie étatique et fédérale (Paret et Gleeson, 2016). La troisième concerne l'engagement dans des organisations collectives et la dernière est l'agentivité qui s'opère dans d'autres sphères de la vie sociale de la personne migrante (Paret et Gleeson, 2016). Dans cette analyse, il sera question de ces différentes formes d'agentivité, identifiées par Paret et Gleeson, à l'aide d'exemples tirés de la littérature.

3. Les intermédiaires en immigration comme stratégie de navigation

« Vous n'êtes pas tenu d'avoir recours aux services d'un représentant ! C'est à vous de décider » (Gouvernement du Canada, 2022). Cet énoncé, sur le site web du Gouvernement du Canada, est mis en évidence. On y ajoute une mise en garde contre les représentantes et représentants frauduleux. Selon le Gouvernement du Canada, si les candidats et candidates suivent les instructions, ils et elles devraient être en mesure de remplir les formulaires nécessaires à la demande de statut ou de permis et les présenter eux-mêmes ou elles-mêmes (2022). Pourtant, il est possible d'observer une tendance grandissante du recours aux intermédiaires en immigration pour compléter les démarches d'immigration au sein des pays du Nord global (Heyman, 2004). Comment expliquer ce fait ?

Tout d'abord, Dovelyn Agunias, analyste principale des politiques à la Migration Policy Institute et agente de recherche régionale à l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) à Bangkok, distingue cinq principales catégories d'intermédiaires en immigration: les réseaux sociaux (composés des proches des personnes migrantes, comme les membres de la famille, amies et amis ou connaissances), les agences privées de recrutement et leurs chaînes (intermédiaires formels se spécialisant dans le recrutement), les « quasi-intermédiaires » (impliqués dans d'autres activités commerciales, comme les consultants ou consultantes en immigration ou les programmes d'échanges culturels), les « smugglers » (celles et ceux qui opèrent à la limite de l'illégalité et des activités criminelles) et les trafiquantes et trafiquants (actrices et acteurs clairement criminels) (2009). Les intermédiaires identifiés ici agissent plus particulièrement avant et pendant le processus de sélection. Selon leurs compétences, ils et elles peuvent, par exemple, les aider à préparer leur dossier de candidature ou leur entrevue de sélection, leur prodiguer des conseils juridiques ou encore les représenter devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (Haince, 2010). En bref, les intermédiaires participent à renforcer les capacités des personnes migrantes, grâce à leur familiarité avec les instances bureaucratiques, par exemple, et à élargir leurs possibilités (Agunias, 2009).

Ces actrices et acteurs sont aujourd'hui considérés comme pratiquant des tâches bureaucratiques de plus en plus complexes, rendant les personnes migrantes dépendantes de leurs services, et pour certains et certaines, financièrement redevables (Underhill et al., 2018). Effectivement, l'augmentation des régulations gouvernementales concernant la migration participe à la complexification de la paperasse parcourue par les expertes et experts bureaucratiques à petite échelle, justifiant l'augmentation des coûts de ces services (Lindquist et al., 2012). Malgré le fait que les personnes migrantes peuvent solliciter l'aide non-rétribuée de membres de leur famille, amis ou amies ou autres organisations bénévoles, plusieurs choisissent d'obtenir de l'aide professionnelle auprès d'individus réglementés, informés et expérimentés (Sawicki et Desloges, 2021). À titre d'exemple, les avocates et avocats sont en mesure d'associer leur formation juridique à une compréhension nuancée de la situation vécue par leur cliente ou leur client et reconnaître quelles informations présenter et comment les présenter aux autorités migratoires de manière à favoriser leurs clientes et clients (Shanahan, Carpenter et Mark,

2016). La représentation légale peut contribuer, par exemple, à augmenter la confiance et la satisfaction des personnes envers le régime de justice, en raison de leur opportunité accrue de raconter leur version de l'histoire et de se sentir traitées comme des membres estimés de la communauté (Colbert, Taternoster et Bushway, 2002). Ceci montre que l'utilisation des services d'intermédiaires en immigration peut constituer une stratégie efficace pour les personnes migrantes qui souhaitent être intégrées à la société québécoise. En effet, les intermédiaires socialisent les personnes migrantes aux attentes des services gouvernementaux et leur offrent une place au sein de la communauté politique en déterminant leur éligibilité (Lipsky, 1980). Leur position de médiatrices et médiateurs, entre l'État et les individus, leur confèrent une vue d'ensemble sur la façon dont les bureaucraties sont reçues et traitées par les clientes et clients (Lipsky, 1980). Par leur habitus bureaucratique, ils et elles ont intégré un langage et une approche marketing qui leur permet de « vendre » leurs clientes et clients aux autorités canadiennes et québécoises en mettant en valeur l'utilité de la personnes migrante (Haince, 2010, p. 280). Au fil du temps, les intermédiaires légaux sont devenus des interlocutrices et interlocuteurs privilégiés, jusqu'à parfois être considérés comme des partenaires pour les autorités gouvernementales (Haince, 2010). Ainsi, ces organisations constituent de nouvelles formes de pouvoir dans le domaine de l'immigration, agissant à titre de « passeuses ou passeurs », à la fois légitimes et légaux ou légales dans la gestion de ce trafic (Haince, 2010). Le recours à des services privés, par des expertes et experts qui maîtrisent non seulement l'habitus bureaucratique, mais détiennent aussi des informations-clés quant aux procédures d'immigration (Bélanger, Ouellet et Fleury, 2019), est l'une des stratégies utilisées par les personnes migrantes. Dans les faits, les informations que reçoivent les candidats et candidates par rapport à l'état de leur dossier restent très générales (Araya-Morena, 2014) et peuvent être difficiles à comprendre pour celles et ceux qui ne maîtrisent pas les codes. De plus, « la possibilité de communiquer avec une personne [une agente ou un agent d'immigration ou encore des préposées ou préposés des Centre de service à la clientèle à IRCC ou au MIFI], soit par téléphone soit directement, est presque inexistante, ce qui ajoute une source de stress supplémentaire pour les impétrants » (Araya-Moreno, 2014, p. 61). Le recours à des intermédiaires en immigration permet aux personnes migrantes d'aller chercher des

informations précieuses, un savoir informel, qui ne se retrouve pas sur les sites web d'aide à la sélection qui sont mis à la disposition des candidates et candidats (Araya-Moreno, 2014). Reconnaisant ainsi le rôle, la position et les capacités des intermédiaires quant aux contrôles migratoires, les candidates et candidats à l'immigration au Québec les sollicitent pour les accompagner dans l'affrontement des obstacles administratifs se trouvant sur leur route migratoire.

4. le pouvoir de l'attente

À chacune des étapes à franchir pour obtenir un permis ou un statut particulier, les personnes migrantes sont confrontées à un autre obstacle engendré par la bureaucratie: celui de l'attente. Ce phénomène, central dans la gestion de l'immigration au Québec, se présente puisque le nombre d'applications est largement supérieur à celui que l'organisation bureaucratique est en mesure de traiter (Satzewich, 2015). Alors que plusieurs dénoncent la complexité des démarches bureaucratiques associées aux processus d'immigration, la majorité des personnes migrantes considèrent l'attente du résultat de leur demande comme l'étape la plus difficile au niveau émotif (Tuckett, 2015). Suite à l'envoi de leur dossier, les candidats et candidates se trouvent dans une position de dépendance objective et de subordination, dans la mesure où ils et elles n'ont d'autres choix que d'attendre la réponse de l'organisation (Schwartz, 1974). Cette période d'attente est décrite par celles-ci et ceux-ci comme une mise « sur pause » de leur vie, puisque l'incertitude quant à l'issue de la demande rend complexe le fait d'entamer des projets pour le futur, comme de fonder une famille ou acheter une maison (Geoffrion et Cretton, 2021). Ils et elles se trouvent, malgré eux et elles, dans un temps « interstitiel », c'est-à-dire une période qui se situe entre l'arrivée au pays d'accueil et celui de l'entrée potentielle (et conditionnelle) dans un processus d'intégration (Tisato, 2017). Reconnaisant les conséquences de l'attente pour les personnes migrantes, les chercheuses et chercheurs en sciences sociales qui étudient la migration se penchent de plus en plus sur ce phénomène induit par la bureaucratie, et dont les personnes migrantes restent souvent dans l'ombre (Nourpanah, 2021). Certaines et certains remarquent que l'attente n'est pas absolument synonyme d'une perte de temps. Effectivement, bien que cette situation d'attente soit inscrite dans des relations de pouvoir, les personnes migrantes ont la possibilité de « [...] développer des stratégies de contre-pouvoir » (Tisato,

2017, p. 123). Dans leur étude portant sur la réunification familiale des grands-parents au Canada, Bélanger et Candiz ont expliqué que « 'waiting' involves the deployment of strategies to reduce and end 'waiting' [...] In the case of legal migration, agency during 'waiting' is bureaucratic and administrative and involves sense-making and information-digging » (2020, p. 3475). Effectivement, plusieurs personnes migrantes utilisent cette attente de manière stratégique: ils et elles partagent des informations sur les démarches ou leurs délais de traitement avec d'autres et tentent de mieux comprendre les subtilités du système bureaucratique. Les nombreux forums en ligne et groupes Facebook⁵ regroupant des personnes migrantes du Canada et du Québec témoignent de leur mobilisation pour s'entraider et partager leur expérience migratoire (Odasso et Geoffrion 2023). Certaines et certains utilisent aussi ces plateformes afin d'estimer où leur propre dossier en est rendu dans la file d'attente, en se fiant aux dates de soumission et de traitement partagées par les autres utilisatrices et utilisateurs. Selon Hage (2009), le fait d'attendre témoigne d'une forme d'agencéité elle-même, dans la mesure où la personne qui est bloquée par la bureaucratie n'a pas une grande capacité d'action, mais ne succombe tout de même pas en devenant une simple victime (Jacobsen, Karlsen et Khosravi, 2021). Tel que soulevé par Sutton, Vigneswaran et Wels, « waiting can, in this sense, be understood as a strategy of deviance where out-waiting becomes a form of outwitting » (2011, p. 31).

De nos jours, l'attente en vient à être associée un état d'alerte constant, lequel est accentué par les technologies de communication en ligne, qui permettent l'accès au statut d'immigration et aux notifications envoyées par l'organisation en tout temps (Araya-Moreno, 2014; Geoffrion et Cretton, 2021). Les candidates et candidats des catégories de l'immigration économique, par exemple, faisant partie de la classe moyenne éduquée, possèdent des appareils de communication, ont accès à Internet et sont en mesure de s'en servir. Or, ces notifications, couplées à l'attente, est également source d'anxiété pour celles-ci qui craignent d'avoir commis une erreur en remplissant le formulaire d'application (Tuckett, 2015). Cependant, plusieurs vont mobiliser la crainte qu'ils et elles ressentent pour développer une véritable expertise administrative sur les procédures et la préparation des dossiers, au point d'être en mesure d'anticiper les

⁵ Certains forums très connus comptent plusieurs milliers d'abonnés et d'abonnées.

obstacles possibles (Bélanger, Ouellet et Fleury, 2019). Ces dernières et derniers deviennent des « experts et expertes et survivants et survivantes » d'un système administratif opaque, changeant, anonyme et capricieux (Bélanger, Ouellet et Fleury, 2019). Pour Tuckett, les candidates et candidats, qu'elle nomme les « brokers » « [...] are key figures in today's highly bureaucratized global migration regime » (2018, p. 246). À cet effet, plusieurs recherches portant sur l'immigration⁶ ont soulevé que les personnes migrantes se montrent ingénieuses face aux difficultés encourues dans leur parcours migratoire et sont en mesure de manipuler les lois à leur avantage (Tuckett, 2015). Les personnes migrantes sont capables d'opérer une distinction entre ce qu'ils et elles désirent et ce qu'ils et elles doivent dire ou écrire pour l'obtenir (Araya-Moreno, 2014). Selon Araya-Moreno, « il y a toute une technique, une connaissance pour maîtriser le système de sélection » (2014, p. 79-80). Par exemple, en entrevue, ils et elles vont se dire être prêts et prêtes à habiter en région⁷, plutôt qu'à Montréal, la métropole du Québec, à avoir des enfants et être confiants et confiantes pour surmonter les difficultés lors de leur installation au pays d'accueil (Araya-Moreno, 2014). Pour d'autres, il s'agit d'« [...] attendre la dernière minute pour envoyer leurs documents afin de gagner plus de temps. D'autres, au contraire, vont essayer de faire un autre type de demande afin de pouvoir venir au Québec plus tôt, même si c'est sous un autre statut » (Araya-Moreno, 2014, p. 90).

Bref, ces exemples montrent que les pratiques des personnes migrantes sont entremêlées dans de nombreuses relations de pouvoir, alors qu'ils et elles évaluent à la fois les dangers et possibilités quant à leur position actuelle et tentent d'actualiser des itinéraires vers un avenir incertain et changeant (Jacobsen, Karlsen et Khosravi, 2021). Ils et elles développent une multitude de stratégies afin de se réapproprier le temps d'attente qui leur est imposé par les structures de la bureaucratie migratoire, ce qui témoigne de leur agentivité dans ce contexte.

⁶ Voir Calavita, 2005; De Genova, 2002; Hansen et Stepputat, 2001; Heyman et Smart, 1999; Kelly, 2006; Mitchell, 2006; Ochs, 2011 et Sharma et Gupta, 2006.

⁷ La régionalisation de l'immigration est l'un des objectifs poursuivis par le régime migratoire actuel au Québec (Gouvernement du Québec, 2023).

5. La mobilisation des émotions et affects

« Les bureaucraties migratoires sont des vecteurs d'(im)mobilités et d'(im)possibilités intensément chargées d'émotions » (Geoffrion et Cretton, 2021, p. 3). Il semble que le modèle de la bureaucratie idéale, imaginée par Weber, ne colle pas à la réalité: ce système est rempli d'émotions, lesquelles se matérialisent plus particulièrement dans la rencontre entre les personnes migrantes (en personne ou en ligne), avec les intermédiaires en immigration et mêmes à travers les documents. Lors de l'évaluation d'un dossier, l'agent ou l'agente d'immigration scrute celui-ci à la recherche d'incohérences et évalue les facteurs de crédibilité et de risque (Satzewich, 2015). Les candidates et candidats à l'immigration, qui veulent éviter à tout prix de susciter la méfiance des agentes ou agents, s'investissent vigoureusement dans la constitution de leur dossier, afin qu'il soit le plus soigné possible. Les personnes migrantes reconnaissent qu'une erreur de leur part, un oubli important ou un mensonge pourrait résulter en une réponse négative de leur projet d'immigration au Canada. Loin d'être neutres, les documents de la bureaucratie soulèvent des significations différentes pour ces derniers et dernières (Geoffrion et Cretton, 2021). Ces documents possèdent un potentiel affectif important: espoir et détermination, mais aussi incertitude et peur (Tuckett, 2018). Les dossiers qu'ils et elles auront à remplir comprennent des questions jugées objectives ou neutres, portant, par exemple, sur leur éducation ou leur expérience professionnelle⁸. Par contre, ces questions les mènent à réfléchir sur leur avenir au pays d'accueil et à faire une auto-évaluation de leur parcours de vie, impliquant ici de revivre des émotions liées à leurs « [...] préoccupations en termes de bien-être, de sécurité, de rêves professionnels et de projets familiaux » (Geoffrion et Cretton, 2021, p. 2). Les personnes migrantes s'engagent sur ces routes en ayant des attentes et des espoirs envers la province (Geoffrion et Cretton, 2021). Par conséquent, les obstacles administratifs rencontrés peuvent engendrer des frustrations (Geoffrion et Cretton, 2021) puisqu'ils constituent la principale barrière à la concrétisation de leur projet d'immigration et comprend souvent un projet familial plus large.

Chez les personnes migrantes, la mobilisation des affects constitue une autre stratégie employée pour surmonter les difficultés bureaucratiques. D'ailleurs, selon Lisa

⁸ À titre d'exemple, voir la figure 1.

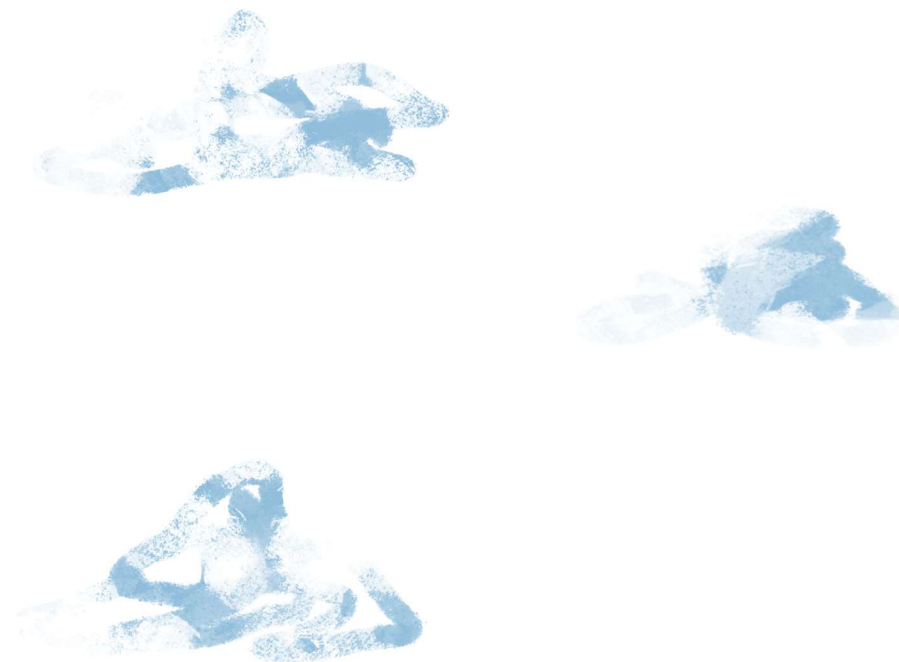
Marie Borrelli (2021), qui a réalisé un terrain de recherche ethnographique auprès de la police et des autorités chargées de la migration dans le contexte européen, les émotions jouent un rôle central dans la rencontre avec les bureaucrates et montrent comment ces acteurs et actrices façonnent, contestent et reproduisent ensemble les contrôles migratoires, autant qu'ils et elles les utilisent comme stratégie et outil de négociation. Les personnes migrantes tentent de répondre adéquatement à la désinformation qu'ils et elles peuvent voir circuler sur les forums, par exemple, aux ambiguïtés, aux délais et aux contradictions qui caractérisent la bureaucratie (Tuckett, 2015). Ils et elles apprennent ainsi à ne pas s'attarder sur le manque de justification, de logique ou de cohérence de la bureaucratie migratoire et vont plutôt accepter (parfois à contrecœur) les conditions auxquelles elles et ils sont soumis et à tirer parti de celles-ci (Tuckett, 2015). Dans le cas des dossiers de parrainage, par exemple, la mobilisation des émotions s'avère particulièrement efficace pour atténuer la méfiance des agentes ou agents d'immigration quant à la relation amoureuse. Une avocate en droit de l'immigration, rencontrée dans le cadre de la recherche de D'Aoust (2011), portant sur le rôle de ces intermédiaires dans les cas de réunifications familiales au Canada, explique qu'elle encourage ses clientes et clients à mettre de l'avant la charge émotionnelle de tous les objets et artefacts, c'est-à-dire les photos, lettres ou conversation électroniques, soumis avec leur demande de réunification conjugale. Alors que cette ouverture émotionnelle peut sembler une intrusion dans la sphère privée des parraines ou parrains et de leurs conjointes ou conjoints ou encore comme n'étant pas valorisée par le processus bureaucratique « froid » et « inflexible » de la migration, plusieurs avocates et avocats souhaitent que leurs clientes et clients amplifient la profondeur de leurs sentiments et se prêtent au jeu afin de dissiper tout soupçon (D'Aoust, 2018). Cette dimension émotive, mobilisée dans la demande de parrainage, rend le couple plus authentique pour l'agente ou l'agent d'immigration qui évalue le dossier. Il a d'ailleurs été montré que la manifestation des émotions, lors des interactions et processus de prise de décisions entre les personnes migrantes et les bureaucrates joue un rôle crucial quant à l'issue de la demande (Borrelli et Lindberg, 2018). Si elles ou ils sont invités en entrevue, ce qui est plus rare de nos jours, dû à la charge de travail importante des agentes et agents d'immigration (Satzewich, 2015), les personnes migrantes vont aussi avoir recours aux émotions de manière stratégique, au

point où ils et elles « [...] learn how to perform and show trauma in an expected way (Fassin, 2005), and how to create narratives of violence and persecution in a legitimate manner through the expected vocalization of their pain and suffering, combined with documents of proof » (Borrelli, 2021, p. 17).

Conclusion: réflexions finales

Pour conclure, le parcours bureaucratique ardu, traversé par les candidats et candidates à l'immigration au Québec, témoigne de leur agentivité par les stratégies qu'ils et elles déploient tout au long du processus. Les obstacles bureaucratiques à l'immigration sont contournés grâce à l'utilisation des services d'intermédiaires en immigration, qui possèdent un habitus bureaucratique particulier et occupent une place stratégique au prisme des contrôles migratoires. Une autre stratégie employée par les personnes migrantes consiste à utiliser le temps d'attente à leur avantage, afin de développer des nouvelles compétences administratives et aller chercher de l'information pertinente. Finalement, plusieurs d'entre eux et elles vont mobiliser leurs émotions et affects sur les routes bureaucratiques, tant dans leur rencontre avec les bureaucrates et intermédiaires qu'à travers la documentation. Bref, les personnes migrantes font le choix d'altérer leurs conduites pour adhérer aux catégories légales et bureaucratiques de l'immigration, ce qui témoigne de leur agentivité face aux mécanismes de contrôles auxquels ils et elles se heurtent (Menjívar et Lakhani, 2016). Dans la vie quotidienne, il semble que les personnes migrantes ne soient mises de l'avant que lorsqu'une tragédie les concerne, comme un naufrage dans la Méditerranée, ou encore lorsqu'ils ou elles sont pris dans une situation d'illégalité (Agustín, 2003). Dans ce cadre, ils et elles ne peuvent qu'être confinés ou confinées dans l'une ou l'autre de ces positions: « [...] as past victims of poverty or conflict in their home states and present victims of criminal bands, or as criminals who take advantage of such victims » (Agustín, 2003, p. 30). Ce constat vient consolider un certain imaginaire autour de la personne migrante qui occupe non seulement une position dangereuse, mais aussi de victime (Agustín, 2003). Cette victimisation vient diminuer la considération de la propre capacité d'action de la personne, dans la situation où elle se trouve. L'octroi d'agentivité aux personnes migrantes ne vient pas les rendre responsables de leur sort, puisque cela relève de vastes changements structurels pour lesquels les personnes migrantes n'ont aucun contrôle, mais vient plutôt mettre en évidence leurs

actions tout au long du processus qu'ils et elles traversent (Agustín, 2003). En adoptant une attitude d'acceptation face à l'imprévisibilité et le chaos, les personnes migrantes emploient des stratégies de navigation de la bureaucratie basées sur la résilience, la persistance et la créativité (Tuckett, 2015). Dans un contexte où les articles de presse soulèvent la réalité de plusieurs personnes migrantes qui sont flouées par différents intermédiaires en immigration (voir Gervais 2023a; Gervais 2023b; Porter 2022) il serait intéressant de se pencher sur l'impact de cette expérience et les recours pour ces personnes au Québec.



Références

- Affolter, L. (2021). Regular matters: credibility determination and the institutional habitus in a Swiss asylum office. *Comparative Migration Studies*, 9(1), 4. <https://doi.org/10.1186/s40878-020-00215-z>
- Agunias, D. (2009). Guiding the Invisible Hand: Making Migration Intermediaries Work for Development. *Human Development Report Office (HDRO), United Nations Development Programme (UNDP), Human Development Research Papers (2009 to present)*.
- Anderson, B. (2010). Migration, immigration controls and the fashioning of precarious workers. *Work, Employment and Society*, 24(2), 300-317. <https://doi.org/10.1177/0950017010362141>
- Andrucki, M. (2010). The visa whiteness machine: Transnational motility in post-apartheid South Africa. *Ethnicities*, 10, 358-370. <https://doi.org/10.1177/1468796810372301>
- Bélanger, D., Ouellet, M., & Fleury, C. (2019). Les travailleurs temporaires étrangers au Québec. Quels avantages pour les travailleurs qualifiés ? *Diversité urbaine*, 19, 49-69. <https://doi.org/https://doi.org/10.7202/1065120ar>
- Bélanger, D. I., & Candiz, G. (2020). The politics of 'waiting' for care: immigration policy and family reunification in Canada. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 46(16), 3472-3490. <https://doi.org/10.1080/1369183X.2019.1592399>
- Blom Hansen, T., Stepputat, F., Hansen, T. B., & Stepputat, F. (2001). *States of imagination: ethnographic explorations of the postcolonial state*. Duke University Press. <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb38913041j>
- Borrelli, L. M. (2021). Encounters of Despair: Street-Level Bureaucrat and Migrant Interactions in Sweden and Switzerland. *Anthropologica*, 63(1). <https://doi.org/10.18357/anthropologica6312021272>
- Borrelli, L. M., & Lindberg, A. (2018). The creativity of coping: alternative tales of moral dilemmas among migration control officers. *International Journal of Migration and Border Studies*, 4(3), 163. <https://doi.org/10.1504/IJMS.2018.093876>
- Bourdieu, P. (1986). Habitus, code et codification. *Actes De La Recherche En Sciences Sociales*, 64, 40-44.
- Calavita, K. (2005). *Immigrants at the margins: law, race, and exclusion in Southern Europe*. Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/CBO9780511493942>
- Chaudhuri, S. (2017). Witches, Activists, and Bureaucrats: Navigating Gatekeeping in

- Qualitative Research. *International Journal of Sociology*, 47(2), 131-145. <https://doi.org/10.1080/00207659.2017.1300469>
- Colbert, D. L., Paternoster, R., & Bushway, S. (2002). Do Attorneys Really Matter? The Empirical and Legal Case for the Right of Counsel at Bail. *Cardozo law review*, 23(Part 5), 1719-1794.
- Cretton, V. (2018). Performing whiteness: racism, skin colour, and identity in Western Switzerland. *Ethnic and Racial Studies*, 41(5), 842-859. <https://doi.org/10.1080/01419870.2017.1312006>
- D'Aoust, A.-M. (2018). Réunification familiale et gestion de la migration par mariage au Canada: l'avocat comme acteur dans l'économie morale du soupçon. *Champ pénal/Penal field*, XV. <https://doi.org/10.4000/champpenal.9817>
- De Genova, N. P. (2002). Migrant "illegality" and deportability in everyday life. *Annual Review of Anthropology*, 31, 419-447. <https://doi.org/10.1146/annurev.anthro.31.040402.085432>
- Dimitria, G., Di van den, B., & Will, S. H. (2015). Transformations in Network Governance: The Case of Migration Intermediaries. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 41(10), 1558-1576. <https://doi.org/10.1080/1369183X.2014.1003803>
- Fassin, D. (2005). Compassion and Repression: The Moral Economy of Immigration Policies in France. *Cultural Anthropology*, 20(3), 362-387. <https://doi.org/10.1525/can.2005.20.3.362>
- Geoffrine, K. (2021). Bureaucratic Emotionalities: Managing Files, Forms, and Delays in the Canadian Spousal Reunification Process. *Anthropologica*, 63(1). <https://doi.org/10.18357/anthropologica6312021185>
- Geoffrion, K., & Cretton, V. (2021). Les routes bureaucratiques de la migration: l'expérience vécue des migrants en matière de paperasserie, commis et autres intermédiaires à l'immigration. *Anthropologica*, 63(1), 1-28. <https://doi.org/10.18357/anthropologica6312021184>
- Gervais, L.-M. (2023, 7 avril). *Ravages de consultants en immigration malhonnêtes dans Parc-Extension*. <https://www.ledevoir.com/societe/788302/parc-extension-ravages-de-consultants-en-immigration-malhonnetes-dans-parc-extension>
- Gervais, L.-M. (2023, 7 avril). *Une consultante en immigration accusée de négligence flagrante*. <https://www.ledevoir.com/societe/788303/enquete-une-consultante-en-immigration-accusee-de-negligen-ccedilance-flagrante>
- Glick Schiller, N., & Salazar, N. B. (2013). Regimes of Mobility Across the Globe. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 39(2), 183-200. <https://doi.org/10.1080/1369183X.2013.723253>

- Gouvernement du Canada. (2023). *Plan d'action ministériel sur la régionalisation de l'immigration*. Consulter dans <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/immigration/publications/plan-action-regionalisation>
- Gouvernement du Québec. (2023). *Remplir une déclaration d'intérêt à immigrer au Québec dans le cadre du Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ)*. Consulter dans <https://www.quebec.ca/immigration/programmes-immigration/programme-regulier-travailleurs-qualifies/declaration-interet>.
- Graeber, D. (2012). Dead zones of the imagination On violence, bureaucracy, and interpretive labor: The Malinowski Memorial Lecture, 2006. *HAU: Journal of Ethnographic Theory*, 2(2), 105-128. <https://doi.org/10.14318/hau2.2.007>
- Gupta, A. (2012). *Red tape: bureaucracy, structural violence, and poverty in India*. Duke University Press. <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb42689030j>
- Hage, G. (2009). Waiting Out the Crisis: On Stuckedness and Governmentality. Dans *Waiting*. <https://search.informit.org/doi/10.3316/informit.077538461209525>
- Haince, M.-C. (2010). *Au coeur des institutions d'immigration: dispositifs, gestion et contrôle migratoire au Canada* (969910113) [Thèse de doctorat, Université de Montréal]. Papyrus. Montréal. https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/5024/Haince_Marie-Claude_2011_these.pdf?sequence=4&isAllowed=y
- Haince, M.-C. (2014). La domestication de l'Autre ou la fabrication de l'« immigrant parfait ». *Diversité urbaine*, 14(1), 95-116.
- Hayes, M. (2015). Negotiating White Privilege: Whiteness and Lifestyle Migration in Cuenca, Ecuador. Dans I. s. David, J. o. Sardinha, & K. Torkington (dir.), *Practising the Good Life: Lifestyle Migration in Practices* (p. 256-271). Cambridge Scholars Publishing.
- Heyman, J., & Smart, A. (1999). States and Illegal Practices: An Overview. (p. 1-24).
- Heyman, J. M. (2004). The Anthropology of Power-Wielding Bureaucracies. *Human Organization*, 63(4), 487-500. <https://doi.org/10.17730/humo.63.4.m9phulu49a1l2dep>
- Hoag, C. (2011). Assembling Partial Perspectives: Thoughts on the Anthropology of Bureaucracy. *PoLAR: Political and Legal Anthropology Review*, 34(1), 81-94. <https://doi.org/https://doi.org/10.1111/j.1555-2934.2011.01140.x>
- Jacobsen, C. M., Karlsen, M.-A., & Khosravi, S. (2021). *Waiting and the temporalities of irregular migration*. Routledge. <https://doi.org/10.4324/9780429351730>
- Kelly, T. (2006). Documented Lives: Fear and the Uncertainties of Law during the Second



- Palestinian Intifada. *The Journal of the Royal Anthropological Institute*, 12(1), 89-107.
- Laplanche, J. (2020). Agentivité. *Anthropes*. <https://doi.org/10.47854/NJFW6857>
- Lindquist, J., Xiang, B., & Yeoh, B. S. A. (2012). Introduction: Opening the Black Box of Migration: Brokers, the Organization of Transnational Mobility and the Changing Political Economy in Asia. *Pacific Affairs*, 85(1), 7-19. <http://www.jstor.org/stable/23266908>
- Lipsky, M. (1980). *Street-level bureaucracy: dilemmas of the individual in public services*. Russell Sage Foundation.
- Ma Agustín, L. (2003). Forget Victimization: Granting agency to migrants. *Development*, 46(3), 30-36. <https://doi.org/10.1057/palgrave.development.1110464>
- Mark, A., Shanahan, C. F., & Carpenter, A. E. (2016). Lawyers, power, and strategic expertise. *Danver Law Review*, 93(2), 469-522.
- Menjívar, C., & Lakhani, S. M. (2016). Transformative Effects of Immigration Law: Immigrants' Personal and Social Metamorphoses through Regularization. *The American Journal of Sociology*, 121(6), 1818. <https://doi.org/10.1086/685103>
- Mitchell, T. (2006). Society, Economy, and the State Effect. Dans A. Sharma & A. Gupta (dir.), *The anthropology of the state: a reader* (p. 169-187). Oxford: Blackwell Publishing.
- Nicholas, P. D. G. (2002). Migrant "Illegality" and Deportability in Everyday Life. *Annual Review of Anthropology*, 31, 419-447.
- Nourpanah, S. (2021). Moving, Waiting, Racing: The Emotional and Temporal Experience of Policy for Nurses on Temporary Work Permits in Canada. *Anthropologica*, 63(1). <https://doi.org/10.18357/anthropologica6312021186>
- Ochs, J. (2011). *Security and suspicion: an ethnography of everyday life in Israel*. University of Pennsylvania Press.
- Odasso, L. (2021). Negotiating Legitimacy: Binational Couples in the Face of Immigration Bureaucracy in Belgium and Italy. *Anthropologica*, 63. <https://doi.org/10.18357/anthropologica6312021273>
- Odasso, L., & Geoffrion, K. (2023). Doing family online: (In)formal knowledge circulation, information-seeking practices, and support communities. *Family Relations*, 72(2), 389-405. <https://doi.org/https://doi.org/10.1111/fare.12865>



- Paret, M., & Gleeson, S. (2016). Precarity and agency through a migration lens. *Citizenship Studies*, 20(3-4), 277-294. <https://doi.org/10.1080/13621025.2016.1158356>
- Pigg, S., Erikson, S., & Inglis, K. (2018). Introduction: Documentation: Power, Interests, Accountabilities. *Anthropologica*, 60, 167-177. <https://doi.org/10.3138/anth.60.1.t16>
- Porter, I. (2022, 30 juin). « C'est comme si on n'avait jamais existé » *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/societe/728622/enquete-sur-la-villa-mon-domaine-c-est-comme-si-on-n-avait-jamais-existe>
- Satzewich, V. (2015). *Points of entry: how Canada's immigration officers decide who gets in*. UBC Press. <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb444776177>
- Sawicki, C., & Desloges, C. (2021). *Canadian immigration and refugee law: a practitioner's handbook* (3e ed.). Emond.
- Schwartz, B. (1974). Waiting, Exchange, and Power: The Distribution of Time in Social Systems. *American Journal of Sociology*, 79(4), 841-870.
- Serpa, S., & Ferreira, C. M. (2019). The Concept of Bureaucracy by Max Weber. *International Journal of Social Science Studies*, 7(2), 12-18. <https://doi.org/10.11114/ijsss.v7i2.3979>
- Sharma, A., & Gupta, A. (2006). *The anthropology of the State: a reader*. Oxford: Blackwell Publishing. <http://catdir.loc.gov/catdir/toc/ecip0512/2005013799.html>
- Sutton, R., Vigneswaran, D., & Wels, H. (2011). Waiting in liminal space: Migrants' queuing for Home Affairs in South Africa. *Anthropology Southern Africa*, 34(1-2), 30-37. <https://doi.org/10.1080/23323256.2011.11500006>
- Tesfahuney, M. (1998). Mobility, racism and geopolitics. *Political Geography*, 17(5), 499-515. [https://doi.org/10.1016/S0962-6298\(97\)00022-X](https://doi.org/10.1016/S0962-6298(97)00022-X)
- Tisato, D. (2017). Le temps interstitiel des demandeurs d'asile. Stratégies de contre-pouvoir et réappropriation partielle d'une temporalité imposée. *Migrations société*. 168(2), 119-135.
- Tuckett, A. (2015). Strategies of Navigation: Migrants' Everyday Encounters with Italian Immigration Bureaucracy. *The Cambridge Journal of Anthropology*, 33(1), 113-128. <https://doi.org/10.3167/ca.2015.330109>
- Tuckett, A. (2018). Ethical brokerage and self-fashioning in Italian immigration bureaucracy. *Critique of Anthropology*, 38(3), 245-264. <https://doi.org/10.1177/0308275X18775199>

- Underhill, E., Groutsis, D., van den Broek, D., & Rimmer, M. (2018). Migration Intermediaries and Codes of Conduct: Temporary Migrant Workers in Australian Horticulture. *Journal of Business Ethics*, 153(3), 675-689. <https://doi.org/10.1007/s10551-016-3351-z>
- Walsh, J. P. (2011). Quantifying citizens: neoliberal restructuring and immigrant selection in Canada and Australia. *Citizenship Studies*, 15(6), 861-879. <https://doi.org/10.1080/13621025.2011.600135>
- Weber, M. (1971). *Économie et société* (tome 1). Librairie Plon.



Merci à nos partenaires pour cette troisième



EUMC-LAVAL



Merci à nos partenaires pour cette troisième



UNIVERSITÉ
LAVAL

ÉDITION 2022-2023

ERA NOVUM

**LA REVUE
INTERDISCIPLINAIRE
D'ENJEUX SOCIAUX
ET
ENVIRONNEMENTAUX**

